



Projet Agro-Environnemental et Climatique de Belle-Ile-en-Mer

2023 - 2027

Projet porté par la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer

Belle-île
en-mer

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



Sommaire

Préambule : Portrait de Belle-Ile	4
1. Le cadre du PAEC	5
1.1. L'opérateur : la CCBI.....	5
1.2. Le périmètre : Belle-Ile	6
1.3. Les partenaires mobilisés	6
2. Diagnostic du territoire	7
2.1. Le cadre naturel insulaire.....	7
2.2. L'agriculture belliloise.....	20
2.3. Un paysage, facteur essentiel d'attractivité touristique.....	24
2.4. Enjeux agro-environnementaux.....	26
2.5. Projet agricole bellilois	27
3. Bilan de la démarche agro-environnementale 2016-2022	31
3.1. MAEC contractualisables	31
3.2. Bilan des contractualisations.....	32
3.3. Bilan des travaux complémentaires au PAEC.....	34
4. Poursuite de la démarche agro-environnementale 2023 - 2027.....	38
4.1. Objectifs stratégiques du PAEC	39
4.2. MAEC retenues à Belle-Ile.....	44
4.3. Fixation des paramètres locaux.....	49
4.4. Objectifs de contractualisation.....	49
4.5. Animation du PAEC	50
5. Gouvernance et modalités de suivi et d'évaluation.....	56
5.1. Les instances de gouvernance.....	56
5.2. Suivi et évaluation.....	57
6. Budget prévisionnel.....	58
6.1. Coût de la mise en œuvre des MAEC.....	58
6.2. Coût de l'animation du PAEC	58
ANNEXES.....	60

Liste des abréviations

AB : Agriculture Biologique

AOP : Appellation d'Origine Contrôlée

CA : Chambre d'Agriculture

CCBI : Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer

CD : Conseil Départemental

CBNB : Conservatoire Botanique National de Brest

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CR : Conseil Régional

CRAEC : Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DHFF : Directive Habitat Faune Flore

DOCOB : Document d'objectif Natura 2000

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

GRETIA : Groupement d'Etude des Invertébrés Armoricaains

ICHN : Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

MAET : Mesures Agro-Environnementales Territoriales

RGA : Recensement Général Agricole

PAC : Politique Agricole Commune

PAEC : Projet Agro Environnemental et Climatique

SPE : Système Polyculture Elevage

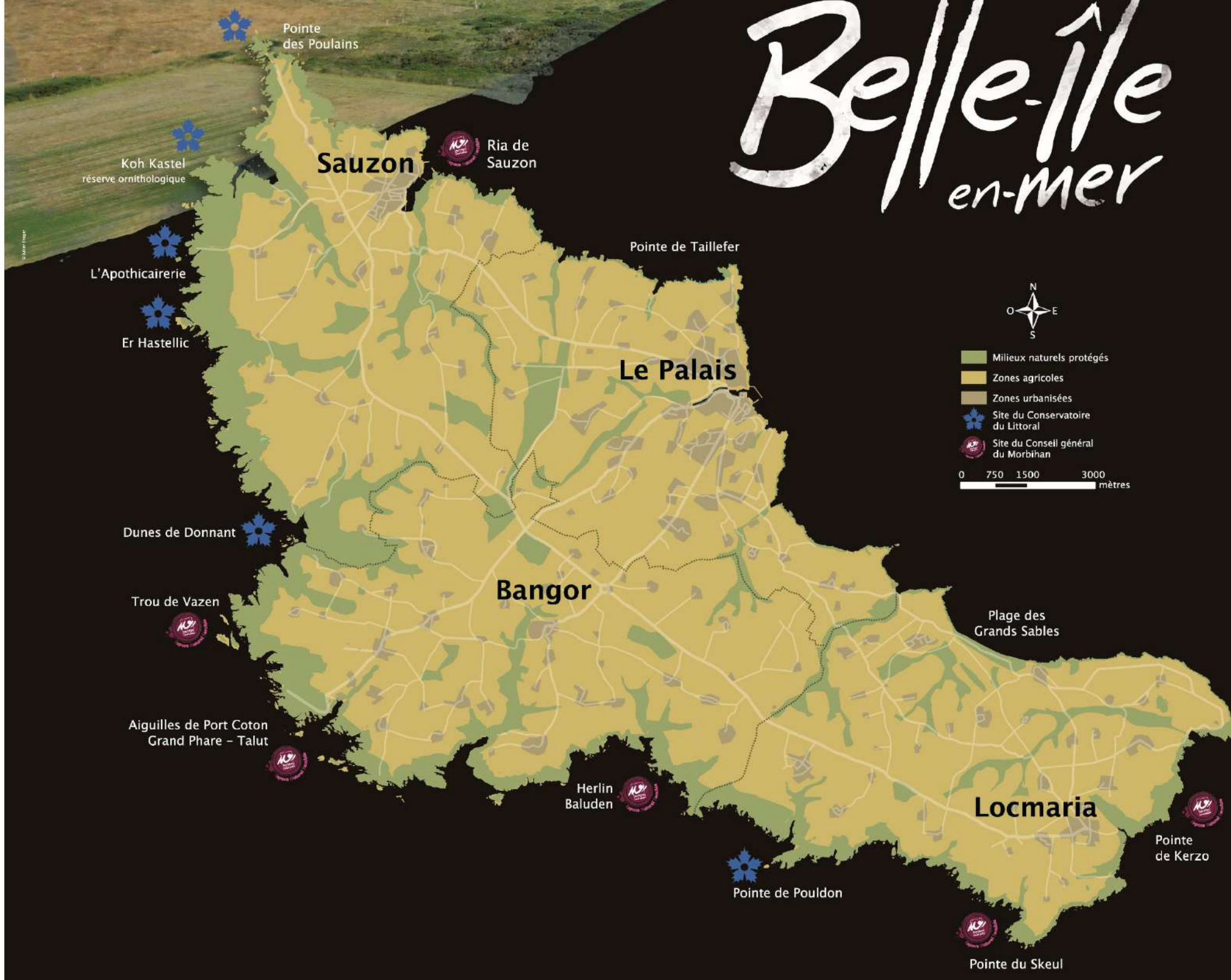
SAU : Surface Agricole Utile

STH : Surface Toujours en Herbe

ZAP : Zone d'Action Prioritaire

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique

Belle-Île en-Mer



Géographie de l'île

- 85 km². Environ 20 km de long × 9 km de large, et 90 km de sentier côtier.
- 1 communauté de communes, 4 communes, plus de 120 villages.
- L'île est un plateau schisteux (tuff volcanique) découpé par de nombreux vallons. Altitude moyenne 40 m, point culminant à 71 m.



Insularité

- Distance du continent : 15 km entre Quiberon et Le Palais.
- Desserte maritime : liaison Quiberon - Le Palais (Sauzon en saison). 45 minutes de traversée. De 5 rotation minimum en hiver à 13 maximum en été.
- Réserve en eau : 830 000 m³, plus une unité mobile de dessalement en secours.



Population, fréquentation

- 5 348 habitants à l'année.
- Évolution : 4 412 en 1968 ; 4 191 en 1982 ; 4 756 en 1999.
- 450 000 visiteurs par an pour une capacité en hébergement d'environ 40 000 personnes
- Résidences principales : 39,5 % du total des logements.



Activités

- Vie économique : 4 piliers (tourisme, service à la population, bâtiment, secteur primaire), 2 ports de plaisance / passagers, un port de marchandise, un hôpital (comportant urgences, maison de retraite, foyer handicapé), une trentaine d'agriculteurs et une vingtaine de pêcheurs.
- Vie quotidienne : 150 associations, 2 collèges, 5 écoles primaires, une maison de l'enfance, 2 moyennes surfaces, un complexe sportif avec 2 gymnases, un cinéma art et essai, une déchèterie, une salle de spectacle.

1. Le cadre du PAEC

1.1. L'opérateur : la CCBI

La Communauté de communes de Belle-Ile regroupe quatre communes : Le Palais, Sauzon, Bangor et Locmaria. Elle gère, à ce jour, 41 compétences répondant à la situation particulière du territoire insulaire. Au fil des compétences déléguées par les 4 communes, elle est devenue un acteur incontournable de la gestion et du développement de l'île. Elle dispose notamment de compétences en matière d'espaces naturels et d'agriculture intégrant la gestion des écosystèmes et du paysage via l'animation du Document d'Objectifs Natura 2000, mais aussi la gestion de l'abattoir et de la collecte du lait.

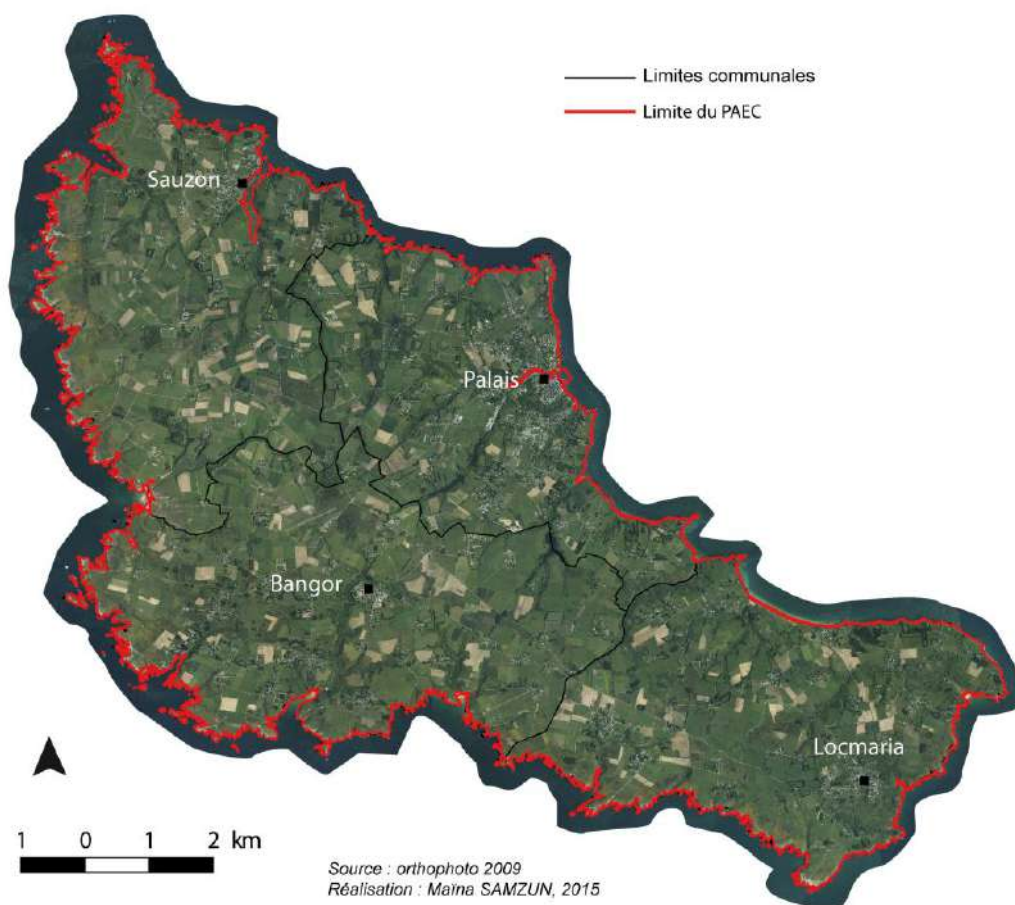
Ainsi, la CCBI, déjà porteuse du Projet Agro-Environnemental et Climatique de l'île de 2016 à 2022 resollicite la qualité d'opérateur à partir de 2023.

Orientations politiques de soutien à l'agriculture de la CCBI :

- ◆ Soutien général de l'activité par les compétences dont elle se charge : gestion de l'abattoir, collecte du lait, développement économique
- ◆ Favorisation le maintien du modèle agroenvironnemental bellilois
- ◆ Réalisation d'une étude sur la filière laitière évaluant les possibilités de la valorisation des productions bellilloises
- ◆ Mise en place de conventions d'occupation avec les exploitants agricoles sur les sites du Conservatoire du littoral et du Département du morbihan
- ◆ Embauche d'une chargée de mission « élevage »
- ◆ Hébergement de la mission « Foncier agricole » depuis 2021
- ◆ Hébergement d'un stage pour la meilleure intégration de l'agriculture dans les documents d'urbanisme
- ◆ Partenariat avec la chambre d'agriculture pour l'accompagnement technique et social des exploitants
- ◆ Instauration d'une aide à l'installation
- ◆ Accompagnement des porteurs de projet d'installation sur les volets économique, urbanisme et environnemental

1.2. Le périmètre : Belle-Ile

Périmètre du PAEC bellilois



1.3. Les partenaires mobilisés

Le PAEC initial a été construit en collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués sur le territoire. Il a fait l'objet d'un travail commun pour définir conjointement les objectifs et le plan d'action à mettre en œuvre. Les exploitants, principaux concernés par cette démarche, ont été rencontrés individuellement et collectivement afin de déterminer les mesures vers lesquelles ils souhaiteraient s'engager. Un partenariat avait également été mis en place avec le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement, une structure associative locale ayant porté de nombreux projets avec les exploitants, ainsi qu'avec la Chambre d'agriculture du morbihan.

Une mise à jour du PAEC a été réalisée en 2022 pour répondre au nouvel appel à projet régional, et prendre en compte certaines évolutions dans le contexte agricole et les enjeux agroenvironnementaux bellilois ces dernières années.

Fort de tout ce qui a été bâti initialement avec ces acteurs, la mise à jour du PAEC a été travaillée avec un Comité technique, la Commission « Espaces naturels et agriculture » de la CCBI, et les exploitants agricoles (Cf. Gouvernance p 56).

Structures partenaires du projet initial en 2015 :

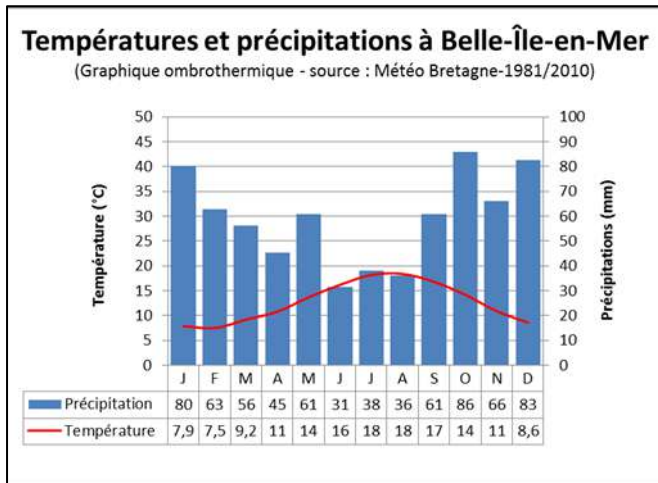
- ✓ Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE) de Belle-Ile
- ✓ Bretagne Vivante
- ✓ Conservatoire Botanique National de Brest
- ✓ Association « Au coin des producteurs »
- ✓ Association « Agneau du large »
- ✓ Association « Viande bovine des embruns »
- ✓ Chambre d'agriculture de Bretagne
- ✓ DREAL Bretagne
- ✓ DRAAF Bretagne
- ✓ Conseil régional

2. Diagnostic du territoire

2.1. Le cadre naturel insulaire

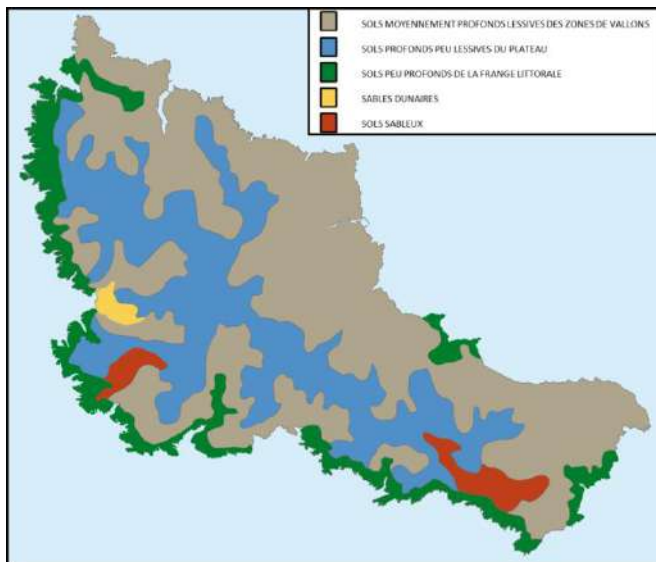
Les informations ci-dessous sont principalement issues du DOCOB réalisé dans le cadre de Natura 2000 par la CCBI en 2003 et mis à jour en 2015. Ces éléments ont été repris du PAEC 2016 – 2022 sauf quelques mises à jour ponctuelles.

2.1.1. Contexte bioclimatique



Belle-Ile se situe comme le territoire le plus au sud de la Bretagne. L'île bénéficie d'un climat atlantique très pondéré par sa situation océanique qui agit comme régulateur de température et donne des tendances climatiques méridionales. Ainsi, Belle-Ile profite d'un climat plus doux que le reste du département. Ce phénomène engendre une période annuelle de sécheresse d'environ 2 mois par an. Comparativement au reste du Morbihan, l'île se caractérise par des températures hivernales douces (6°C moy. Min en hiver), un ensoleillement plus élevé (2 200h/an contre 1 805h/an à Rennes) et des précipitations

globalement moins importantes (670 mm/m²/an contre 887 mm/m²/an à Vannes). Sa situation géographique au large des côtes lui confère un climat maritime marqué par le vent et la salinité qui conditionne largement le développement de la végétation locale.



La quasi-totalité du territoire est composée d'un tuf schisteux volcanique. Les conditions climatiques ne permettent pas la fixation et le maintien d'un sol profond et le lessivage, dû aux précipitations cumulées à la période aride, est important.

Au niveau agronomique, la qualité globale des sols est moyenne, voire médiocre (faible profondeur et forte acidité), et ne permet pas l'obtention de haut rendement pour les cultures céréalières. Il en est de même pour les prairies qui donnent une coupe de foin, mais ne permettent pas toujours une coupe de regain à cause de la période de sécheresse cumulée à cette qualité des sols [Étude filière lait, S. PRÉVÔT, 2014].

Cependant, cette caractéristique a permis **le développement d'une végétation originale** liée notamment au sol schisteux et surtout argileux qui provoque une rétention d'eau superficielle importante en période hivernale et un assèchement du sol en période estivale.

Ces composantes génèrent des particularités environnementales se traduisant par la présence abondante d'espèces floristiques rares et assez rares.

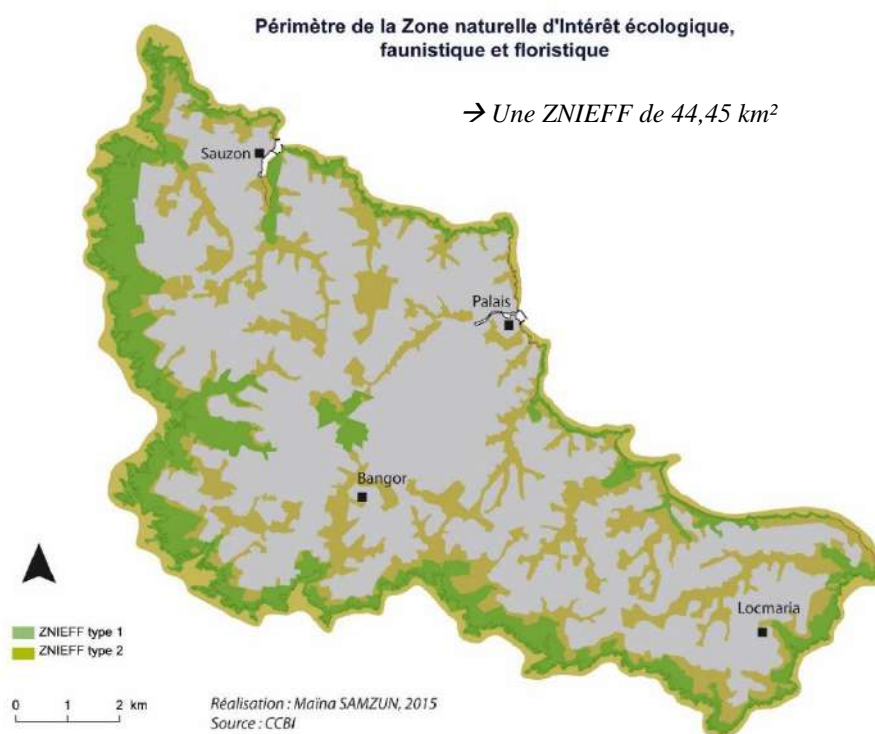
2.1.2. Écosystèmes et flore remarquables

Les agriculteurs ont été les premiers gestionnaires de l'espace naturel en ouvrant et maintenant les milieux ouverts et permettant ainsi la mise en place de paysages et d'une biodiversité reconnue au niveau européen motivant une politique de protection forte.

Deux types de paysages composent l'île :

- le littoral à dominance de falaise, caractérisé par des pelouses et des landes ainsi que la présence de quelques massifs dunaires avec pelouses et ourlets.
- le plateau, fortement marqué par l'agriculture, les prairies, les cultures, et un relief comprenant de nombreux vallons et des zones humides associées.

L'inventaire réalisé par le botaniste J. Durfort lors de la réactualisation des ZNIEFF en 2008 permet de mieux qualifier cette richesse écologique. En effet, il s'avère que l'île présente un grand intérêt de conservation tant par le nombre important d'espèces menacées que par la rareté relative de ces espèces.



a. Les habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire sont reconnus par la « directive européenne Habitat » et doivent à ce titre être maintenus et restaurés dans un état de conservation favorable. Ils correspondent aux « *habitats en danger de disparition dont l'aire de répartition est réduite et caractéristique d'une région biogéographique* ». Leur superficie couvre plus de 731,39 ha.

La synthèse ci-dessous liste les habitats d'intérêt communautaire inventoriés sur le site Natura 2000, elle n'est donc pas exhaustive et sous-représente la végétation intérieure de l'île ainsi que la végétation de falaises. Le diagnostic détaillé de ces habitats remarquables est consultable dans le Document d'Objectif (DOCOB). La cartographie réalisée par le Conservatoire Botanique National de Brest en 2002 est annexée p.65.

Synthèse des habitats d'intérêt communautaire (extrait DOCOB)

Code Européen	Habitat terrestre d'intérêt communautaire	Superficie en hectares			
		Total	État de conservation		
			Bon	Moyen	Mauvais
4040*	Landes sèches atlantiques à bruyère vagabonde	+ de 262,94	192,21	45,13	25,59
1230	Falaise avec végétation des côtes atlantiques	259,75	103,2	62,2	94,53
4030	Landes sèches européennes	+ de 125,82	68,88	36,75	20,2
2130*	Dunes côtières fixées à végétation herbacée	56,63	16,93	24,65	15,06
1430	Fourrés halonitrophiles	10,25	3,08	0,05	7,12
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière	5,54	1,9	1,44	2,2
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires...	3,04	1	0	2,04
2120	Dunes mobiles du cordon littoral	2,73	0,78	1,75	0,2
1310	Végétation pionnière à salicorne et...	1,46	0,03	0,02	1,41
2110	Dunes mobiles embryonnaires	0,93	0,09	0,29	0,55
1410	Prés salés méditerranéens	0,78	0,3	0,45	0,03
9120	Hêtraies atlantiques...	0,67	0,67	0	0
1330	Prés salés atlantiques	0,5	0,41	0,04	0,06
9180*	Forêts de pentes, éboulis	0,17	0,17	0	0
1220	Végétation vivace des rivages de galets	0,1	0,1	0	0
1210	Végétation annuelle des laisses de mer	0,06	0,06	0,06	0
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation...	0,02	0,02	0,02	0
Total		731,39	389,83	172,77	168,99
Total habitat prioritaire*		319,74	209,31	69,78	40,65

LES ENJEUX DE PROTECTION Natura 2000 :

Lande littorale (400 ha)

D'une part, les landes à Bruyère Vagabonde rares et presque endémiques ne se trouvent qu'en quatre endroits en France (quelques hectares sur la corniche Basque, 13 hectares sur l'île de Groix, moins de 5 hectares sur l'île d'Yeu et plus de 260 hectares à Belle-Ile). Les caractéristiques écologiques, paysagères, géographiques font des landes à Bruyère vagabonde un habitat d'un très grand intérêt pour la biodiversité bretonne, française et européenne. D'autre part, les landes littorales plus communes dans la région représentent près de 126 ha.



Lande à Bruyère vagabonde, CCBI

Dunes côtières fixées à végétation herbacée (70 ha)

Les dunes côtières fixées à végétation herbacée sont aujourd'hui en danger au niveau européen. Bien souvent, ces espaces ont été détruits (infrastructures touristiques, agriculture intensive...). En plus de sa valeur intrinsèque, cet habitat abrite, à Belle-Ile, des espèces à forte valeur patrimoniale.



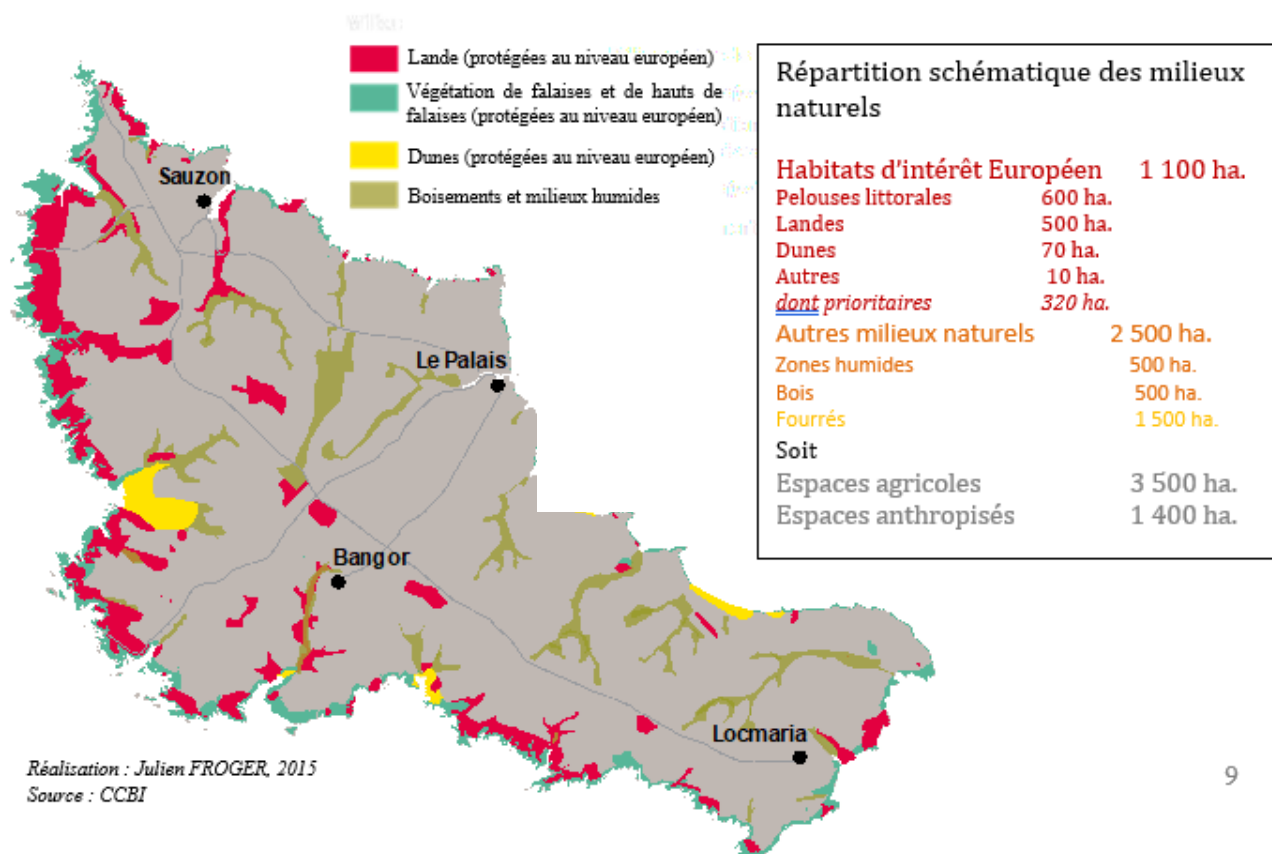
Dune de Donnant, CCBI

Falaises et pelouses littorales (600 ha)

En raison de fortes contraintes écologiques, cet habitat regroupe des associations végétales rares et originales. Ces espaces ont une grande vulnérabilité face à l'artificialisation du littoral, à l'intensification du



piétinement, l'érosion, l'embroussaillage, le développement d'espèces invasives et aux grattis du lapin pour les groupements les plus en haut de falaise.



9

b. Les habitats humides

Ces habitats sont remarquables par leur diversité et leurs fonctionnalités naturelles. Les milieux humides abritent une grande diversité d'espèces floristiques et faunistiques. Ils participent au développement d'espèces remarquables comme certains oiseaux, amphibiens ou insectes. Les prairies humides abritent certaines espèces de plantes rares et protégées, dont certaines orchidées. Ces milieux rendent également de nombreux services écologiques comme la contribution à la bonne qualité des eaux de surfaces.

À Belle-Ile comme ailleurs, les zones humides, difficiles à entretenir mécaniquement et peu praticables l'hiver finissent par être abandonnées des exploitants. Progressivement, elles ont tendance à disparaître pour laisser place à des formations végétales de fourrés, puis de boisements. Les vallons, autrefois ouverts et utilisés par les Bellilois se ferment et se banalisent. Ces zones humides sont donc des écosystèmes instables généralement en voie d'enfrichement mais pouvant être maintenus par l'exercice d'une fauche ou d'un pâturage extensif.

Une étude réalisée par Hardy Environnement en 2018 a permis de mettre à jour l'inventaire et la typologie des zones humides de l'île :

Code CORINE Biotopes	Habitat	Surface en ha	% de l'ensemble des zones humides
15.3	Prés salés atlantiques	0,7	0,2%
15.5	Prés salés méditerranéens	0,9	0,2%
22.4	Végétations aquatiques	0,8	0,2%
31.234	Landes septentrionales à Erica vagans	25,4	5,4%
31.235	Landes anglo-armoricaines occidentales à Ajoncs	31,4	6,7%
31.8	Fourrés	8,8	1,9%
31.831	Ronciers	1,6	0,3%
37.1	Communautés à Reine des prés et communautés associées	29,4	6,3%
37.2	Prairies humides eutrophes	111,5	23,8%
37.22	Prairies à Jonc acutiflore	9,7	2,1%
37.25	Prairies humides de transition à hautes herbes	3,3	0,7%
37.3	Prairies humides oligotrophes	14,1	3%
38.1	Patures mésophiles	0,7	0,1%
41.F	Bois d'Ormes	1	0,2%
44.9	Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais	194,6	41,7%
53.1	Roselières	11,7	2,5%
53.2	Communautés à grandes laïches	0,3	0,1%
54.21	Groupements à Choin noirâtre	0,1	0,1%
81.2	Prairies humides améliorées	5,9	1,3%
82.1	Champs d'un seul tenant intensivement cultivés	5,8	1,2%
83	Vergers, bosquets et plantations d'arbres	0,4	0,1%
83.3	Plantations	1,3	0,3%
83.321	Plantations de peupliers	4,3	0,9%
85.3	Jardins	1,6	0,3%
87.1	Terrains en friche	1	0,2%



Typologie des zones humides à Belle-Ile. Source : Hardy Environnement, 2018

Ces zones reconnues par la directive européenne 2000/60 dite « Directive Cadre sur l'Eau » ont été prises en compte dans l'établissement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Belle-Ile. Les zones humides hors plans d'eau sont peu étendues sur Belle-Ile. Elles représentent environ 470 hectares soit un peu plus de 5% du territoire. Néanmoins, l'enjeu de préservation est fort sur une île qui s'alimente en eau potable uniquement par les eaux superficielles.

Bien que le territoire ne soit fléché qu'en priorité 3 vis-à-vis de l'« enjeu eau », le PAEC peut compléter la politique de gestion de la ressource en eau mise en œuvre sur le territoire. Comme sur toutes les îles, assurer une qualité et une quantité d'eau suffisante lorsque la population peut être multipliée par 9 en été est un enjeu majeur. Les zones de captage d'eau, réglementées par un arrêté préfectoral, nécessitent des pratiques agricoles adaptées permettant de sécuriser la ressource en eau tant en qualité (diminution des flux d'intrants, conservation d'espaces tampons), qu'en quantité (restauration et maintien des capacités de rétention des sols). Le PAEC s'inscrit parfaitement au sein de cette politique et devrait pouvoir la renforcer.

c. Les prairies permanentes

N. B. Dans ce paragraphe nous utiliserons le terme de « prairie permanente » pour des prairies qui ne sont jamais retournées. À ne pas confondre avec les « prairies permanentes » au sens de la réglementation agricole qui correspondent à des surfaces enherbées de manière ininterrompue depuis 5 ans au moins.

« Les prairies sont des formations végétales composées de plantes herbacées pour la plupart vivaces. Leur physionomie est le plus souvent marquée par les graminées. Il s'agit de formations d'origine secondaire, leur maintien en l'état est conditionné par l'action régulière de l'Homme (fauche, pâturage ...).

Dans une prairie permanente, la flore se reproduit par elle-même. Le cortège floristique observé reflète ainsi les conditions écologiques (richesse du sol, degré d'humidité, climat...) ainsi que la gestion pratiquée.

SOL + CLIMAT + GESTION → TYPE DE PRAIRIE

Les prairies permanentes exploitées de manière extensive peuvent accueillir une biodiversité intéressante. En Bretagne, il n'est pas rare d'observer entre 40 et 50 espèces végétales différentes dans une parcelle de prairie permanente. Même si les graminées restent dominantes, on y observe également de nombreuses plantes à fleurs, avec une floraison étalée au cours de la saison. En outre, les prairies contribuent à maintenir des paysages ouverts, souvent plus riches et diversifiés que les paysages dominés sur de vastes surfaces par les bois et fourrés. La fauche et le pâturage permettent en effet d'éviter la progression des broussailles et retardent ainsi la formation de milieux boisés.

À l'échelle de la Bretagne, mais également à l'échelle de la France, on assiste à une réduction importante des prairies permanentes depuis le milieu du 20^{ème} siècle au profit des zones bâties ou d'autres formes de milieux agricoles (prairies temporaires, cultures...)¹. Ainsi, les « vraies » prairies permanentes sont devenues rares et menacées à l'échelle bretonne, probablement tout autant que les landes.

À Belle-Ile, les prairies permanentes sont encore nombreuses, notamment parce que l'intensification des pratiques agricoles (retournement, fertilisation...) a jusqu'ici été moins importante sur l'île que sur le continent. Elles continuent ainsi à marquer fortement les paysages bellilois et représentent un élément identitaire majeur. Or ces prairies sont aujourd'hui menacées, soit du fait de l'abandon de l'entretien par fauche et/ou par pâturage, notamment dans les vallons et dans les secteurs éloignés des sièges d'exploitation, soit en raison de l'intensification des pratiques ou de la transformation de ces espaces. Pourtant, les milieux prairiaux sont intéressants à maintenir à de nombreux titres : en tant que supports de biodiversité et éléments de régulation de la ressource en eau, en tant que formations végétales contribuant à la qualité des paysages, mais aussi pour leurs fonctions économiques et sociales.

Leur préservation est probablement une voie incontournable pour concilier conservation de la biodiversité et maintien des paysages attractifs de l'île, autant sur la côte que dans l'intérieur des terres. Pour ce faire, il serait souhaitable de maintenir des pratiques agricoles extensives, adaptées à chaque type de prairie et au nouveau contexte économique qui marque l'agriculture du 21^{ème} siècle. Une meilleure caractérisation des types de prairie présente à Belle-Ile contribuerait à mieux évaluer leur intérêt patrimonial et à proposer ces modes de gestion adaptés. »

Marion Hardegen, Déléguée de l'antenne Bretagne du Conservatoire botanique national de Brest

¹ COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2013 - *Les prairies permanentes : Evolution des surfaces en France - Analyse à travers le Registre Parcellaire Graphique*. Collection « Études et documents » du Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement Durable (SEEIDD) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), n°96, nov 2013. 14 p. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED96.pdf>

Considérant l'enjeu reconnu par le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) et mis en exergue dans le PAEC de 2016, la Communauté de communes, dans le cadre du programme d'actions 2016-2017 soutenu par la Région, a commandité plusieurs études pour améliorer la connaissance des prairies bellilloises. (Cf Actions complémentaires p34).

d. Les fourrés

Les fourrés, ou « friches » sont des formations herbacées hautes résultant de la déprise des milieux prairiaux. Ce couvert a une grande importance pour l'avifaune notamment en ce qui concerne la reproduction et le repos de certaines espèces (Fauvette pitchou, Tariers pâtres, ...). Or cet habitat est un stade transitoire entre le stade prairial et le stade boisé. La fermeture de ces milieux conduisant généralement à la création d'une saulaie, fruticée à épineux ou ptéridaie, implique une perte d'intérêt en termes de biodiversité.

A Belle-Ile, le contexte foncier très tendu associé à la déprise agricole générale et lors de la transmission ont entraîné ces dernières années un développement de la friche sur l'île au détriment de prairies littorales, de vallons et de coteaux auparavant pâturés (Entre 500 et 1000 ha de friches au total d'après un diagnostic réalisé en 2018 par les étudiants d'AgroCampusOuest « Valorisation des friches agricoles et étude du foncier agricole à Belle-Ile-en-mer »). Ce constat a poussé les communes à créer la « mission foncière » en 2018, agissant dans le cadre d'un service mutualisé.



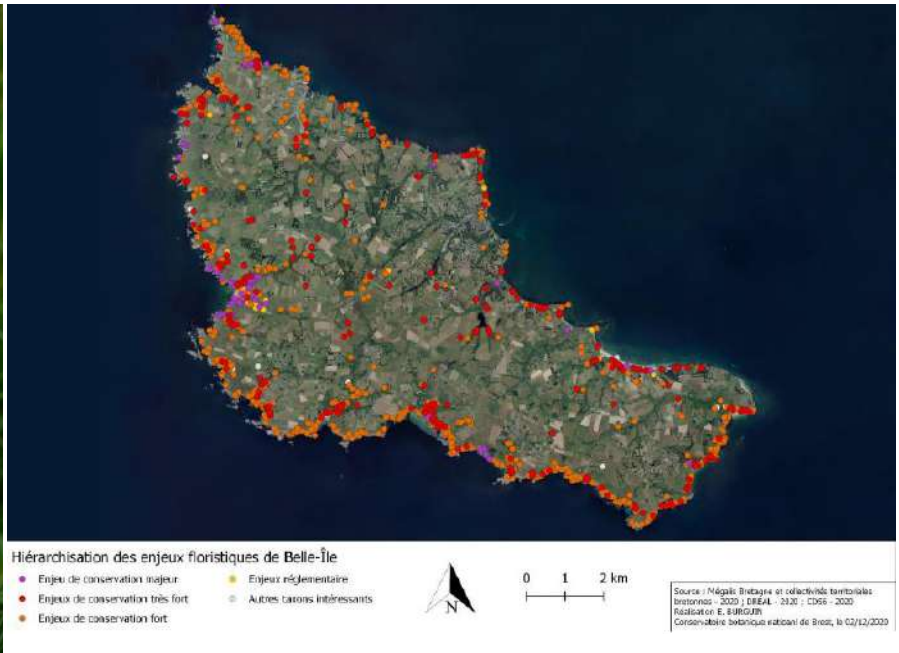
e. Une flore exceptionnelle

Les spécificités bioclimatiques de l'île (cf. partie 2.1.), caractérisées par un climat maritime, un sol schisteux et une situation géographique à l'extrême sud de la Bretagne, ont permis le développement d'une flore originale et remarquable. En effet, Belle-Ile est l'un des sites botaniques les plus réputés en Bretagne. Cette réputation n'est pas usurpée puisque « *près de la moitié des plantes vasculaires du Massif Armoricaïn y ont été signalées* » (Brien, Brioret, Rivière, 2000).

Une étude récente du Conservatoire Botanique National de Brest (Quéré E., 2019) a recensé 94 taxons à enjeu sur l'ensemble de l'île, dont 64 inscrits sur la liste rouge UICN de la flore vasculaire de Bretagne dans les catégories des taxons menacés à quasi-menacés. **Belle-Ile-en-mer abrite ainsi à elle-seule près de 25% de la flore menacée de Bretagne.**

La majorité est située sur la bande côtière de l'île, mais l'intérieur de l'île présente également de nombreux enjeux dont de remarquables secteurs de prairies mésophiles à humides. La flore de l'île présente un grand intérêt de conservation tant par le nombre important d'espèces menacées que par la rareté relative de ces espèces.

Cartographie des espèces de flore remarquable sur l'île (CBNB, 2020)



Une originalité agro-environnementale : Des élevages de poules favorables à la biodiversité

« Les activités agricoles passées et actuelles marquent fortement les paysages végétaux et la flore de Belle-Île. Sans elles, les paysages « naturels » ne seraient pas les mêmes. On sait que la fauche de foin et l'élevage de bétail (vaches, moutons...) sont des marqueurs essentiels de la végétation de l'île, contribuant à limiter l'embroussaillage et permettant le maintien de prairies et de pelouses abritant parfois des espèces sauvages animales et végétales uniques en leur genre (voir encart p.12). On sait moins en revanche que **l'élevage de poules** peut aussi, dans certaines conditions, être un facteur essentiel pour la préservation de la biodiversité. C'est le cas à Belle-Île, où plusieurs espèces végétales sont liées à des endroits très particuliers : les cours de fermes « traditionnelles » dont les sols sont enrichis par du fumier de poules.



Mauve de Nice dans un poulailler extensif, Anter
© Yves Brien



Parmi ces espèces figurent plusieurs espèces de mauves dont **la Mauve de Nice**, particulièrement intéressante pour Belle-Île. Celle-ci n'existe en effet en France que sur le pourtour méditerranéen et dans quelques localités très éparées de la façade Manche-Atlantique de l'Ouest de la France. De manière générale, cette plante fréquente les décombres, les champs et les bords de chemins, mais à Belle-Île elle est quasiment toujours liée aux cours de fermes où circulent des poules en liberté.

C'est Yves Brien (botaniste bien connu des bellilois pour avoir exercé la fonction de maire sur la commune de Palais) qui a fait cette découverte, en ayant bien été signalée sur l'île depuis très longtemps, mais **on la**

2013. L'espèce **croit disparue**

Mauve de Nice
© CBNB

depuis 1903, date de sa dernière observation à Belle-Île. C'est en

la recherchant dans les hameaux qu'Yves Brien la retrouvée. Il l'a rencontrée dans 15 villages sur les 52 prospectés, à chaque fois dans des milieux très fortement enrichis en azote naturel : les **cours de fermes** avec des poules circulant en liberté et les **jardins potagers** recevant très régulièrement de la fumure de volaille.

Il peut paraître incongru de parler de la Mauve de Nice dans le PAEC de Belle-Île. Mais il faut comprendre que cette espèce symbolise à elle seule les **liens très serrés qui existent entre patrimoine naturel et patrimoine culturel**, entre biodiversité et agriculture, entre paysage et action humaine... Avec la Mauve de Nice, se développent d'autres espèces végétales, elles aussi liées à des sols saturés en azote. Associées ensemble, ces espèces forment des tapis végétaux très particuliers, où fleurissent diverses camomilles, mercuriales, lamiers et autres stellaires. Ces « associations végétales » hyper-nitrophiles deviennent rares et constituent une trace encore vivante d'un mode de vie qui tend à disparaître. Encore très peu étudiées scientifiquement, elles mériteraient des recherches particulières, notamment sur leur écologie, leur composition spécifique et leur histoire. Ces recherches permettraient de trouver des solutions pour les conserver durablement.

Aujourd'hui, les modes de vie changent et on préfère les perrons carrelés aux pas-de-porte salis par les fientes des gallinacés. Mais l'histoire de la Mauve de Nice nous rappelle combien la richesse de la flore de Belle-Île est liée à son histoire sociale et culturelle. Le patrimoine naturel bellilois est aussi le témoin d'un patrimoine culturel. Ensembles, ces patrimoines forment **l'identité de Belle-Île.** »

Sylvie Magnanon, Directrice scientifique des actions interrégionales du
Conservatoire botanique national de Brest
Rédigé le 10/08/15

2.1.3. Une faune originale

Il existe un déficit de données important sur cette thématique à l'exception de l'avifaune, qui fait l'objet d'un travail récurrent et d'une bibliographie intéressante. Bien que moins étudiés que la flore, les enjeux liés à la faune locale sont probablement tout aussi forts si l'on considère le caractère insulaire qui implique des curiosités endémiques. De nombreuses espèces animales rares et protégées sont présentes sur l'île. Le PAEC s'intéresse essentiellement aux espèces en lien direct avec l'agriculture et les enjeux agroenvironnementaux. Un diagnostic plus complet est disponible dans le DOCOB.

a. L'avifaune

L'agriculture a modelé un environnement semi-naturel dans lequel des espèces endémiques et menacées sont parvenues à survivre. « *Tel est le cas du Crave à bec rouge dont la survie dépend du maintien de pâturage traditionnel, puisqu'il prospère dans les grandes mosaïques de jachère céréalière et de pâturage, mais dépend également de toute une série d'espèces de végétaux et d'insectes tributaires des prairies semi-naturelles.* » [Indicateurs environnementaux pour l'agriculture, volume 3 méthode et résultats, OCDE]. Ainsi, en l'état de nos connaissances actuelles, il est possible de dire que le Crave à bec rouge ainsi que le Grand Corbeau sont des espèces dont la survie est conditionnée par le maintien de pratiques agricoles extensives et traditionnelles. D'autres en sont également tributaires, mais les connaissances manquent pour pouvoir l'affirmer.

► Le Crave à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*) ;

Le Crave à bec rouge est insectivore et nidifie dans les falaises et les grottes de la côte de Belle-Ile-en-Mer. Les populations de craves sont en déclin en Europe, à cause de la perte de leur habitat et de leurs zones de nourrissage. Les changements intervenus dans l'élevage et la transformation des pâturages ont entraîné la disparition des insectes vivant aux côtés du bétail et dont se nourrissent ces oiseaux, provoquant ainsi leur déclin. La population bretonne est constituée d'environ 200 individus et Belle-Île concentre plus de 25% des effectifs de Bretagne avec une soixantaine d'individus recensés par l'association Bretagne Vivante en 2021 (cf. annexe 8, p64).



Pyrrhocorax pyrrhocorax ©CCBI

► Le Grand Corbeau (*Corvus corax*) ;

Le Grand Corbeau est une espèce commune dans les Alpes, les Pyrénées ou le Massif Central mais elle est relativement rare dans les milieux littoraux. Ainsi, à l'échelle de la Bretagne, Belle-Île occupe une place privilégiée dans l'accueil de cet oiseau. Le Grand Corbeau est omnivore et principalement charognard. Ses territoires de chasse préférés sont les milieux ouverts telles les landes et prairies et tous les espaces dégagés où il n'est pas dérangé. Une quinzaine d'individus a été dénombrés à Belle-Île. Le grand corbeau est protégé à l'échelle internationale par la Convention de Berne (annexe III). [DOCOB, CCBI, 2015]



Corvus corax ©D. Collin

b. L'entomofaune

► L'abeille noire (*Apis mellifera mellifera*) :

Depuis 30 ans, les apiculteurs bellilois ont pris conscience du caractère remarquable de l'abeille noire. Un arrêté préfectoral en vigueur interdit depuis juillet 1985 l'introduction d'abeille sur l'île pour une protection sanitaire de l'espèce. Malgré tout, maladies et parasites sont arrivés sur l'île, c'est pourquoi une association loi 1901 a été créée pour que l'arrêté préfectoral soit actualisé et porte cette fois sur des questions d'ordre génétique. L'arrêté de 2008 « *porte interdiction d'introduction sur le territoire de Belle-Ile de reines d'abeilles, colonies d'abeilles, faux bourdons ou de matériel apicole usagé* ». En effet, à l'instar des îles d'Ouessant et de Groix, Belle-Ile-en-Mer dispose d'une des populations d'abeilles les moins introgressées (polluées génétiquement) de France. [Site : CCBI.fr]



Abeille noire ©CCBI

A Belle-Ile, l'Association pour la Protection et la Conservation de l'Abeille noire se donne pour but de :

- contribuer à la mise en place d'un conservatoire de l'abeille noire sur le territoire en impliquant tous les apiculteurs de l'île et en veillant au bon respect de l'arrêté préfectoral en vigueur,
- participer, en relation avec le CNRS, au maintien d'un réservoir génétique indispensable à la protection de la biodiversité,
- promouvoir l'écotype bellilois

► Les autres insectes

Les invertébrés de Belle-Ile sont très mal connus alors qu'ils font partie, au même titre que l'avifaune, de la richesse écologique de l'île. En effet, seule une étude sur les populations des landes mésophiles de Bangor par le GRETIA et des identifications éparées de divers spécimens permettent de lister une partie des espèces de l'île. Aucune étude n'a encore été réalisée pour déterminer le nombre d'espèces ou leur valeur patrimoniale sur l'ensemble du territoire. Il est donc à envisager de parfaire nos connaissances dans ce domaine, étant donné que l'entomofaune a un impact direct sur le développement des habitats (pollinisation, dégradation de la matière organique, etc.) et est sujette, dans certains cas, à une réglementation (notamment certains papillons). Il apparaît dans ce rapport que l'évolution des landes ouvertes en milieux fermés se fait au détriment d'espèces comme les papillons *Cupido argiades* (Azurée du trèfle) et *Plebejus argus* (Azurée de l'ajonc) ou la coccinelle *Exochomus nigromaculatus*. L'étude montre également que l'enrésinement principalement en pin maritime, certes apporte quelques espèces d'insectes et d'arachnides inféodées aux milieux résineux, mais plus banales.

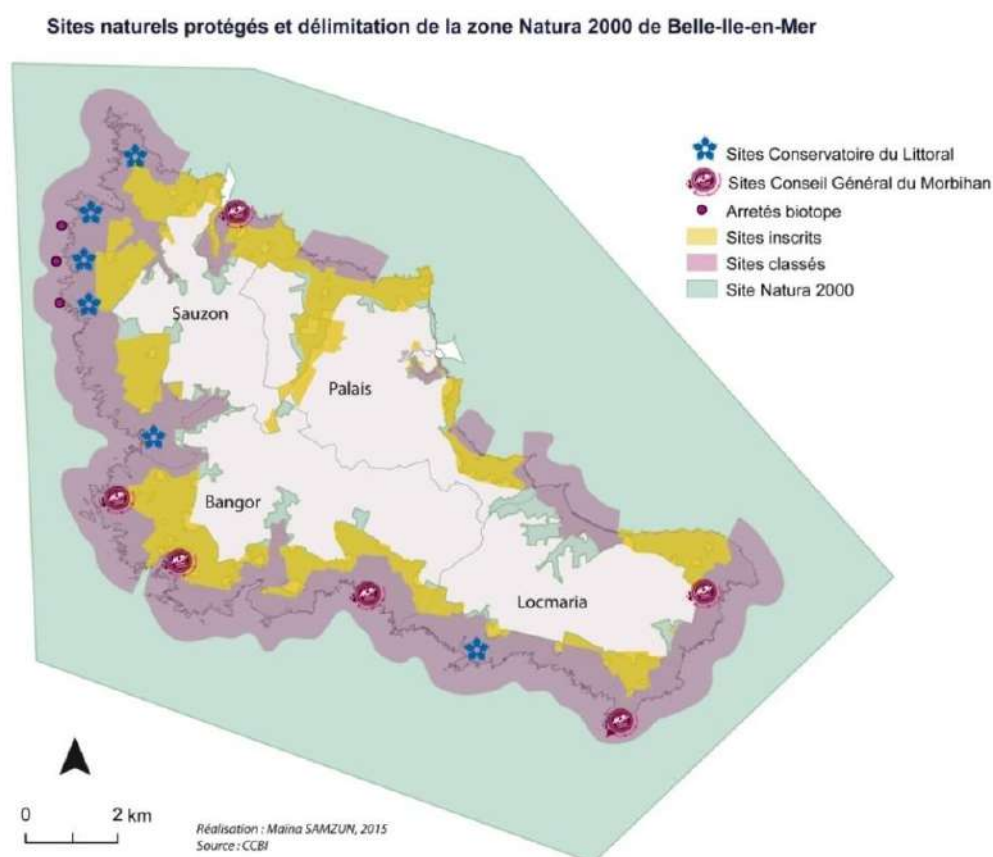


L'Azurée du Trèfle ©Philip Clarke

Plus largement, la situation est la même concernant l'herpétofaune et les batraciens pour lesquels le manque de données nécessite des campagnes d'étude à venir.

2.1.4. Le cadre de protection

◆ Le cadre réglementaire



Comme la majorité des îles du Ponant, Belle-Ile bénéficie de nombreux dispositifs réglementaires pour la protection de ses espaces naturels :

- Sites classés (4 370 ha) et sites inscrits (1 879 ha)
- Sites du conservatoire du littoral et espaces naturels sensibles du département (env. 700 ha)
- Arrêtés de biotope
- Site Natura 2000 (4 166 ha à terre + 13 192 ha en mer) (cf. carte ci-dessus)
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (cf. ZNIEFF p.8)
- Espaces proches du Rivage et Espaces Remarquables du Littoral (cf. POS-PLU)

Ils couvrent une grande partie du territoire insulaire, principalement sur la frange côtière. Toutefois, les enjeux de maintien de la biodiversité et du paysage ne concernent pas uniquement la bande littorale, mais impliquent aussi bien les espaces agricoles intérieurs, les espaces abandonnés ou en voie d'abandon que les espaces exploités. Ces enjeux ne portent pas que sur les espèces remarquables, mais aussi sur l'ensemble des communautés végétales et animales caractéristiques de ces espaces.

Le site Natura 2000

En 2006, le site Natura 2000 de Belle-Ile a été désigné en raison de la présence d'une faune et d'une flore remarquables, diversifiées et d'habitats naturels d'intérêt communautaire. Ce site est constitué d'une Zone Spéciale de Conservation identifiée au titre de la directive «Habitat Faune Flore». Il occupe une superficie de 17 359 ha : 24% concerne la partie terrestre, 76% est sur le domaine public maritime. Il forme une large bande côtière entourant l'île de manière quasi continue. La ZSC inclut dans son périmètre les sites classés et une part importante des sites inscrits, elle couvre ainsi près de la moitié du territoire insulaire (DOCOB).

Plus de 45 % de la partie terrestre du site est occupé par l'agriculture (env. 1 800 hectares). Devant l'effondrement des surfaces de prairies permanentes, l'Europe interdit le retournement des parcelles dans le site Natura 2000.

◆ Le cadre de gestion des milieux

Au sein de la collectivité, le service des Espaces Naturels est né en 1998 d'un partenariat fort entre le Conservatoire du Littoral, l'État et le Conseil Départemental du Morbihan. Il fonctionne indépendamment des autres services grâce au versement de la taxe sur les passagers maritimes (taxe Barnier) qui s'élève à 7% du prix d'un « billet non insulaire aller ». Le service est constitué d'une vingtaine de personnes réparties en 4 équipes : chantier nature, gardes du littoral, maison de site et un pôle ingénierie. L'arrêté préfectoral fixant les statuts de la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer, définit la compétence espaces naturels comme :

« Compétence optionnelle – Protection et mise en valeur de l'environnement

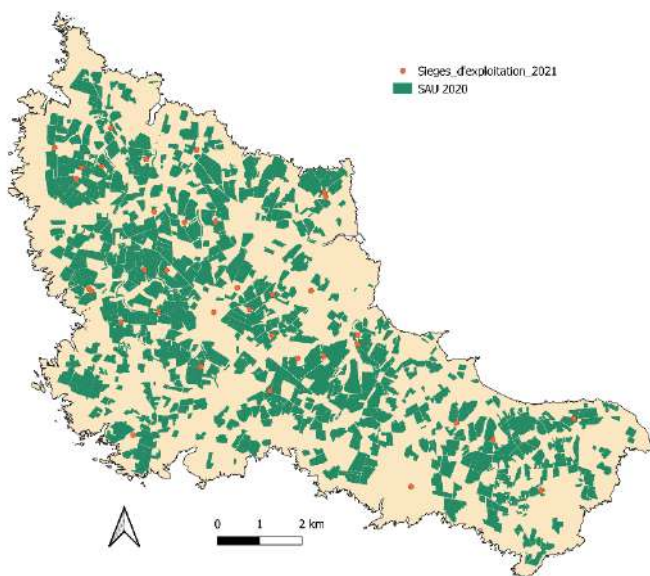
La protection, la gestion conservatoire et la valorisation :

- *des espaces naturels terrestres en général*
- *du site classé de Belle-Île au titre de la loi n° 1930-05-02 sur « les monuments naturels et les sites » en tant qu'affectataire de la Taxe sur les Passagers Maritimes (TPM) à destination des îles*
- *des propriétés du Conservatoire du littoral, par délégation*
- *des Espaces Naturels Sensibles propriété du Département, par délégation*
- *du site terrestre et maritime Natura 2000 FR530032, en tant qu'opérateur local par délégation de l'État*
- *des maisons de sites des Poulains et du Grand phare, lieux d'accueil et d'histoire en espaces naturels »*

Le Document d'Objectif Natura 2000 sert de plan de gestion unique à l'exercice de cette compétence. En tant qu'opérateur Natura 2000, la CCBI le met en œuvre. Forte d'une équipe de terrain importante, sa mise en œuvre s'effectue principalement par les actions en régie du service. Aux orientations fixées par ce dernier, s'ajoutent celles identifiées par la politique (plus touristique) de gestion des maisons de sites et du sentier côtier.

2.2. L'agriculture belliloise

◆ Quelques chiffres



Surface de l'île
8 500
ha

Surface agricole utile (SAU) 3 216

ha

= 40 % de la surface de l'île

40 exploitations

54 chef.fe.s d'exploitations

65 ETP à l'année

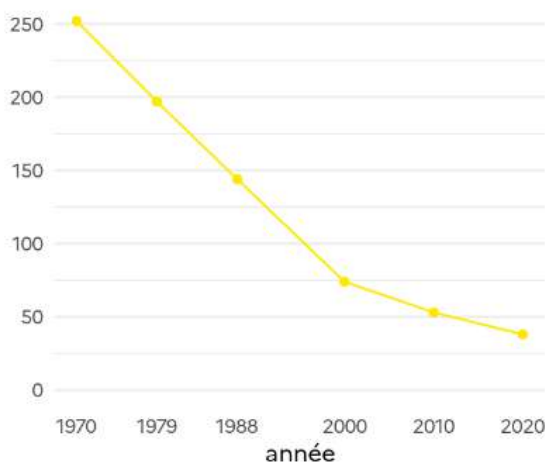
25 % de doubles actifs

Source : CCBI, 2022 et RGA 2020.

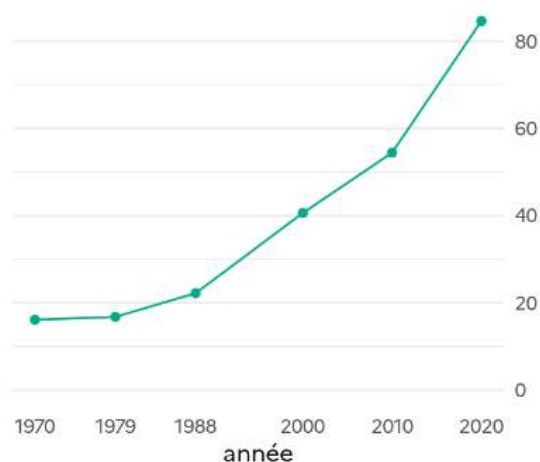
- La SAU, équivalant à 40% de la surface de l'île a augmenté de 10% depuis le dernier recensement en 2010. Cependant, La surface réellement exploitée de l'île est supérieure à la SAU, un certains nombre de secteurs n'étant pas forcément déclarés au RPG. On approcherait donc les 50% de la surface de l'île exploitée.

Le nombre d'exploitations est en baisse constante depuis les années 70, il semble cependant se stabiliser actuellement entre 35 et 40 exploitations, suite à plusieurs installations (majoritairement en productions végétales). La SAU moyenne par exploitation augmente, une tendance à la concentration des terres équivalente à celle du continent. On constate une forte disparité dans la taille des exploitations allant de 1 à 430 ha. Sur l'île, 2 exploitations concentrent 31% de la SAU.

nombre
d'exploitations



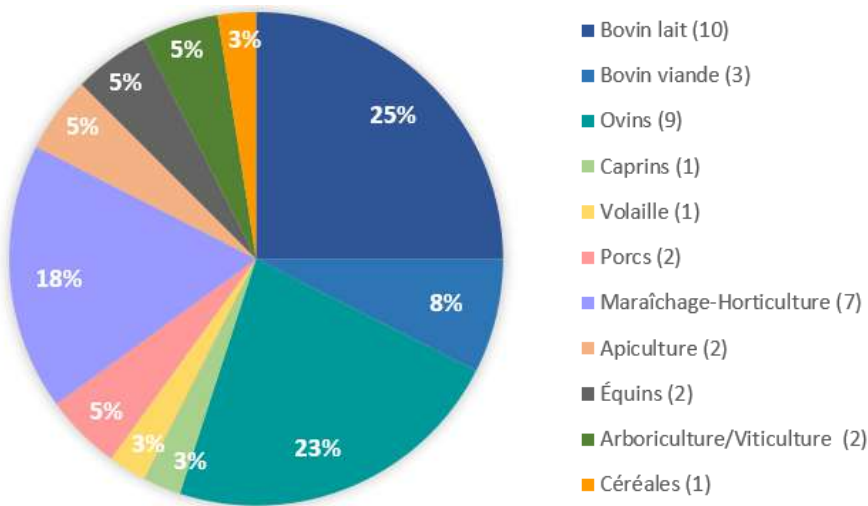
SAU moyenne
en ha



source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020

- Le nombre d'exploitants a diminué de 13% depuis 2010. Leur moyenne d'âge est de 46 ans, et 6 chefs d'exploitations partiront à la retraite d'ici 5 ans.

◆ Une production agricole basée sur l'élevage



Cheptel

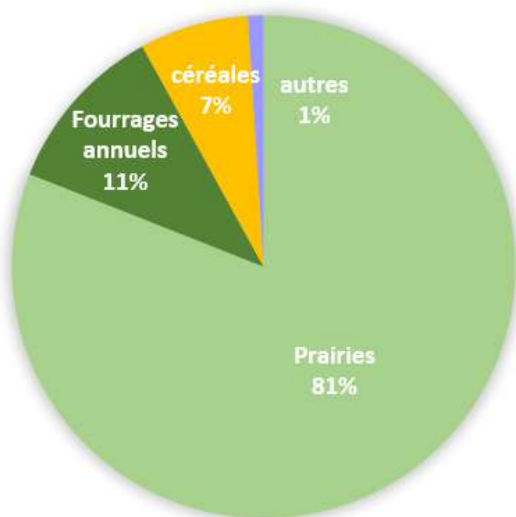
- 500 vaches laitières (principalement Normandes, Holstein)
- 300 vaches allaitantes (Limousine, Charolaise)
- 3 000 brebis
- 220 caprins
- 120 porcs
- 2 000 volailles

L'agriculture belliloise est basée sur un **triptyque Bovin lait / Ovin viande / Bovin viande qui représente 60% des exploitations**. On parle ici de production dominante, mais environ la moitié des exploitations sont en multi-production (notamment mixité bovin lait/ bovin viande). On observe un développement très récent de nouvelles productions animales : poules pondeuses, laine de chèvres angora,....

La filière lait représente tout de même la plus grosse production de l'île, pour environ 2,2 millions de litres envoyés sur le continent chaque année.

2500 ovins, veaux et porcs sont abattus à l'abattoir intercommunal chaque année. Les gros bovins sont quant à eux abattus et commercialisés sur le continent.

◆ Un système à l'herbe majoritairement extensif



2 600 ha, soit une grande majorité de la SAU est composée de surfaces en herbe (dont environ 40% de prairies temporaires et 60% de prairies permanentes), une surface stable depuis 2010.

La maïs ensilage représente moins de 10% de la SAU, et la culture de céréales est principalement destinée à l'autonomie alimentaire de l'exploitation ou le paillage des bâtiments.

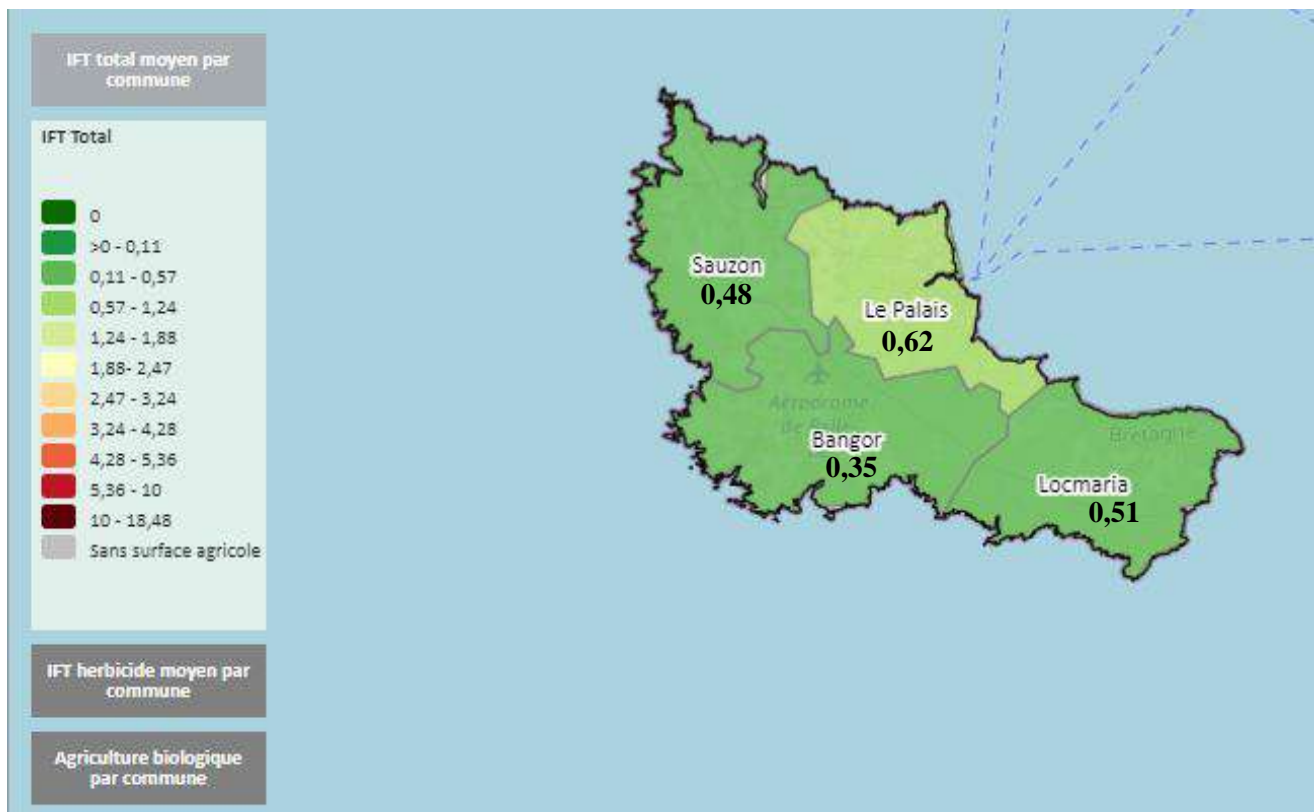
De par le climat océanique doux en hiver, et chaud et sec en été, les animaux sont généralement au pâturage toute l'année et l'herbe repousse rarement assez pour permettre une deuxième fauche automnale.

L'Indice de fréquence de traitement (IFT) est 3 fois moins élevé que la moyenne morbihannaise (RGA 2010). Les prairies ne reçoivent très majoritairement aucun apport, les traitements se font surtout sur le maïs ensilage et l'orge de printemps (Solagro 2022).

L'Indice de fréquence de traitement (IFT) est un indicateur qui rend compte du nombre de doses de produits phytosanitaires appliquées par hectare pendant une campagne culturale. Il peut être calculé sur une parcelle, sur une exploitation, à l'échelle d'un territoire ou de la région par exemple. Il peut aussi être décliné par culture, ou par famille de produits appliqués.

Il comptabilise le nombre de doses de référence appliquées par hectare au cours de la campagne : par exemple, si un produit est utilisé à 500g/ha alors qu'il est homologué à 1000g/ha, l'IFT sera de 0,5. Si le traitement est renouvelé 3 fois au cours de la campagne, l'IFT sera de 1,5.

Carte de l'IFT moyen par commune (SOLAGRO, 2022)



♦ Débouchés et démarches de valorisation

• Agriculture biologique

2 éleveurs, 2 apiculteurs, et 7 maraîchers sont engagés en agriculture biologique, soit environ 30 % des exploitations (mais représentant de très petites surfaces). Une Biocoop a ouvert en 2022 et devrait offrir des débouchés supplémentaires pour les exploitations en agriculture biologique et possiblement encourager la réflexion d'autres exploitations sur la conversion.

• Transformation et débouchés

- Les trois quarts des exploitations commercialisent une partie de leur production en circuit court, mais 90% du tonnage part en circuit long (bovin lait et viande). L'abattoir n'est actuellement pas dimensionné pour prendre en charge les gros bovins, mais la relocalisation de l'abattage de gros bovins et la création d'un atelier de découpe sont actuellement à l'étude.
- Bovin lait : actuellement 8 fermes sur 10 vendent leur production à Lactalis.

Evolution de la filière lait : Dans le contexte de crise actuel touchant en particulier ce secteur suite à la fin des quotas laitiers, la filière laitière de Belle-Ile est pénalisée par la non-différenciation du lait produit, par la dépendance vis-à-vis des marchés européens et de manière générale par la forte dépendance des systèmes alimentaires vis-à-vis de l'extérieur. En outre, l'insularité, induit des coûts de production et de collecte largement plus élevés que la moyenne nationale, ce qui constitue un handicap pour la filière sur des marchés concurrents.

En 2014, une étude prospective de la filière portée par la CCBI avait mis en évidence la nécessité d'une meilleure valorisation des produits (transformation, labellisation ...).

Deux projets actuellement en cours s'orientent vers une transformation du lait sur l'île :



- Un projet de **coopérative laitière** a vu le jour en 2016, et regroupe pour l'instant 3 éleveurs produisant annuellement 1 million de litres de lait, et ayant pour objectif de vivre de leur production, et de ne plus dépendre de grands groupes industriels et de la volatilité des prix du lait. Le permis de construire pour le bâtiment a été obtenu en 2022, avec un objectif de début de commercialisation des produits à l'été 2023.

- Un second projet de création d'une unité de transformation laitière, en SARL cette fois, est également en cours, et devrait valoriser le lait de deux exploitations de Belle-Ile d'ici 2023.

- La majorité des agneaux sont abattus et commercialisés sur l'île, via les supermarchés locaux ou en restauration
- Un point de vente collectif, le « Coin des producteurs » regroupe plus d'une dizaine d'exploitations belliloises, depuis 2013 pour vendre leurs produits ensemble en circuit court.

• Associations agricoles

Créé en 1970 avec pour objectif de valoriser l'agriculture insulaire, le **syndicat d'élevage**, emploie aujourd'hui un salarié chargé de l'insémination artificielle des bovins à mi-temps, et a créé 2 marques commerciales pour valoriser les produits issus de l'élevage bovin et ovin sur l'île et dynamiser le marché : « **Viande des embruns** » et « **Agneau du large** ». Ces appellations répondent à des cahiers des charges spécifiques mais ne correspondent cependant pas à des labels officiels et sont très peu valorisées sur l'île. Le syndicat est également chargé d'organiser bisannuellement le Comice agricole.

Association du Grain au Pain : Fondée en 2019, l'association a pour objectif de faire renaître une filière céréalière locale de l'agriculteur, au meunier, au transformateur et au consommateur, ainsi que la restauration d'un moulin à vent. Ainsi, plusieurs agriculteurs ont, en complément de leur activité, semé plusieurs variétés de blé, et plusieurs kilos de farine ont été commercialisés ou transformés en 2021.

◆ Diversification et projets d'installation

Les projets d'installation en élevage sont très difficiles du fait de la nécessité de trouver du foncier, du bâti transmis ou de construire un bâtiment. **On constate cependant une nette augmentation des projets d'installation en maraîchage, horticulture, arboriculture.** En effet, la mission foncière a accompagné ces 3 dernières années 5 projets d'installation en passe d'être finalisés, essentiellement en productions végétales.

L'année 2021 a été marquée par la plantation de premières parcelles de vignes par la SCEA « Les Vignes de Kerdonis », qui devrait s'étendre à terme à 11 ha sur l'île, et être conduite en biodynamie.

Une exploitation en élevage ovin a également été reprise pour faire des céréales panifiables, et une autre pour de la production de volailles en agriculture biologique.

2.3. Un paysage, facteur essentiel d'attractivité touristique



« Belle-Île est un territoire agricole sur fond marin. Un visiteur parcourant le centre de l'île peut oublier l'insularité au profit de la ruralité. Ce double aspect, île/campagne, est certainement le caractère essentiel qu'il faut retenir pour comprendre le territoire insulaire et son organisation » [Extrait cf. p50 – Motion agricole – « Belle-Île-en-Mer : Une agriculture fondement de son attractivité et de ses protections environnementales... une dynamique mise en cause. » - 05/09/2013].

D'après les différentes enquêtes auprès de la clientèle touristique réalisées en 2011 et 2019 et l'enquête de perception des usagers (CCBI, 2013), l'attractivité du territoire est largement conditionnée par la nature, les paysages et le littoral.

Parmi les valeurs qui définissent le territoire et forment le socle de l'intervention publique locale, on peut d'ailleurs citer :

- Le respect d'une nature battue par la mer et le vent (espace littoral de l'île)
- La solidarité et l'intimité d'un bout de campagne au milieu de l'océan (espace agricole intérieur de l'île)
- Le tourisme, soutien d'une économie diversifiée valorisant les savoir-faire locaux et un terroir de qualité.

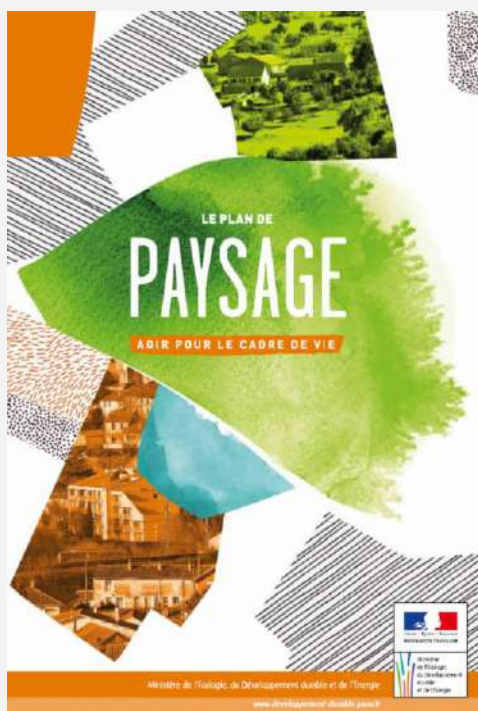
Ainsi, l'orientation touristique de l'économie insulaire assure une dynamique démographique positive et crée de nombreux débouchés pour les différents secteurs d'emploi de l'île, notamment en agriculture. Le potentiel de débouché pour la filière agricole est donc fort, comme l'attestent les problèmes réguliers de rupture de stock du point de vente directe « Au coin des producteurs ».

Par ailleurs, la crise de la COVID a entraîné une augmentation de la population sur le territoire, et une occupation plus longue des résidences secondaires dans l'année. Ce contexte rend souhaitable et possible l'adaptation des productions locales aux attentes d'une clientèle en demande de produits correspondant à l'image du territoire (adaptation de la manière de produire et des types de produits).

Face aux dynamiques actuelles tendant vers la fermeture des paysages notamment agricoles, le maintien de la qualité paysagère de l'île est un élément clé pour le territoire en termes de qualité de vie, mais aussi d'économie liée à l'attractivité touristique. Le PAEC intervient également comme un élément de réponse à la problématique de gestion et d'entretien du paysage. (cf, partie 4.1. Enjeux Agroenvironnementaux du PAEC bellilois, p 39).



Un plan de paysage Belle-Ile en cours de construction



En 2021, Belle-Ile a été lauréate de l'appel à projet « Plan de paysage » du Ministère de la transition écologique. A ce titre, elle portera jusqu'en 2024 l'élaboration d'un « Plan de paysage ».

Le « Plan de paysage » est un outil de prise en compte du paysage dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire en matière d'urbanisme, de transports, d'infrastructures, d'énergies renouvelables, d'agriculture, etc. ...

L'objectif est de faire réfléchir ensemble les différents acteurs (habitants, usagers, élus, ...) au service d'un projet de territoire commun et de :

- Etudier les évolutions passées et les enjeux du paysage insulaire
- Cadrer les grands défis paysagers au regard des enjeux
- Arrêter un plan d'actions pour agir

Avec une affirmation unanime des 4 maires : « *Le paysage bellilois n'est pas un objet nostalgique et figé. Il est une construction vivante qui se doit d'évoluer en gardant son identité* ».

Les premiers travaux ont permis de réaliser un diagnostic paysager, d'identifier les éléments paysagers qui fondent l'identité de l'île, et les enjeux de qualité paysagère associés.

Un processus de concertation des citoyens viendra étoffer ces éléments, mais le diagnostic a identifié les espaces agricoles comme faisant partie des éléments structurants du paysage bellilois, et notamment les prairies et les friches.

Les enjeux de qualité paysagère suivants ont été attribués à ces éléments :

Enjeux prioritaires :

- Maintenir la surface de prairies
- Eviter l'apparition de nouvelles surfaces de friches

Enjeux secondaires :

- Favoriser la remise en exploitation des friches
- Veiller à la compatibilité des nouvelles activités avec le maintien des prairies
- Veiller à l'intégration paysagère des infrastructures maraîchères, viticoles et arboricoles.

2.4. Enjeux agro-environnementaux

Caractéristiques agricoles :

- Une agriculture basée sur le triptyque : « lait – viande bovine – viande ovine »
- 40 exploitations, 65 emplois à l'année, pour 3 200 ha de SAU, soit 40% du territoire
- Une agriculture plutôt extensive qui pourrait être mieux valorisée
- Un handicap naturel fort lié au caractère insulaire du territoire : surcoût de transport, pression foncière, réglementation forte, mauvaise qualité agronomique des sols

Caractéristiques environnementales :

Ecologiques

- Une biodiversité originale et riche
- Des habitats d'intérêt communautaire variés sur 17 312 ha de site Natura 2000
- Une 100aine d'espèces de flore rares et menacées
- Des prairies maigres de fauches devenues rares sur continent

Paysagères

- Une île/campagne facteur d'attractivité
- 6 300 ha de site inscrit et site classé

Forces

En matière d'environnement

- ◆ Biodiversité riche conditionnée par l'insularité
- ◆ Politique de préservation des milieux naturels ancienne et forte
- ◆ Richesse naturelle reconnue par des réglementations nombreuses
- ◆ Qualité paysagère facteur important dans la qualité de vie mais aussi l'attractivité touristique

En matière d'agriculture

- ◆ Place importante de l'agriculture sur l'île (situation originale à l'échelle des îles du Ponant)
- ◆ Pratiques agricoles extensives
- ◆ Des produits de qualité qui pourraient être mieux valorisés
- ◆ Animation forte du territoire par les acteurs locaux : soutien politique fort de l'intercommunalité, CPIE via le PAT, mise en réseau avec les autres îles via le RAlA
- ◆ 7 maraîchers sur l'île, tous labellisés AB ou en conversion
- ◆ Identité reconnue du territoire induisant une demande forte de produits agricoles locaux, nombreux débouchés potentiels

Faiblesses

En matière d'agriculture

- ◆ Contraintes réglementaires fortes induites par la Loi littoral et le Site classé
- ◆ Handicap lié à l'insularité : surcoût du transport, de constructions, dépendance à l'alimentation importée (94%), peu de ressources foncières disponibles
- ◆ Manque de sécurisation du foncier (baux oraux, difficulté de transmission des bâtiments)
- ◆ Difficulté d'accès au bâti agricole
- ◆ Manque de valorisation locale de la production agricole et majorité du lait/viande bovine commercialisée en circuits longs
- ◆ Difficulté d'installation en contexte insulaire
- ◆ Forte saisonnalité de la demande
- ◆ Sous-développement des structures coopératives de mutualisation et d'associations agricoles structurantes
- ◆ Qualité agronomique des sols médiocre
- ◆ Pression de la petite faune sauvage sur les cultures

Opportunités

- ◆ Agriculture en mutation qui souhaite s'orienter vers une valorisation de ses productions en lien avec l'image du territoire
- ◆ Une politique agro-environnementale vectrice de financement et d'opportunités de valorisation/sensibilisation
- ◆ Mutation des filières lait et viande (Coopérative laitière, étude de l'opportunité de relocalisation de l'abattage des gros bovins et création d'un atelier de découpe)
- ◆ Diversification des points de vente (Biocoop/Coin des producteurs/Epicerie, marchés,...)
- ◆ Initiatives locales de diversification des productions et développement de nouvelles filières locales (farine panifiable)
- ◆ Une demande citoyenne de consommation locale
- ◆ Un haut potentiel commercial induit par l'activité touristique permettant d'envisager la diversification de l'activité agricole
- ◆ Une mission foncière permettant de réguler les prix de vente et d'accompagner tous les exploitants dans la sécurisation de leur foncier
- ◆ Une île attractive avec un solde migratoire positif et des projets d'installation nombreux

Menaces

- ◆ Diminution du nombre d'exploitations - Vieillesse des exploitants – Absence de transmission
- ◆ Perte d'attractivité du métier d'éleveur
- ◆ Difficulté d'installer de nouvelles infrastructures agricoles
- ◆ Enrichissement du la rétention foncière et la frilosité des propriétaires à louer leurs parcelles, entraînant une banalisation des espaces et une perte de biodiversité
- ◆ Retournement des prairies permanentes impliquant la disparition d'habitats
- ◆ Invasions biologiques (ex : frelon asiatique)
- ◆ Perte de souffle des structures historiques de développement agricole (syndicat d'élevage,...)
- ◆ Conséquences du changement climatique dans le futur
- ◆ Conséquence de la Loi Climat et résilience (« Zéro artificialisation nette »)
- ◆ Politique agricole commune moins rémunératrice des pratiques agroenvironnementales
- ◆ Fragilité du modèle laitier actuel avec la volatilité des prix du lait

2.5. Projet agricole bellilois

♦ Les points clés du diagnostic agroenvironnemental

Le diagnostic met en évidence le rôle structurant de l'agriculture dans l'économie du territoire. Au-delà de sa fonction de production alimentaire, l'agriculture contribue à la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel local, en intégrant des composantes économiques, sociales, foncières, environnementales, paysagères et touristiques.

L'espace limité du territoire, la qualité agronomique des sols et la nature du climat n'ont jamais permis l'installation d'une agriculture intensive à l'image du continent. Cette caractéristique a permis le maintien de pratiques, **basées sur l'élevage extensif, permettant une bonne expression du potentiel écologique de l'île.**

Comme indiqué dans les parties précédentes le territoire cumule à la fois une grande diversité d'habitats remarquables associés à une diversité floristique et faunistique riche ainsi qu'un maillage important de zones humides et de cours d'eau. Il en résulte une mosaïque de milieux naturels diversifiés, entre terre et mer, en partie liés à la permanence d'une agriculture basée sur l'élevage extensif.

Enfin, au-delà de l'aspect purement écologique et économique, l'activité agricole a également profondément influencé les paysages de Belle-Ile, et constitue un réel marqueur paysager de l'identité du territoire.

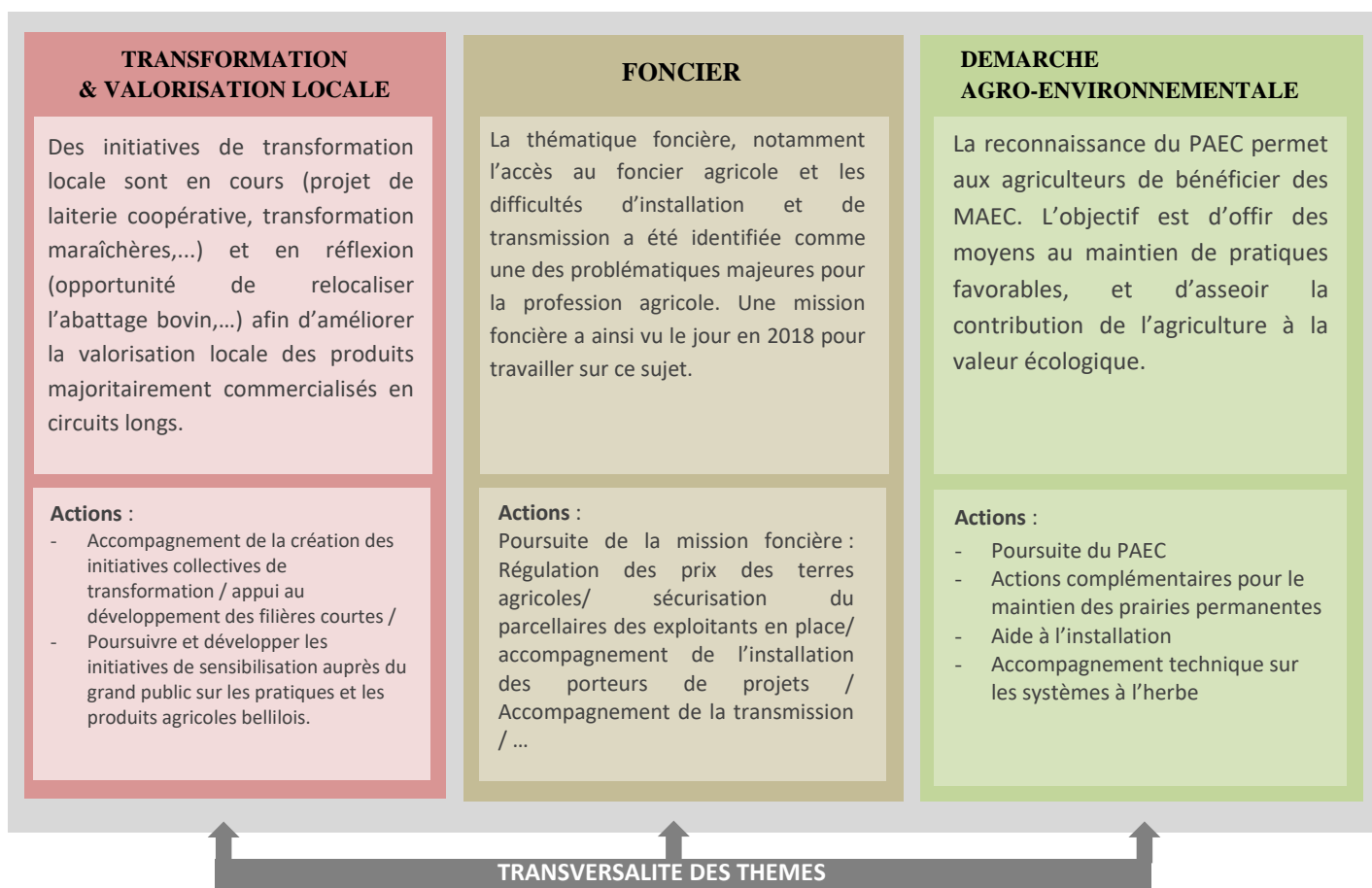
Mais ces spécificités, associées au surcoût insulaire et la difficulté d'accès au foncier, rend aujourd'hui l'activité peu compétitive face aux exploitations du continent et menacent à terme l'activité d'élevage sur l'île et par conséquent la biodiversité agricole et l'identité paysagère de l'île. L'évolution des pratiques liées à la mutation des filières locales et des systèmes d'exploitation (agriculture biologique, valorisation locale) menacent également la permanence des surfaces exploitées et donc la richesse prairiale.

♦ Les défis de l'agriculture belliloise

Afin de maintenir durablement l'agriculture sur l'île, les principaux défis consisteront à :

- Maintenir l'élevage sur l'île ;
- Accompagner la relocalisation des filières lait et viande pour une meilleure valorisation des produits sur l'île, et une diminution de la dépendance aux grands groupes industriels et au transport ;
- Sécuriser et réguler le foncier agricole : en favorisant la reprise des exploitations, la transmission, l'installation et l'accès au bâti ;
- Pérenniser une démarche agro-environnementale rémunérant et valorisant les bonnes pratiques des éleveurs ;
- Adapter les pratiques d'élevage au changement climatique (sécheresse) ;
- Accompagner la diversification des productions, tout en s'assurant de la compatibilité avec l'objectif de maintien de l'élevage et des surfaces en herbe ;
- Favoriser la cohabitation entre l'activité agricole et la petite faune sauvage ;
- Répondre à la demande de produits locaux, respectueux de l'environnement et en accord avec l'image du territoire,

Considérant les problématiques exprimées précédemment, nous pouvons considérer que le projet agricole bellilois se base sur 3 piliers :



La question de la labellisation ...

Dans le précédent diagnostic, la labellisation avait été mise en avant comme un autre pilier du projet agricole bellilois, car il semblait opportun de réfléchir à une meilleure valorisation des produits bellilois, ou une forme de reconnaissance associée à un cahier des charges propre au territoire insulaire.

Des actions de concertation ont été menées sur le sujet par le CPIE dans le cadre du plan d'actions complémentaires au PAEC, mais plutôt que la création d'un label commun qui n'a pas abouti, les exploitants ont préféré travailler pour l'instant sur la communication et la sensibilisation des consommateurs à travers des visites de ferme, des stands lors du comice agricole ou autres évènements, la réalisation de supports d'information (Cf. 3.3 Bilan des travaux complémentaires).

♦ Politique de soutien à l'élevage menée depuis 2015

En parallèle du PAEC, les collectivités et associations locales ont poursuivi leurs actions pour soutenir le monde agricole et en particulier les éleveurs :

• **Embauche d'une chargée de mission « élevage »**

Les missions du poste de 1 an consistaient à assurer le suivi administratif général de l'abattoir et l'application des règlements en matière de protection animale et d'hygiène alimentaire, mais également d'étudier les potentiels de développement de l'abattoir (étude des possibilités d'abattage des gros bovins, et de la création d'un atelier de découpe et/ou de transformation) et d'accompagner l'évolution du service de collecte du lait en cohérence avec la mutation de la filière locale suite au lancement de la coopérative laitière.

Cette mission a permis de d'adapter le processus de collecte aux nouveaux besoins suite au montage des 2 projets de laiteries insulaires. Concernant la partie carnée, si la possibilité d'une ligne mobile d'abattage de gros bovins a été écartée, l'étude de l'opportunité de créer un atelier de découpe et de transformation devrait se poursuivre jusqu'en 2023.

• **Instauration d'une aide à l'installation**

Ce dispositif résulte de la volonté des élus communautaires d'inciter l'installation et la transmission d'activités agricoles, afin de favoriser le renouvellement des générations d'exploitants dans de bonnes conditions économiques, sociales et environnementales. L'idée est bien d'aider à toutes les installations, mais avec un bonus pour les pratiques agro-environnementale.

Il s'agit d'une aide forfaitaire de 2 000 € minimum, bonifiée pour :

- Les exploitants engagés dans une démarche agro-environnementale (*mesures nationales et localisées du PAEC de Belle-Ile – hors aides BIO cf. alinéa suivant*) : + 1 000 € ;
- Les exploitants engagés dans des démarches « qualité » de leur production (*adhésion à un cahier des charges, certifications, labels...*) : + 1 000 € ;
- Les exploitants ayant un projet de transformation et de vente en circuit court dans le territoire de l'EPCI : + 1 000 €.

Le montant maximal de l'aide, selon les bonifications validées, pourra donc atteindre 5 000 €.

• **Hébergement d'un stage sur les interactions entre documents d'urbanisme et développement agricole**

Le mémoire de stage a permis de formuler des préconisations afin de concilier les règles d'urbanisme du territoire insulaire avec le maintien et l'évolution de l'activité agricole dont : le renforcement des échanges entre les élus et la profession agricole. Cela permettrait d'établir une stratégie de planification anticipant les besoins en infrastructures et la délocalisation des sièges d'exploitation vers le centre de l'île, et traduire ces besoins dans les PLU en zonages susceptibles d'y répondre.

• **Intégration du poste de chargé de mission foncier agricole à la CCBI**

Alors qu'habituellement sur les îles, c'est le morcellement du foncier et l'absence d'agriculteur qui rendent difficiles les installations, à Belle-Ile le problème est inverse. La compétition foncière entre les agriculteurs en place, cumulée avec la pression sur les prix induits par le tourisme et le millefeuille des protections réglementaires rendent les installations difficiles, voire souvent impossibles. De ce fait, le nombre d'exploitants baisse et la part des friches augmente, altérant progressivement les qualités écologiques et paysagère de ces espaces.

Les concertations ayant permis de rédiger le précédent PAEC avaient déjà placé cette problématique comme un des piliers du projet agricole bellilois. Suite à cela, une mission foncière, financée par les 4 communes et initialement hébergée au CPIE de Belle-Ile a vu le jour en 2018. Ses objectifs dans un contexte de très forte rétention foncière : lever les freins sur le foncier agricole insulaire pour conforter la transition agricole et alimentaire à Belle-Ile-en-mer en sécurisant les exploitations agricoles en place et en assurant les conditions

de pérennité de l'activité agricole de l'île. Plusieurs actions ont ainsi été mises en place, (Cf. bilan 2022 en annexe) : un travail de sensibilisation auprès des propriétaires et des agriculteurs en place, le suivi des porteurs de projets, une veille foncière active, des études sur l'opportunité de mettre en place des procédures foncières, ...

- **Convention avec la chambre d'agriculture pour l'accompagnement technique et social des éleveurs.**

Dans l'objectif de soutenir le modèle agricole insulaire et de valoriser les productions locales, ainsi que de répondre aux besoins exprimés par les agriculteurs, la Communauté de communes a mandaté la Chambre d'agriculture du morbihan en 2022 afin :

- D'assurer un meilleur suivi des exploitants bellilois,
- D'identifier leurs besoins et leurs préoccupations,
- De mobiliser les services d'aides aux exploitants en difficulté
- D'informer ou sensibiliser les agriculteurs sur des sujets techniques

Ces interventions prendront la forme d'entretiens et de suivi individuel mais aussi de temps collectifs.

- **Le Projet Alimentaire Territorial**



Le CPIE de Belle-Ile travaille historiquement sur des projets sur l'alimentation et l'agriculture, notamment avec une forte participation à la création du point de vente collectif le « Coin des producteurs » en 2006, et le développement de l'animation foncière dès 2013. Ces projets ont été structurés en 2018 autour d'un Projet Alimentaire Territorial, avec pour objectif d'organiser la construction d'une agriculture et d'un système alimentaire qui conviennent le mieux possible au territoire bellilois. Il poursuit 3 objectifs principaux :

- La préservation des milieux naturels et cultivés,
- L'amélioration de l'autonomie alimentaire de l'île
- Le développement de l'économie agricole et alimentaire, et de ses emplois

Les actions portées ont notamment concerné la question de la relocalisation de la transformation laitière, la mise en place d'une action foncière, la sensibilisation du grand public sur les pratiques agricoles (visites de fermes, co-organisation du concours « Prairies et parcours », cinés-débats, organisation du forum de l'agriculture et de l'alimentation, animations auprès des scolaires,...), la structuration de la filière farine ou des travaux sur la pression de la petite faune sauvage sur les cultures.

- **Travaux sur la prédation des cultures par la petite faune sauvage**

Depuis 2021, suite aux constatations par les agriculteurs bellilois d'une prédation d'origine animale très élevée sur les cultures de céréales (maïs, blé, orge notamment), cette thématique a fait l'objet d'études plus approfondies. Les espèces en cause selon les agriculteurs seraient essentiellement les faisans, lapins et pigeons, et dans une moindre mesure les goélands et corvidés. Les travaux menés par le CPIE ont montré un taux de prédation allant jusqu'à 30% pour le blé de printemps par exemple, aux stades semis et levée. La poursuite de l'étude consistera à estimer les populations des différentes espèces, d'identifier la responsabilité réelle de chacune dans la prédation, et de tester des mesures de limitation de la prédation (semis profond, zones tampons,...)

3. Bilan de la démarche agro-environnementale 2016-2022

3.1. MAEC contractualisables

- **Les mesures systèmes**

Mesure	Objectifs	Maintien ²	Évolution ³	Plafond
SPE 12	maximum 12% Maïs / SFP	180€/ha	210€/ha	12 000€
	minimum 70% Herbe / SAU			
SPE 18	maximum 18% Maïs / SFP	160€/ha	190€/ha	11 000€
	minimum 65% Herbe / SAU			
SPE 28	maximum 28% Maïs / SFP	110€/ha	140€/ha	10 000€
	minimum 55% Herbe / SAU			

Le reste du cahier des charges est commun aux trois mesures :

- ◆ Maximum 800 kg de concentrés achetés par UGB bovins ou équins, 1000 pour les ovins et 1600 pour les caprins
- ◆ Réduction progressive de 40 % de l'IFT Herbicides de référence (IFT Belle-Ile = 0,29)
- ◆ Réduction progressive de 50 % de l'IFT Hors Herbicides de référence (IFT Belle-Ile = 2,43)
- ◆ Interdiction des régulateurs de croissance (sauf orge brassicole)
- ◆ Interdiction de retournement des prairies permanentes (sauf un travail superficiel du sol)
- ◆ Suivi d'un appui technique sur la gestion de l'azote (à préciser par la région)

- **Les mesures localisées**

	Mesures	EU1	+	EU2	Montant (€) par ha/an
Gestion des zones humides	Réduction de la pression de pâturage et absence de fertilisation	HERBE_04		HERBE_03	159,80
	Gestion de l'herbe par la fauche et absence de fertilisation	HERBE_06		HERBE_03	326,32
	Gestion des zones humides et absence de fertilisation *	HERBE_13		HERBE_03	223,32
	Mise en herbe et absence de fertilisation	COUVER_06		HERBE_03	338,76
	Ouverture de milieu et absence de fertilisation *	OUVERT_01		HERBE_03	272,77
	Maintien de l'ouverture et absence de fertilisation *	OUVERT_02		HERBE_03	122,40
Prairies	Absence de fertilisation sur prairies remarquables	HERBE_03			103,32
	Remise en herbe et absence de fertilisation	COUVER_06		HERBE_03	338,76

Ouverture de milieu et absence de fertilisation *	OUVERT_01	HERBE_03	272,77
Maintien de l'ouverture et absence de fertilisation *	OUVERT_02	HERBE_03	122,40
Amélioration de la gestion pastorale *	HERBE_09		75,44
Amélioration de la gestion de surfaces très extensives *	HERBE_09	HERBE_03	178,76
Entretien des vergers *	MILIEU_03		450,00
Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau *	LINEA_07		58,00 entretien/plan d'eau
Mise en défens de milieux *	MILIEU_01		

3.2. Bilan des contractualisations

Avec l'embauche d'un technicien PAEC sur 5 mois, et grâce à l'échelle du territoire, tous les exploitants ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé, en plus de rencontres collectives d'information. Le contexte extensif de l'agriculture belliloise a également permis aux exploitants de valoriser leurs pratiques vertueuses déjà existantes.

Bilan des contractualisations par année entre 2015 et 2021 (DRAAF, 2022)

Année	Mesure	Détail mesure	Nombre de contrats	Surfaces engagées et rémunérées (ha)	Montant total engagé	Total
2015	<i>Indéterminé (PAEC mis en place en 2016)</i>					
2016	HE04	Absence de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et réduction de la pression de pâturage	2	4,58	3 661,70 €	279 960,05 €
	HE05	Absence de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et gestion de l'herbe par la fauche	9	54	88 068,60 €	
	HE10	Absence de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies	18	297,91	153 900,30 €	
	HE12	Maintien de l'ouverture et absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies	1	5,4	3 304,80 €	
	HE21	Ouverture et absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies	2	28,45	11 758,40 €	
	HE02	Gestion de l'herbe par la fauche en Zones humides	1	17,29	19 266,25 €	
	SPE2	Mesure système polyculture élevage	1	52,63	49 998,50 €	276 312,50 €
	SPM1		3	118,58	106 722,00 €	
SPM2	1		149,49	119 592,00 €		
2017	<i>Pas de nouvelle contractualisation</i>					
2018	SPE3	Mesure système polyculture élevage	1	127,58	89 306,00 €	
2019	<i>Pas de nouvelle contractualisation</i>					
2020	SPM1	Mesure système polyculture élevage	11	680,04	122 407,20 €	128 832,80 €
	SPM2		1	40,16	6 425,60 €	
2021	HE04	Absence de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et réduction de la pression de pâturage	1	1	159,90 €	92 746,18 €
	HE05	Absence de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et gestion de l'herbe par la fauche	12	96,23	31 388,31 €	
	HE10	Absence de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies	17	389,67	40 260,71 €	
	HE12	Maintien de l'ouverture et absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies	4	25,87	5 141,41 €	
	HE08	Ouverture d'un milieu en déprise	3	12,55	11 942,60 €	
	HE02	Gestion de l'herbe par la fauche en Zones humides	1	17,29	3 853,25 €	
	SPM1	Mesure système polyculture élevage	15	1008,4	181 512,00 €	221 457,60 €
	SPM2		2	249,66	39 945,60 €	

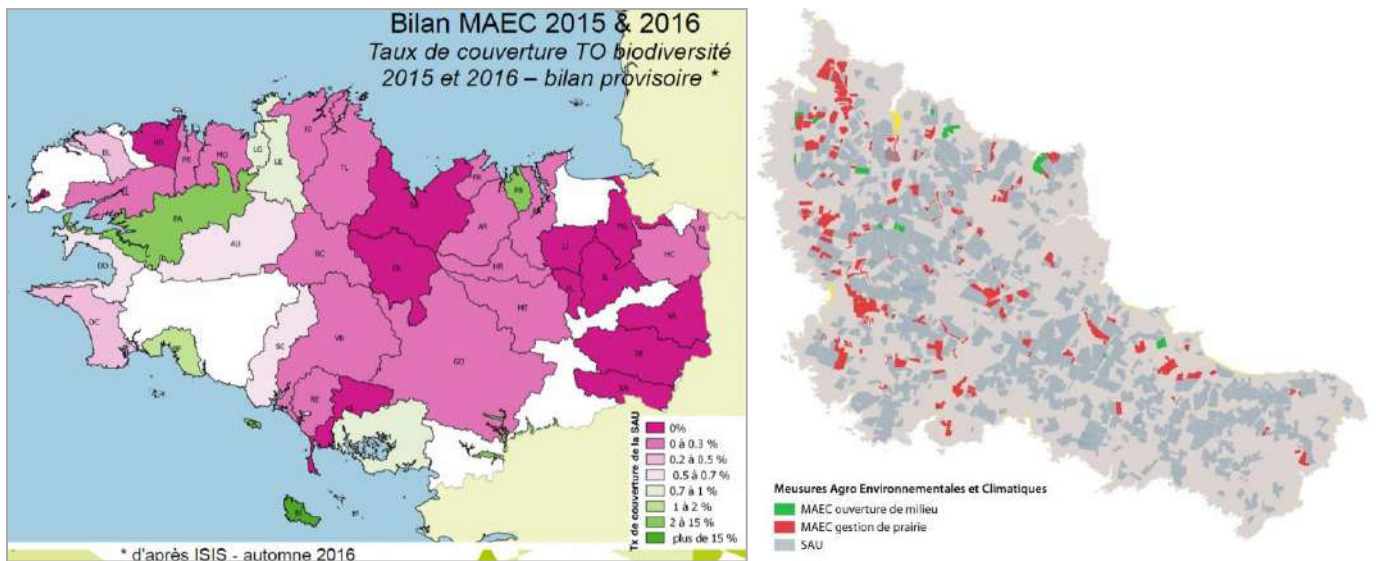
- **Mesures système**

Dès 2015, 12 exploitants ont contractualisé une mesure SPE, puis 5 en 2016, et un en 2018. Ces engagements ont été renouvelés en 2021 pour un an. Ainsi, sur 26 éleveurs, **70% étaient engagés en mesure système, dont une majorité au niveau d'exigence le plus élevé.**

- **Mesures localisées**

Dès 2016, avec plus de 15% de la SAU engagés, Belle-Ile avait un des plus forts taux de contractualisation de Bretagne, avec des MAEC localisées engagées sur 407ha de prairies permanentes, essentiellement sur les mesures « Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée », « Gestion de l'herbe par la fauche », et « Ouverture de milieux ».

Cartographie Bilan des MAEC 2015-2016 Bretagne



En 2021, à la fin des engagements de 5 ans, la quasi-totalité des contrats a été renouvelée, et les mesures engagées sur 540ha de prairies soit 17% de la SAU, et plus de 20% de la totalité des prairies temporaires et permanentes de l'île.

Ces contractualisations ont représenté en 2021, plus de 90 000 euros d'aides aux éleveurs pour les mesures localisées, et plus de 220 000 euros pour les MAEC système.

Résultats des MAEC sur la réouverture des friches

Un exemple de travaux menés grâce à la contractualisation d'une MAEC « Ouverture de milieu » de 2016 à 2020 puis « Maintien de l'ouverture » en 2021 et 2022, qui a permis de :

- Restaurer une prairie mésophile à fort enjeu de conservation
- Conforter la station de *Platanthera bifolia*, une orchidée extrêmement rare et protégée dans le Morbihan, qui est passée de 300 pieds en 2020, à environ 500 pieds en 2022, ce qui en fait la plus grosse population bretonne.
- Restaurer les abords de Menhir Jeanne, emblématique de l'île, classé au patrimoine historique depuis 1943.

2016



2021



3.3. Bilan des travaux complémentaires au PAEC

La mise en œuvre du PAEC s'est insérée dans une démarche plus globale et multipartenariale alliant agriculture et biodiversité, ayant pour objectif de **favoriser le maintien du modèle agroenvironnemental bellilois, et améliorer la connaissance et la valorisation économique.**

Ce projet comprenait les actions complémentaires suivantes :

- ◆ **Améliorer la connaissance des milieux agro-environnementaux prioritaires de Belle-Ile**

Suite à la formalisation du constat scientifique par le CBNB et la rédaction du PAEC, plusieurs questions se sont posées afin d'améliorer nos connaissances sur les prairies belliloises :

- Quels sont les différents types de prairies sur l'île ?
- Lesquels sont les plus riches, les plus rares et/ou les plus originaux ?
- Où sont les différents types de prairies ?
- Comment adapter la gestion agropastorale aux enjeux de conservation ?

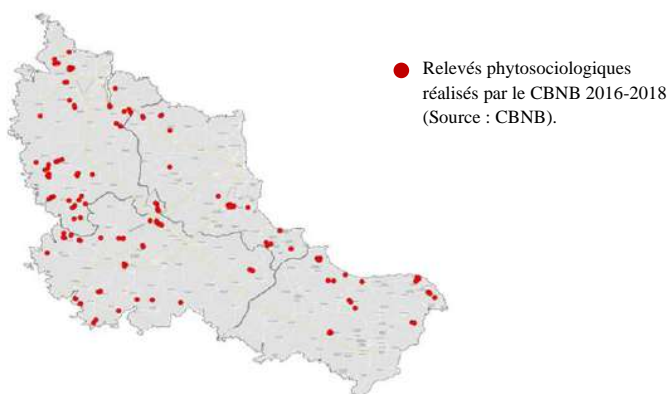
Pour y répondre, deux études successives ont été commanditées au CBNB.

- **Typologie des prairies permanentes de l'île (2016)**

Considérant l'enjeu reconnu par le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) et mis en exergue dans le PAEC, la Communauté de communes, dans le cadre du programme d'actions 2016-2017 (soutenu par la Région), a commandité une étude : "Contribution à l'étude de prairies de Belle Ile en Mer – Typologie phytosociologique" – Masson 2016. Cette étude a permis d'inventorier l'incroyable richesse prairiale de Belle-Île, et d'établir que l'île abrite parmi les prairies permanentes les plus intéressantes de Bretagne en termes de diversité et de patrimonialité des espèces, et constitue un des derniers territoires bretons à abriter de tels paysages agricoles littoraux, lui conférant une très forte responsabilité de conservation en la matière.

Cette étude a permis d'établir les constats suivants :

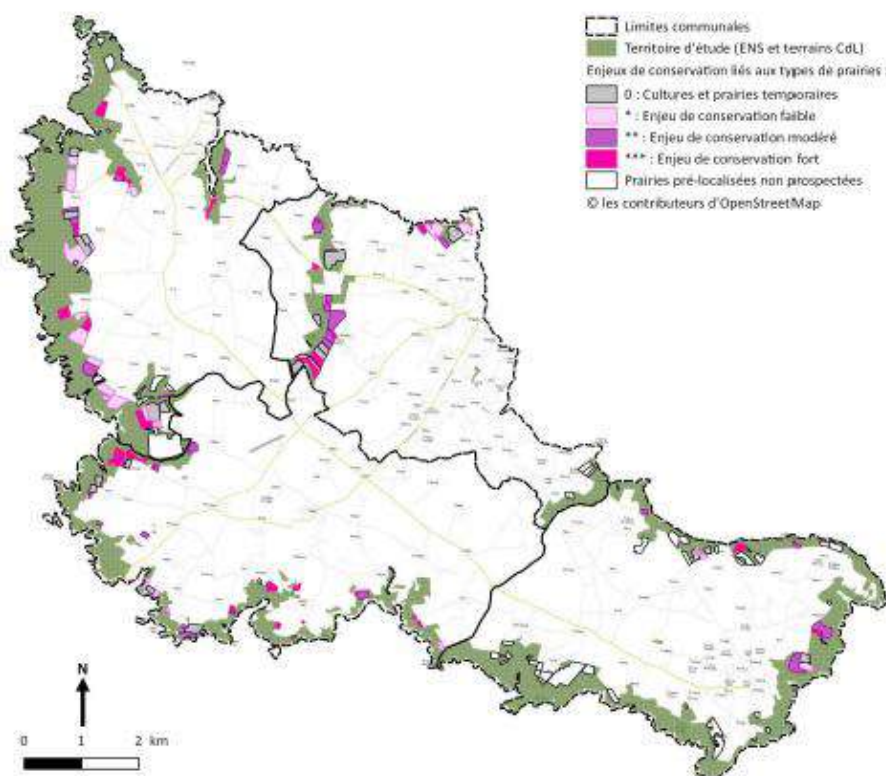
- L'île abrite une grande diversité de communautés végétales prairiales (30 communautés mises en évidence, pour la plupart des prairies humides et mésophiles),
- Plus d'un quart des végétations recensées sont dites rares à très rares en Bretagne, voire inconnues en Bretagne auparavant et un quart en régression à l'échelle bretonne (COLASSE V., 2015),
- La moitié des végétations prairiales sont caractéristiques d'habitats d'intérêt communautaire comme les prairies maigres de fauche, assez peu représentées par ailleurs dans la région,
- la richesse spécifique y est globalement plus importante que sur le continent, (jusqu'à 43 espèces différentes sur 30m²), ce qui fait de Belle-Île un "hot spot" de la diversité floristique prairiale bretonne.



- **Cartographie des prairies dans la zone de préemption du CdL et du CD56 (2018)**

Dans le prolongement de cette étude, et sur la base de la typologie existante, le Conservatoire du littoral et le Département du Morbihan ont commandité une cartographie des prairies au sein de leurs zones d'intervention (sur plus de 2 000 ha, soit près de 25 % du territoire insulaire). Elle a permis de localiser les prairies les plus intéressantes, leur enjeu de préservation et leur état de conservation. Cette cartographie permettra de mettre en lien l'état de conservation des prairies et les pratiques des exploitants, et éventuellement d'adapter les conventions d'occupation temporaires à l'enjeu patrimonial des prairies.

Cartographie des prairies permanentes dans la zone de préemption du CD56 (CBNB,2020)



- **Réalisation d'une clé d'autodétermination des prairies (2020)**

Si ces études ont permis d'affiner notre connaissance sur les types de prairies de l'île, et leurs enjeux patrimoniaux, ils n'ont permis d'avoir une cartographie qu'en zone de préemption du Département/Conservatoire. Or, les habitats d'intérêt communautaire prairiaux sont aussi présents dans le centre de l'île, et de récents projets d'installation agricoles ont démontré la nécessité de formation interne des techniciens pour accompagner les porteurs de projet dans l'évaluation patrimoniale des prairies. Une cartographie intégrale de ces habitats sur l'île serait par ailleurs trop coûteuse et devrait être réactualisée fréquemment, les milieux prairiaux évoluant rapidement (enfrichement, retournement, ...). C'est pourquoi de plus en plus de territoires se tournent vers des méthodes d'autodiagnostic.

Ainsi, dans la lignée de ces travaux, afin :

- D'améliorer l'accompagnement des exploitants dans la contractualisation des MAEC,
- D'accompagner les porteurs de projet sur l'aspect environnemental (notamment, réalisation des évaluations des incidences Natura 2000)

- D'accompagner les exploitants agricoles occupant les terrains du Conservatoire du littoral et du Département du Morbihan,
- D'envisager une gestion conservatoire sur les milieux présentant les enjeux les plus importants,

Il est apparu nécessaire de développer les capacités d'expertise des agents de la collectivité dans la reconnaissance des prairies à enjeux patrimoniaux.

Ainsi, la CCBI a mandaté au CBNB une prestation de création d'une clé de détermination permettant l'identification des différents types de prairies.

Cette clé s'adresse en premier lieu aux agents de la collectivité en charge des espaces naturels et de l'animation du PAEC, mais sera également utile aux acteurs réalisant des évaluations des incidences Natura 2000 et aux techniciens agricoles de l'île. Elle permet à un utilisateur expérimenté, ou possédant une expertise botanique élémentaire :

- De reconnaître sur le terrain les différents types de prairies présents à Belle-Île et l'enjeu de conservation qu'ils représentent (habitat d'intérêt communautaire, habitat d'espèce remarquable...), via une clé de détermination basée sur des espèces indicatrices,
- De reconnaître des groupes d'espèces floristiques indicateurs d'un bon état de conservation de la prairie,
- D'apprécier l'état de dégradation global de la prairie (surexploitation, embroussaillage, ...) et de le mettre en lien avec une adaptation des pratiques agricoles, à partir de la reconnaissance de groupes d'espèces floristiques indicateurs de dégradation.

En juin 2022, une formation a été organisée par le CBNB à destination des techniciens de la CCBI (gardes du littoral, Responsable du service espaces naturels, chargée de mission espaces naturels, chargée de mission foncier agricole), du CPIE et du RAlA, afin de prendre en main et d'affiner la clé de détermination. Grâce à cette nouvelle capacité d'expertise, le service pourra pallier à l'absence de cartographie des prairies d'intérêt communautaire, en faisant des expertises ponctuelles sur le terrain si besoin, ou si l'opportunité s'en présente (diagnostics agroenvironnementaux, Evaluation des incidences N2000,...).

Dans le prolongement de cette démarche, et concernant indirectement le sujet des prairies, 2 autres études ont été mandatées par la CCBI :

- Une **étude de la flore à forte responsabilité de Belle-Île**, menée en 2019 et 2020 par le CBNB, a abouti à la cartographie des stations de flore à forte valeur patrimoniale et à la rédaction d'un plan d'actions sur 6 sites prioritaires,
- Une **étude préalable à un programme d'actions pluriannuel sur les zones humides** de Belle-Île a permis d'actualiser l'inventaire des zones humides de l'île et de déterminer 6 zones d'action prioritaires, associées à un programme d'actions précis sur 8 ans, avec pour objectif la réouverture des milieux humides en stade d'enrichissement plus ou moins avancé et le retour d'une activité agricole notamment dans les fonds de vallons.

♦ Du PAEC à la valorisation du terroir

Suite à la forte contractualisation de mesures agro-environnementales, l'objectif était de créer une dynamique locale, et d'étudier les possibilités de valorisation des engagements pris par les éleveurs.

Le Centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) de Belle-Ile a été mandaté par la CCBI en 2017 pour rédiger une synthèse intitulé "**Du projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) à la valorisation du terroir bellilois**". Elle expose les pistes possibles de valorisation pour les différentes filières à Belle-Île (structuration d'un collectif agricole bellilois, raccourcissement des filières de vente, recours accru à la transformation des produits, ...).

Sur la base de cette synthèse, un travail de concertation avec les agriculteurs a été mené afin d'envisager concrètement les formes possibles de valorisation de leurs productions en contexte agro-environnemental fort (trois groupes de travail en 2017 ayant regroupé 6 agriculteurs). Plutôt que la création d'un label commun qui n'a pas abouti pour l'instant, les exploitants ont préféré travailler sur la communication et la sensibilisation des consommateurs à travers des visites de ferme, des stands lors du comice agricole ou autres évènements, la réalisation de supports d'information.

Cette démarche a contribué à la prise de conscience de la part des éleveurs de la nécessité de mener une approche globale du développement agricole, dans lequel la qualité environnementale des systèmes de production, en amont, est liée avec la valorisation en circuit court des produits agricoles, en aval (CPIE., 2016).

Elle a également mis en évidence une réelle envie des exploitants de valoriser l'image de leur activité, et de faire connaître aux élus et aux consommateurs le rôle des pratiques agricoles pour le maintien de la biodiversité et l'entretien du paysage bellilois.

Dans le prolongement de cette réflexion, de nouvelles démarches ont vu le jour :

- Etat des lieux et prospectives de la filière lait : vers un projet de transformation collective,
- Etat des lieux de la filière carnée et pistes de réflexion transversales,
- Projet d'installation d'une Biocoop augmentant les débouchés pour les agriculteurs bio et pouvant encourager la conversion des exploitations et l'installation de nouveau agriculteurs,
- Etude sur la gestion des friches et du foncier agricole (embauche d'un chargé de mission foncier agricole au CPIE, constitution de réserves par les communes pour l'extension d'exploitations existantes ou l'installation de nouveaux agriculteurs, réflexion sur la collaboration avec l'association « Terres de liens », ...).
- Organisation du Concours « Prairies et parcours » en 2021 et 2022
- Lancement de la démarche du Projet Alimentaire Territorial par le CPIE
- Etude sur la prédation des cultures par la petite faune sauvage à Belle-Ile-en-mer :

Bilan de la démarche (Cf. Bilan en annexe)

Considérant l'enjeu porté par le PAEC de Belle-Ile, et particulièrement la forte responsabilité incombant au territoire pour maintenir ces prairies reconnues par le Conservatoire Botanique National de Brest,

Considérant l'ensemble des actions mises en place dans le cadre et le prolongement du PAEC depuis 2016,

Considérant la très forte mobilisation des exploitants agricoles du territoire,

La persistance de MAEC Biodiversité apparaissait indispensable pour le territoire de Belle-Île, ce qui a fait l'objet de plusieurs courriers auprès de la Région depuis 2019 (Cf. Annexes).

Au regard du taux de contractualisation et de la prise de conscience engendrée auprès des agriculteurs, des élus et du grand public, le PAEC constitue aujourd'hui un des piliers du projet agricole insulaire.

4. Poursuite de la démarche agro- environnementale 2023 - 2027

4.1. Objectifs stratégiques du PAEC

DES DÉFIS DE L'AGRICULTURE INSULAIRE AU PROJET AGROENVIRONNEMENTAL

Maintenir une agriculture insulaire

Contexte :

- ◆ Une agriculture basée sur l'élevage extensif (triptyque « lait – viande bovine – viande ovine »)
- ◆ 54 exploitants, (65 emplois à l'année) qui cultivent 3 200 ha, soit 40% du territoire, dont 80% de surface en herbe.

Objectifs :

- ◆ Maintenir et développer l'activité d'élevage
- ◆ Conserver des productions locales valorisables et valorisantes participant à l'économie de l'île et la qualité de vie

Maintenir la richesse écologique insulaire

Contexte : Une richesse écologique reconnue et protégée :

- ◆ Des habitats d'intérêt européen : Site Natura 2000 de 17 312 ha dont 25% à terre - 1 100 ha dont 320 ha prioritaires (landes littorales/pelouses/dunes)
- ◆ D'autres milieux naturels variés : 2 500 hectares (zones humides/bois/fourrés)
- ◆ Une 100^{aine} d'espèces végétales rares et menacées comprenant des espèces endémiques de l'île
- ◆ Une faune associée à ces milieux spécifiques
- ◆ Des communautés prairiales devenues rares, ou inconnues sur le continent
- ◆ Des milieux menacés par l'embroussaillage lié à la déprise agricole

Objectif : Conserver la biodiversité remarquable de l'île

Maintenir l'ouverture du paysage

Contexte : Les paysages exceptionnels de l'île sont caractérisés par des espaces naturels et agricoles. Ils sont également reconnus et protégés puisque l'île compte 6 300 ha de site inscrit et site classé.

Objectif : Maintenir un paysage traditionnel pour les habitants de l'île, contribuant à l'image d'un « coin de campagne au milieu de l'océan ».

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PAEC

1 Maintenir les prairies

→ Les prairies remarquables semi-naturelles : Belle-Ile est l'un des derniers sites Breton, où perdurent des prairies d'une telle richesse floristique selon le CBNB (nombre d'espèces, diversité et caractère remarquable des communautés végétales). Cela s'explique notamment par le contexte bioclimatique de l'île, associé aux pratiques extensives des exploitants qui ont permis de maintenir ces milieux. L'enjeu est maintenant de les conserver en maintenant le modèle d'élevage extensif actuel de l'île.

→ Les surfaces en herbe de manière générale d'un point de vue de l'ouverture paysagère et du maintien de l'élevage.

2 Préserver les habitats et la flore remarquable

→ Le site Natura 2000 terrestre représente 4 166 ha, soit 24% de l'île. Les milieux visés sont en partie des habitats liés aux pratiques agricoles historiques : coteaux, prairies dunaires et prairies humides, considérés comme prioritaires en termes de gestion et de conservation au titre de la Directive Habitat et de la Directive Cadre sur l'Eau.

→ En position bioclimatique particulière, Belle-Ile est reconnue par le CBNB comme étant à très fort enjeu de conservation botanique. On y dénombre une centaine de plantes rares et menacées, dont la plupart présentes au sein des habitats d'intérêt communautaire et des zones humides, et très liées au maintien de l'ouverture des milieux par les pratiques agricoles.

3 Favoriser la remise en exploitation des friches

→ A dire d'experts historiquement présents sur le territoire, la déprise agricole a entraîné ces dernières années une augmentation des surfaces enfrichées, notamment dans les coteaux et les parcelles littorales. L'enjeu actuel, autant pour l'agriculture que pour le paysage, est avant tout de limiter l'enfrichement de nouvelles parcelles, et dans une moindre mesure de favoriser la remise en exploitation des friches existantes.

4 Encourager les pratiques favorables à la biodiversité Ordinaire et génétique

Si l'enjeu principal du PAEC consiste à maintenir les surfaces en herbe, certaines MAEC vont permettre de répondre à des enjeux propres à des exploitations d'autre nature que les élevages (maraichers, arboriculteurs, apiculteurs,...), permettant une diversification des productions locales, valorisées sur l'île, mais aussi le maintien de la biodiversité génétique (Abeille noire, races menacées).

◆ Hiérarchisation des objectifs stratégiques du PAEC

- Comme exprimé dans le diagnostic agroenvironnemental, l'enjeu de maintien du modèle agricole actuel de l'île basé sur l'élevage extensif, qui conditionne à la fois le maintien d'une biodiversité prairiale reconnue comme exceptionnelle à l'échelle bretonne, et le maintien d'une partie de l'identité paysagère de l'île, amène naturellement à placer le maintien des prairies naturelles comme l'enjeu prioritaire du PAEC bellilois.
- Outre les prairies permanentes et temporaires, certains habitats remarquables (habitats d'intérêt communautaires comme les coteaux de pelouses, coteaux dunaires, landes pâturables,...) et les zones humides sont très liés à l'activité agricole, et sont sujets par endroits à une dynamique d'embroussaillage progressive du fait de leur abandon. Au titre de la politique Natura 2000 et de la présence d'espèces de flore rares et protégées à fort enjeu de conservation dans ces habitats, leur préservation grâce à une activité agricole a été hiérarchisée comme enjeu secondaire.
- L'essentiel de l'animation de territoire étant centrée sur la préservation des prairies par le maintien des pratiques, de la flore et des habitats remarquables, la remise en exploitation des espaces enfrichés dans un contexte foncier sous pression apparaît comme pertinent mais hiérarchisé en enjeu tertiaire.
- L'objectif de conservation de la biodiversité ordinaire et génétique vise les pratiques propres à des productions plutôt végétales (maraichages, arboriculture,...), la sauvegarde des races rustiques menacées et de l'abeille noire, indirectement reliées au PAEC car les mesures correspondantes sous ouvertes au niveau régional, ne sont pas directement en lien avec les enjeux agroenvironnementaux prioritaires et ne font à ce titre pas l'objet d'une animation particulière au titre du PAEC, mais font néanmoins partie du projet agricole bellilois au titre de la diversification des productions locales, de manière compatible avec les enjeux précédents.

« Les prairies sont des formations végétales composées de plantes herbacées pour la plupart vivaces. Il s'agit de formations d'origine secondaire, leur maintien en l'état est conditionné par l'action régulière de l'Homme (fauche, pâturage ...). Dans **une prairie permanente**, la flore se reproduit par elle-même. Le cortège floristique observé reflète ainsi les conditions écologiques (richesse du sol, degré d'humidité, climat...) ainsi que la gestion pratiquée. » [source : CBNB]

Au sens de la PAC, « une prairie permanente ou « naturelle », est une surface enherbée depuis au moins 5 ans, contrairement à une prairie dite « temporaire ». Sont également considérés comme telles les landes, parcours et estives. »
[source : agriculture.gouv]

Les enjeux de préservation

Les prairies, outre leur intérêt dans la conservation d'espèces végétales et animales rares ou remarquables, jouent un rôle déterminant dans le maintien de la biodiversité ordinaire, à savoir la diversité d'espèces en général, en particulier celles utiles à l'agriculture (ex : insectes pollinisateurs,...). Ces prairies sont des lieux de reproduction, de refuge et de nourriture pour de nombreuses espèces, donnent une qualité particulière aux produits issus de leur exploitation (lait, fromage, viande, et contribuent à la qualité des paysages. Elles sont considérées au niveau régional comme un enjeu prioritaire.

Contexte local

Belle-Ile abrite les prairies permanentes parmi les plus intéressantes de Bretagne en termes de diversité d'espèces et de présence d'espèces et d'habitats remarquables, selon le Conservatoire Botanique National de Brest. Cette spécificité découle de l'association des particularités bioclimatiques de l'île et des pratiques agricoles en place qui permettent leur maintien. Elles sont cependant menacées par l'abandon des pratiques, et dans une moindre mesure par l'intensification.

Pratiques favorables

- ▶ Fertilisation raisonnée : un enrichissement trop fort du milieu peut conduire à une banalisation de la flore et au développement d'espèces nitrophiles au détriment d'espèces de flore remarquable
- ▶ Fauche tardive : Elle permet à la flore d'atteindre le stade de fructification nécessaire à sa reproduction. Ces couverts herbacés apportent aussi un abri pour les petits mammifères et les oiseaux (notamment pour la nidification).
- ▶ Pâturage extensif : Il permet le maintien du couvert herbacé et évite le piétinement des plantes. La présence des animaux et des bouses est favorable aux insectes et autres invertébrés, et par conséquent aux oiseaux qui s'en nourrissent.
- ▶ Absence de retournement : Le retournement, même avec re-semis de prairie, peut casser la dynamique du milieu, sans certitude de retrouver la même végétation à terme. Un travail du sol superficiel peut cependant être envisageable ponctuellement.

MAEC envisageables (Cf. PAEC – MAEC mobilisables)

- MAEC Système « Elevage d'herbivores »
- MAEC « Préservation des milieux humides »
- MAEC « Préservation des milieux humides par le pâturage »
- MAEC « Création de prairies »
- MAEC « Protection des espèces » (Retard d'utilisation)
- MAEC « Maintien de l'ouverture des milieux »
- MAEC « Maintien de l'ouverture des milieux par le pâturage »

Remarques spécifiques ...

- Au niveau Régional, un ratio de Prairies permanentes dans la SAU doit être maintenu
- Les prairies permanentes qualifiées de « prairies sensibles » dans les sites N2000 sont concernées par une stricte interdiction de retournement.
- Le retournement d'une prairie en Site N2000 doit faire l'objet d'une évaluation des incidences.



Prairie pâturée, Le Palais



Prairie mésophile, Sauzon



Prairie humide à orchidées, Le Palais



PRESERVER LES HABITATS ET LA FLORE REMARQUABLE

Les habitats d'intérêt communautaire (HIC) sont reconnus par la « Directive Habitat » (DH) et doivent à ce titre être maintenus ou restaurés dans un état de conservation favorable. Ils correspondent aux « *habitats en danger de disparition dont l'aire de répartition est réduite et caractéristique d'une région biogéographique* ».

Les habitats humides (HH) sont reconnus par la « Directive Cadre sur l'Eau ». Ils sont définis par le code de l'environnement comme des « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

Enjeux de préservation

Ces milieux sont protégés au niveau européen, car considérés comme en danger de disparition. Ils sont remarquables par leur diversité (faunistique et floristique) et leurs fonctionnalités naturelles (ex : filtre naturel pour les ZH,...). En forte régression ces dernières décennies, l'objectif est écologique mais également paysager.

Contexte local

Les spécificités insulaires du territoire ont permis le développement d'une végétation diversifiée associée à des habitats originaux. Cet enjeu est donc très fort sur Belle-Ile.

► **HIC** : Situés principalement sur la bande littorale, l'île compte un grand nombre d'habitats rares et protégés (ex. lande à bruyère vagabonde). Le site Natura 2000 terrestre regroupant ces habitats représente 4 166 ha soit : 24% de l'île. La Communauté de Communes de Belle-Ile est opérateur du site depuis sa création en 2006. Ce sont ces HIC de coteaux et pelouses littorales qui sont potentiellement le plus concernés par des MAEC.

► **HH** : Situés généralement dans les vallons, ces milieux sont peu étendus sur Belle-Ile. En 2018, les ZH ont fait l'objet d'une mise à jour de l'inventaire. Elles représentent environ 480 ha, soit 5% du territoire. Néanmoins, l'enjeu de préservation est fort, car la ressource en eau de l'île est uniquement constituée d'eaux superficielles. Dans un contexte de déprise agricole, ces milieux ont tendance à se fermer. Par ailleurs certaines prairies humides sont également d'intérêt communautaires.

Les pratiques favorables

Ces milieux semi-naturels sont souvent éloignés des sièges d'exploitation, peu productifs et difficilement mécanisables (zones humides, coteaux, fonds de vallons, ...) donc ont tendance à s'embroussailler. Ceux encore exploités sont généralement valorisés par le pâturage.

► **HIC** : L'enjeu est exclusivement le maintien ou la réouverture des milieux. Exemple d'action : fauche avec ou sans exportation / pâturage extensif / gyrobroyage sans exportation intégrale ou en parcours (landes).

► **HH** : Enjeu de maintien ou réouverture : Exemple d'action : bucheronnage / fauche ou gyrobroyage avec ou sans exportation / pâturage extensif.

MAEC envisageables (Cf. PAEC – MAEC mobilisables)

- MAEC Système « Elevage d'herbivores »
- MAEC « Préservation des milieux humides »
- MAEC « Préservation des milieux humides par le pâturage »
- MAEC « Protection des espèces » (Retard d'utilisation)
- MAEC « Maintien de l'ouverture des milieux »
- MAEC « Maintien de l'ouverture des milieux par le pâturage »



Bruyère vagabonde



Prairies littorales



Champs pâturés sur site Natura 2000



Prairie humide, Vallon de Sier Vraz

FAVORISER LA REMISE EN EXPLOITATION DES FRICHES

Les friches considérées ici désignent des parcelles anciennement exploitées, sans activité depuis plusieurs années, où une végétation spontanée dominée par la fougère, la ronce, le prunellier et/ou l'ajonc s'est développée, atteignant parfois plusieurs mètres de hauteur. Il s'agit d'un stade transitoire, dont l'évolution tend vers le milieu boisé. Elles ont tout de même une importance écologique en tant que refuge et lieu de nidification pour les oiseaux, insectes, reptiles ou petits mammifères.

Les enjeux

Le développement des friches entraîne la perte de milieux agricoles, et la fermeture des paysages mais aussi de certains habitats protégés et des espèces de flore qu'ils abritent. Elles constituent ainsi une perte globale de biodiversité floristique.

Une fois très hautes et impénétrables, on constate une réelle difficulté technique de remise en exploitation sans labour ou semis d'une culture, d'où l'enjeu principal de limiter l'apparition de nouvelles friches, ou remobiliser rapidement les friches encore peu développées.

Contexte local

Les années 60 à 80 ont été caractérisées par une déprise des milieux les moins productifs et difficiles à exploiter (coteaux, zones humides, parcelles littorales), en parallèle d'un gros défrichement du plateau lors du développement du modèle agricole bovin lait – ovin.

Depuis, avec la diminution du nombre d'exploitant, le phénomène très marqué de rétention foncière et l'abandon des terres les plus éloignées lors des transmissions, la friche s'est développée pour atteindre entre 500 et 1000ha sur l'île.

Les milieux touchés sont essentiellement les terres les moins productives : les prairies, les milieux humides et les coteaux, qui constituent la plupart du temps des habitats d'intérêt communautaire et abritant des espèces de flore protégées.

Pratiques favorables

► Dans le cadre des MAEC, une réouverture mécanique est possible, mais stimule la ronce et le prunellier dont la densité peut être multipliée, et qui deviennent moins appétents au pâturage. La réouverture mécanique peut donc être modérée et ponctuelle, et accompagnée d'une forte pression de pâturage aux périodes adéquates, afin de limiter le développement des ligneux et favoriser la ressource en herbe.

MAEC envisageables (Cf. PAEC – MAEC mobilisables)

- MAEC « Maintien de l'ouverture des milieux »
- MAEC « Maintien de l'ouverture des milieux » par le pâturage

Remarques spécifiques ...

Fiche action en lien avec l'objectif n°1 de préservation des prairies naturelles, les parcelles engagées en MAEC « Maintien de l'ouverture des milieux » étant déclarées par la suite en Prairies permanentes (PPH).

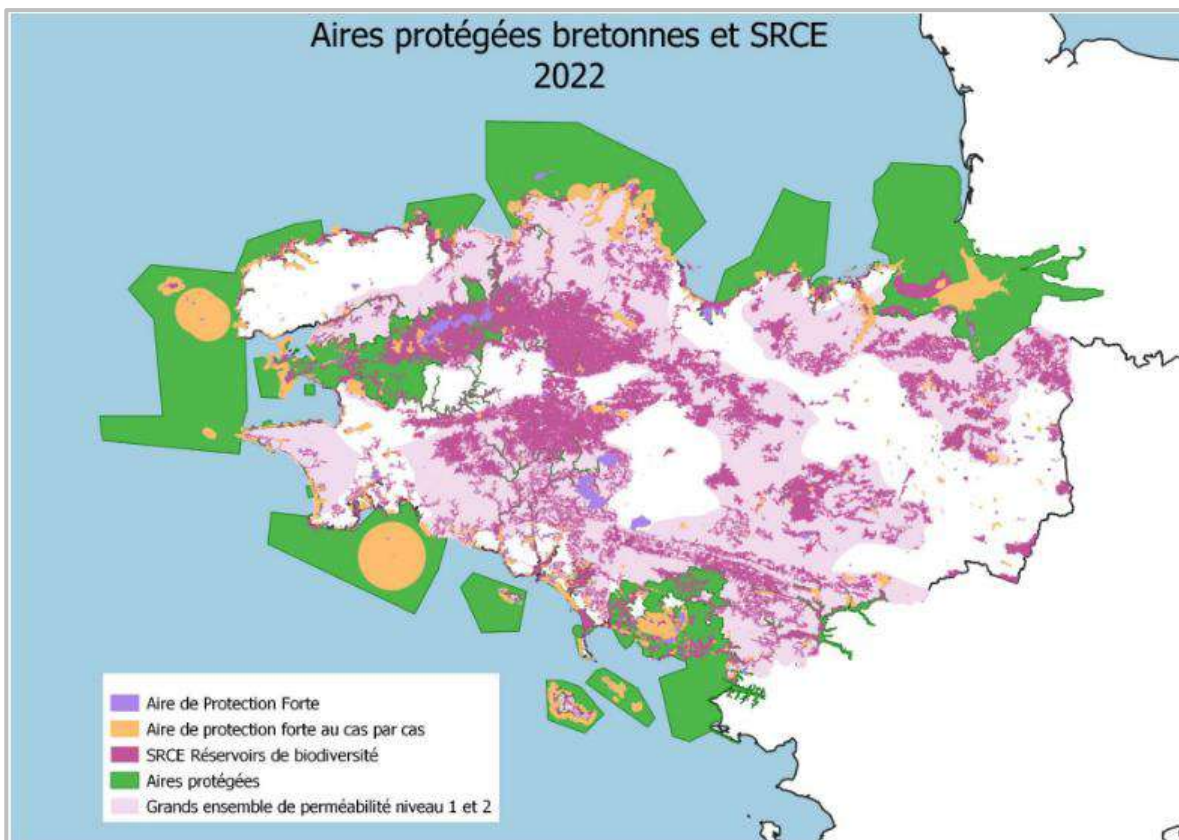
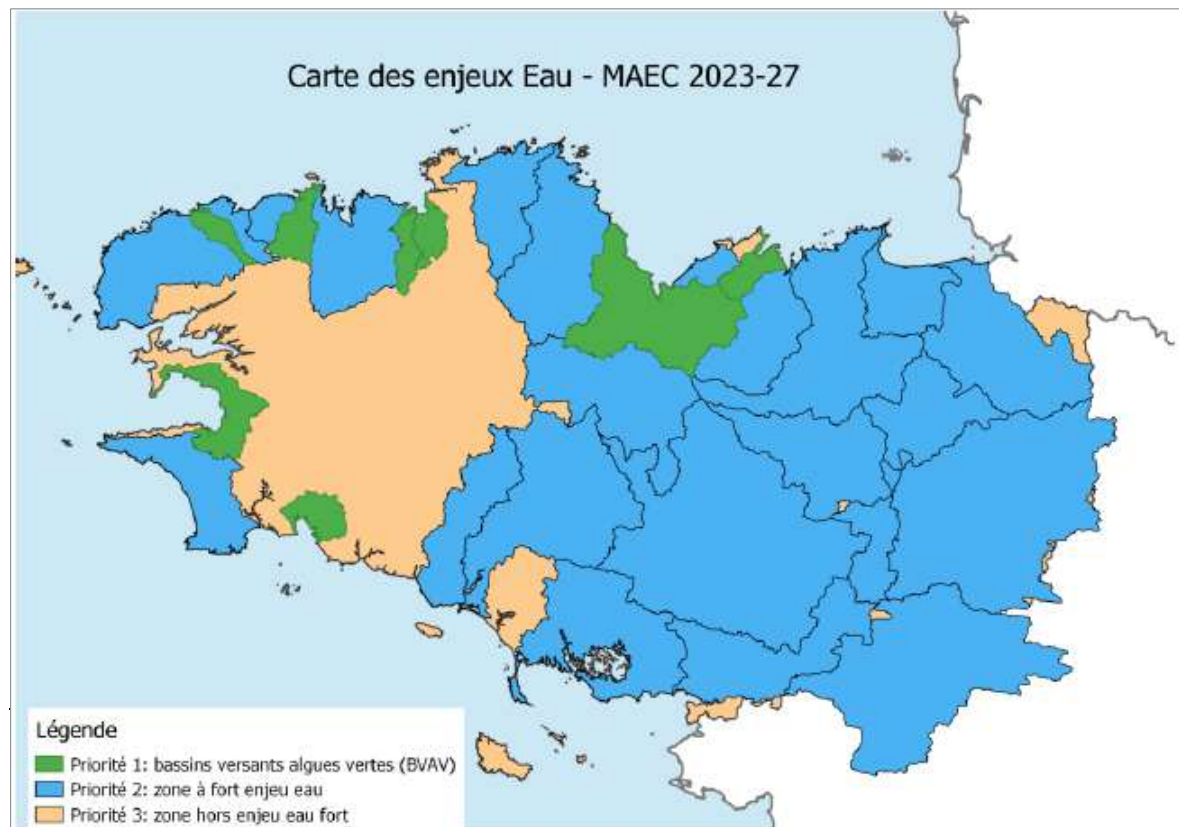


4.2. MAEC retenues à Belle-Ile

- **Les mesures systèmes**

La MAEC « Elevage d'herbivores » constitue l'équivalent des précédentes MAEC SPE (Système polyculture élevage). Construite sur 3 niveaux d'engagement, la Région Bretagne a déterminé des zonages prioritaires d'ouverture des 3 niveaux, en fonction des priorités du territoire vis-à-vis de l'enjeu « Eau ».

Carte des enjeux « Eau » en Bretagne (DRAAF, 2022)



Belle-Ile étant située en priorité 3 vis-à-vis de l'enjeu Eau, seuls 2 niveaux de contractualisation de la mesure « Elevage d'herbivores » seront ouverts sur le territoire :

Niveaux 2023-2027	% Prairie/ha dans la SAU	% Maïs/ha dans la SFP	Montant	Plafond
Supérieur	75	10	233 €/ha	12 000 €
Intermédiaire	70	18	177 €/ha	10 000 €

Eléments du cahier des charges commun aux deux niveaux :

- Engager au moins 90% des surfaces éligibles de l'exploitation
- Réaliser un diagnostic agro-écologique de l'exploitation
- Réaliser une formation au cours des 2 premières années d'engagement
- Achat annuel de concentrés : 800kg/UBG bovins // 1000 kg/UBG ovins // 1600kg/UBG caprins
- Pas de produits phyto sur au moins 90% des prairies permanentes
- Bilan IFT tous les ans / Réduction progressive des IFT Herbicide et hors herbicide

Eléments du cahier des charges spécifique du niveau intermédiaire :

- Minimum 10% de prairies permanentes dans la SAU
- Pas de produits phyto sur au moins 90% des prairies temporaires
- Equilibre de fertilisation azotée sur au moins 90% des parcelles de l'exploitation

Eléments du cahier des charges spécifique du niveau supérieur :

- Limitation fertilisants azoté à 50kg/ha/an sur au moins 90% des prairies temporaires et permanentes

• **Les mesures localisées**

La Région n'a pas défini de zonage par rapport à l'enjeu biodiversité mais :

- Des MAEC « biodiversité enjeu régional », activables sur demande du PAEC
- Des MAEC « biodiversité enjeu spécifique », activables sur justification du PAEC

Au vu des enjeux agroenvironnementaux du territoire, et des nouvelles modalités de cumul entre les MAEC localisées et système, et des estimations des intentions de contractualisation, les MAEC suivantes apparaissent comme les plus pertinentes à ouvrir :

Mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires	Enjeu PAEC associé
Préservation des milieux humides	Prairies permanentes	150 €/ha	Maintenir les HIC et Zones humides/ Maintenir les prairies
Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage		201 €/ha	
Création de couvert d'intérêt faunistique et floristique	Terres arables hors surfaces herbacées temporaires >2ans cultures pérennes	652 €/ha	Favoriser la biodiversité ordinaire et génétique
Création de prairies	Terres arables, prairies temporaires <2ans	358 €/ha	Maintenir les prairies
Protection des espèces - Niveau 2	Prairies permanentes et temporaires	145 €/ha	Maintenir les HIC et Zones humides/ Maintenir les prairies
Protection des espèces - Niveau 3		200 €/ha	
Protection des espèces - Niveau 4		254 €/ha	
Maintien de l'ouverture des milieux	Prairies permanentes	153 €/ha	Favoriser la remise en exploitation des friches
Maintien de l'ouverture des milieux - Amélioration de la gestion par le pâturage		204 €/ha	
Entretien durable des infrastructures écologiques - Ligneux	Eléments ligneux	800 €/ha	Favoriser la biodiversité ordinaire et génétique
Arboriculture	Surfaces arboricoles	652 €/ha	Favoriser la biodiversité ordinaire et génétique

Demande d'ouverture de MAEC à enjeu spécifiques :

- **Maintien de l'ouverture des milieux**

Comme exposé précédemment, le contexte foncier très tendu associé à la déprise agricole générale et lors de la transmission ont entraîné ces dernières années un développement de la friche sur l'île au détriment de prairies littorales, de vallons et de coteaux auparavant pâturés. La limitation de l'enfrichement de nouvelles surfaces et dans une moindre mesure la remise en exploitation de surfaces enfrichées ont donc été ciblés comme un enjeu important sur l'île. Les mesures « Ouverture des milieux » et « Maintien de l'ouverture » avaient d'ailleurs été contractualisées par 4 exploitations lors de la dernière programmation, pour un total de plus de 40ha, et permis de restaurer des surfaces en herbe, dont des prairies remarquables (Cf. 3.2. Bilan des contractualisations).

◆ Cumul

De manière générale, contrairement à la programmation précédente, les MAEC système ne sont plus cumulables avec les MAEC localisées, excepté les MAEC « Protection des espèces » et « Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Ligneux ». Les MAEC biodiversité sont quant à elles toutes cumulables entre elles.

Identification des possibilités de cumul des MAEC sur un même élément (x)			MAEC Eau - Arboriculture	MAEC Elevage d'herbivores	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorable aux pollinisateurs	MAEC Biodiversité - Création de prairies	MAEC Biodiversité - Protection des espèces	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par pâturage	MAEC Biodiversité - Entretien durable des infrastructures agro-écologiques Ligneux
			Syst	Syst	Loc	Loc	Loc	Loc	Loc	Loc	Loc	Loc
			Arbo	TA PP	PP	PP	TA sauf J6S	PT	PT PP	PP	PP	IAE Ligneux
MAEC Eau - Arboriculture	Syst	Arbo										
MAEC Elevage d'herbivores	Syst	TA PP										
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	Loc	PP		non								
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	Loc	PP		non	non							
MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorable aux pollinisateurs	Loc	TA sauf J6S		non	non	non						
MAEC Biodiversité - Création de prairies	Loc	PT		non	Sans objet		non					
MAEC Biodiversité - Protection des espèces	Loc	PT PP		x	x	x	non	x				
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	Loc	PP		non	non	non	Sans objet		non			
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par pâturage	Loc	PP		non	non	non	Sans objet		non	non		
MAEC Biodiversité - Entretien durable des infrastructures agro-écologiques Ligneux	Loc	IAE Ligneux										
CAB	Loc	TA, PP, PPAM, Viti, CPLC,		non	non	non	x	non	x	non	non	Sans objet

Identification des possibilités de cumul des MAEC à l'exploitation (sur des éléments différents)			<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 10%; transform: rotate(-45deg);">MAEC Eau - Arboriculture</div> <div style="width: 10%; transform: rotate(-45deg);">MAEC Elevage d'herbivores</div> <div style="width: 10%; transform: rotate(-45deg);">MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides</div> <div style="width: 10%; transform: rotate(-45deg);">MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage</div> <div style="width: 10%; transform: rotate(-45deg);">MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorable au pâturage</div> <div style="width: 10%; transform: rotate(-45deg);">MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorable aux pollinisateurs</div> <div style="width: 10%; transform: rotate(-45deg);">MAEC Biodiversité - Création de prairies</div> <div style="width: 10%; transform: rotate(-45deg);">MAEC Biodiversité - Protection des espèces</div> <div style="width: 10%; transform: rotate(-45deg);">MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux</div> <div style="width: 10%; transform: rotate(-45deg);">MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par pâturage</div> <div style="width: 10%; transform: rotate(-45deg);">MAEC Biodiversité - Entretien durable des infrastructures agro-écologiques Ligneux</div> </div>									
			Syst	Syst	Loc	Loc	Loc	Loc	Loc	Loc	Loc	Loc
	Arbo	TA PP	PP	PP	TA sauf J6S	PT	PT PP	PP	PP	IAE Ligneux		
MAEC Eau - Arboriculture	Syst	Arbo										
MAEC Elevage d'herbivores	Syst	TA PP	x									
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	Loc	PP	x	non								
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	Loc	PP	x	non	x							
MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorable aux pollinisateurs	Loc	TA sauf J6S	x	non	x	x						
MAEC Biodiversité - Création de prairies	Loc	PT	x	non	x	x	x					
MAEC Biodiversité - Protection des espèces	Loc	PT PP	x	x	x	x	x	x				
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	Loc	PP	x	non	x	x	x	x	x			
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par pâturage	Loc	PP	x	non	x	x	x	x	x			
MAEC Biodiversité - Entretien durable des infrastructures agro-écologiques Ligneux	Loc	IAE Ligneux	x	x	x	x	x	x	x	x		
CAB	Loc	TA, PP, PPAM, Viti, CPLC, Arbo, Maraîchage	non	non	x	x	x	x	x	x	x	

4.3. Fixation des paramètres locaux

La nouvelle programmation propose la fixation de certains paramètres au niveau local, afin de reconnaître les différences et spécificités de certains territoires.

Ces paramètres locaux ont été déterminés en prenant appui sur les paramètres des mesures de l'ancienne programmation, et en lien avec les éleveurs dans le cadre d'une réunion de travail. Ils sont présentés en annexe.

4.4. Objectifs de contractualisation

- **Mesures systèmes**

Sur 29 éleveurs installés en 2023 et considérant les contrats engagés précédemment en mesure système « Polyculture élevage », et la disparition de l'aide au maintien en agriculture biologique dont bénéficiait auparavant un éleveur, au moins 23 exploitations devraient s'engager en « Elevage d'herbivores », dont 18 en niveau supérieur, et 5 en niveau intermédiaire.

- **Mesures localisées**

La mesure « Protection des espèces » étant, avec la mesure d'entretien des haies, la seule cumulable avec les mesures systèmes « Elevage d'Herbivores », il est attendu qu'une majorité des éleveurs engagera des surfaces dans cette mesure. Les autres MAEC seront quant à elles uniquement ouvertes aux éleveurs de bénéficiant pas d'une mesure système.

Objectifs de contractualisation 2023			
Mesure	Nombre d'exploitations	Surface (ha)	Budget prévisionnel
Mesures système			
Système Elevage d'herbivores - Niveau supérieur	18	1000	233 000,00 €
Système Elevage d'herbivores - Niveau intermédiaire	5	500	88 500,00 €
Eau- Arboriculture	1	3	1 581,00 €
Total	24	1500	321 500,00 €
Mesures localisées			
Préservation des milieux humides	3	35	5 250,00 €
Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage		15	3 015,00 €
Création de prairies	3	10	3 580,00 €
Création de couvert d'intérêt faunistique et floristique	2	2	1 304,00 €
Protection des espèces 2	26	25	3 625,00 €
Protection des espèces 3		100	20 000,00 €
Protection des espèces 4		200	50 800,00 €
Maintien de l'ouverture des milieux	3	10	1 530,00 €
Maintien de l'ouverture des milieux - Amélioration de la gestion par le pâturage		10	2 040,00 €
Ligneux	8	4000	3 200,00 €
Total	X	407	94 344,00 €

4.5. Animation du PAEC

4.5.1. Mobilisation et accompagnement des agriculteurs

Le dispositif des MAEC a été bien identifié par les éleveurs lors de la précédente programmation. La communication en 2022 a donc été davantage axée sur les changements induits par la nouvelle programmation.

► **Une réunion d'information** sur les évolutions de la PAC a été organisée en mars 2022, afin de présenter les potentielles évolutions en l'état des connaissances de l'époque,

► **Une réunion de travail** afin de valider avec les éleveurs les MAEC pertinentes à ouvrir sur le territoire et échanger sur les paramètres locaux a été organisée en août 2022,

► **Des communications écrites :**

- Une lettre d'information agricole sera exclusivement consacrée au dispositif MAEC, avec une présentation des mesures proposées, et les modalités de souscription. Ce document sera envoyé par courrier après validation du PAEC.
- Un bilan annuel sera envoyé aux exploitants par courrier ou mail, ou présenté lors de l'assemblée générale du Syndicat d'élevage.

► **Des moyens humains :**

A partir de 2023, contrairement à la programmation précédente, le dispositif prévoit de financer l'animation du PAEC y compris dans les territoires hors contrat de bassin versant, par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, au moins pour l'année 2023. Cet accompagnement est indispensable au vu de l'importance du maintien d'une politique agroenvironnementale sur le territoire.

Pour l'ensemble de la programmation, l'animation sera mise en œuvre par le chargé de mission Natura 2000 via plusieurs actions :

- Réalisation des diagnostics agroenvironnementaux individuels (répartie avec la chargée de mission foncier agricole)
- Réalisation des plans de gestion inclus dans les cahiers des charges des MAEC Biodiversité localisées
- Organiser, en relation avec la chambre d'agriculture les temps de formation
- Suivre annuellement les engagements, en lien avec les centres de gestion et la DRAAF
- Réaliser et présenter les bilans annuels et de mi-programmation en 2025
- Animer les actions complémentaires (Cf ci-dessous) – *Non présenté dans la demande de financement*

► **Les formations et échanges d'expériences**

Les formations proposées aux éleveurs pourraient être axées sur :

- Les enjeux agroenvironnementaux du territoire
- Les cahiers des charges des MAEC système et localisées (Existant dans le catalogue de formation de la chambre d'agriculture : « PASS MAEC : Sécuriser son engagement MAEC »/ « PASS MAEC : pérenniser son engagement, appui azote et pérennisation de son système fourrager »)
- La gestion des surfaces enherbées de manière générale (itinéraires techniques, réduction de l'azote, autonomie fourragère, ...), réalisée en prestation par la chambre d'agriculture selon les besoins identifiés.
- La valorisation des milieux naturels par l'élevage (sur le modèle des formations proposée par le réseau PATURAJUST', animé par l'association SCOPELA)

Comme pour l'ancienne programmation, les formations seraient réalisées en prestation par la chambre d'agriculture, éventuellement appuyée de la chargée de mission Natura 2000 concernant les enjeux spécifiques du territoire.

Concernant le format, les éleveurs ont émis le souhait qu'elles prennent la forme de temps d'échanges collectifs sur le terrain, à Belle-Ile, sur le modèle des « rendez-vous bout de champs ».

4.5.2. Actions complémentaires

Les actions complémentaires du PAEC présentées en partie 3.3. se poursuivront durant cette nouvelle programmation :

◆ **Poursuite de la connaissance et de l'expertise des prairies**

Les récentes études menées par le CBNB ont permis d'approfondir nos connaissances sur les prairies bellilloises (typologie, enjeu et état de conservation dans la zone de préemption du Département du Morbihan). Cependant, les habitats communautaires prairiaux sont aussi présents dans le centre de l'île, et de récents projets d'installation agricoles ou de transmission ont démontré la nécessité de formation interne des techniciens pour accompagner les porteurs de projet dans l'évaluation patrimoniale des prairies. Le CBNB a ainsi réalisé une clé d'autodétermination qui permettra sur le terrain aux techniciens de déterminer la valeur patrimoniale des prairies.

◆ **Accompagner techniquement les exploitants**

• ... Dans le maintien du modèle agricole actuel



Le maintien de l'élevage a été identifié par les élus locaux comme une priorité sur l'île, et implique indirectement le maintien des prairies permanentes, via le maintien des éleveurs en place, ou l'installation de nouveaux éleveurs en priorité, rendu très difficile par le contexte foncier.

Cela passe par un accompagnement sur le foncier, mais aussi un accompagnement dans l'évolution du modèle agricole bellillois qui tend vers plus de transformation et de vente directe, via plusieurs projets déjà en cours comme l'installation d'une Biocoop, d'une coopérative laitière, d'installations avec ateliers de transformation...

Afin d'accompagner techniquement, administrativement et/ou socialement tous les exploitants, la chambre d'agriculture a été sollicitée via une convention sur l'année 2022, pour une mission de conseil agricole avec pour objectifs :

- D'assurer un meilleur suivi des exploitants bellillois
- De mieux identifier leurs besoins et leurs préoccupations
- De mobiliser les services d'aide aux exploitants en difficulté
- D'informer ou sensibiliser les agriculteurs sur des sujets techniques

La chambre a ainsi rencontré individuellement chaque exploitant, et organisera 3 réunions thématiques, donc la 1^{ère} sur la thématique de la gestion des prairies.

• ... Dans le maintien des pratiques dans les milieux naturels

On constate bien souvent un abandon des parcelles les plus éloignées de l'exploitation, les moins « productives », ou les moins accessibles (vallons). A Belle-Ile, ce genre de parcelle en situation littorale ou de vallon correspond souvent à des prairies à forte valeur patrimoniale qui ne peuvent être conservées que grâce au maintien d'une activité de pâturage et/ou de fauche. Or ces parcelles sont vues comme « pauvres » d'un point de vue nutritif ou du rendement par les éleveurs qui ne voient pas d'intérêt à les exploiter, ou seraient tentés de les retourner pour ressemer des espèces plus productives. C'est le cas de plusieurs parcelles

du Conservatoire du littoral et du Département par exemple, où le labour des parcelles est par ailleurs interdit, ce qui limite les possibilités de remise en état.

Pourtant, des travaux récents développés par l'INRA, et mis en évidence par le réseau PATURAJUST' (Association de formation Scopela) par exemple, montrent que :

- les parcelles semi-naturelles, à la végétation hétérogène et diversifiée présentent un réel intérêt en termes de fourrage et de production.
- Au-delà de la qualité alimentaire et de la rentabilité d'un couvert végétal à un instant t, ce sont les pratiques mises en place par les éleveurs qui permettent de valoriser ce genre de végétation.
- Ces pratiques peuvent permettre de réduire les coûts en intrants et en compléments énergétiques/protéiques, et d'utiliser la ressource plus longtemps dans l'année.

Si les techniciens agricoles/espaces naturels connaissent globalement les pratiques de gestion à mettre en œuvre sur les prairies permanentes, ils manquent d'une vision agricole globale pour accompagner l'exploitant sur comment intégrer ce genre de parcelle dans le système d'exploitation, tout en prenant en compte l'objectif premier de production.

Il serait ainsi intéressant d'une part, de former les techniciens à l'accompagnement des pratiques sur ces milieux, et de développer les temps d'échange techniques avec les exploitants via la chambre d'agriculture, voire le réseau Paturajust'.

◆ Valoriser les pratiques des éleveurs

Comme présenté dans le bilan de la précédente programmation (Partie 3.3.), un travail de concertation avec les agriculteurs avait été mené afin d'envisager concrètement les formes possibles de valorisation de leurs pratiques agro-environnementales et de leur production (trois groupes de travail en 2017 ayant regroupé 6 agriculteurs). Plutôt que la création d'un label commun qui n'a pas abouti pour l'instant, les exploitants avaient préféré travailler sur la communication et la sensibilisation des consommateurs à travers des visites de ferme, des stands lors du comice agricole ou autres événements, la réalisation de supports d'information.

Plusieurs actions vont dans ce sens, comme :

• La diffusion des connaissances nouvellement acquises sur les prairies

Suite aux 2 études réalisées par le CBNB, il est prévu d'organiser des temps de restitution des résultats auprès des élus de la CCBI, des agriculteurs engagés en MAEC, ou conventionnés avec le CdL/CD56, et/ou ayant participé au concours prairies fleuries.

Le maintien des prairies permanentes passera avant tout par une appropriation de l'enjeu par les éleveurs. Il faut cependant réussir à faire passer un message « écologique » sans perdre de vue les objectifs de production des éleveurs, faire de cet enjeu une fierté et non une contrainte supplémentaire pour eux.

Dès la finalisation de la cartographie des prairies en zone de préemption du Département une restitution des résultats sera organisée auprès des éleveurs.

Une restitution du projet a été effectuée lors des Rencontres Agricoles Inter-iles à Bréhat en novembre 2021, conjointe entre la CCBI, le CBNB et un éleveur pâturant sur des prairies naturelles.

- **Organisation du Concours « Prairies et parcours »**



En 2021 et 2022, le Concours « Prairies et parcours » a été co-organisé par la CCBI et le CPIE et a réuni chaque année 4 éleveurs.

Les parcelles ont été évaluées par un jury local composé de représentants du CBNB, de la CCBI, du CPIE, de la chambre d'agriculture, d'un apiculteur local et du Vice-Président à la CCBI en charge des espaces naturels et de l'agriculture.

Parmi les parcelles visitées, 76 espèces ont été recensées dans une même prairie, un des plus hauts scores réalisés en Bretagne.

Le candidat lauréat est celui exploitant la parcelle au meilleur équilibre agro-écologique sur les bases des qualités agronomiques, écologiques, apicoles et paysagères des prairies. Les lauréats locaux sont ensuite évalués par un jury national.

Ce concours est intéressant à plusieurs points de vue car il permet de :

- créer du lien avec les éleveurs
- faire connaître et mettre en valeur les résultats des bonnes pratiques des éleveurs sur la biodiversité de leur parcelle
- Valoriser le lien entre la biodiversité et la production (fourrage)
- Communiquer auprès du grand public sur le lien entre agriculture et biodiversité

L'objectif serait de renouveler le concours et de remettre le prix lors d'un événement agricole associant le grand public.



- **Valoriser les produits du terroir issus des pratiques agroenvironnementales**

Cf. Bilan du PAEC 2019.

Comme expliqué précédemment, le pâturage et la diversité botanique des prairies permanentes ont un rôle dans la qualité organoleptique des produits lactés et carnés. Le programme d'actions associé au lancement du PAEC en 2016 avait prévu d'étudier la possibilité de valoriser les engagements agroenvironnementaux pris par les éleveurs. La synthèse « Du PAEC à la valorisation du terroir bellillois » expose les pistes possibles de valorisation des différentes filières, et a servi de base à un travail de concertation des éleveurs.

La valorisation des produits issus des prairies bellilloises pourrait être améliorée et trouver un marché au moins saisonnier important. Les projets actuels de Biocoop, ou de coopérative laitière vont dans ce sens et pourrait permettre de mieux valoriser les produits en vente directe.

◆ Poursuivre la démarche foncière

Depuis 2021, la CCBI héberge une chargée de mission « foncier agricole », financée par les 4 communes dans la cadre d'un service mutualisé.

Le lien avec la mission foncière est essentiel pour aider au maintien des prairies permanentes via diverses actions :

- Lors de l'**accompagnement des porteurs de projet** dans la recherche de parcelles, ou de la publication des appels à candidature de la SAFER, une mutualisation des informations entre le service foncier et espaces naturels ainsi que les services urbanismes des communes est effectuée, afin d'orienter les porteurs de projet sur des parcelles aux enjeux environnementaux, et aux réalités réglementaires compatibles avec le projet envisagé. Lors d'un achat direct (propriétaire – porteur de projet ou agriculteur), sans passage par un appel à candidature de la SAFER, sur des parcelles répertoriées comme « prairies mésophiles » sur la cartographie des habitats établie par le CBNB en 2002 et nécessitant un retournement pour la mise en œuvre du projet agricole, une « expertise » est automatiquement réalisée par le service Espaces naturels, afin d'éviter le retournement d'habitats prairiaux d'intérêt communautaire.
- La chargée de mission foncier agricole, via l'outil VIGIFONCIER, effectue une **veille active** afin de demander une préemption si besoin (prix d'une parcelle trop élevée, achat par un particulier d'une parcelle pouvant intéresser un agriculteur) et oriente si besoin les parcelles à enjeux environnementaux forts vers le service espace naturel, qui lui-même avise de l'intérêt d'acquisition par le Département du morbihan ou le Conservatoire du littoral.
- **Veiller à la transmission et aux changements de pratiques** : A Belle-Île, plusieurs éleveurs ont plus de 50 ans, et la transmission de leur exploitation à un autre éleveur est nécessaire pour assurer la continuité de l'entretien des terres et notamment prairies. Une grande vigilance est à maintenir sur la question de la transmission car :
 - Le reprenant peut abandonner les parcelles les plus éloignées, généralement en situation littorale, qui peuvent correspondre aux prairies patrimoniales, qui s'enfricheront si elles ne sont pas reprises,
 - le type de système peut changer (exemple de la reprise d'une ferme en élevage ovin, pour faire de la farine de blé panifiable).
 - Les éleveurs partant en retraite vont avoir tendance à libérer leurs terres mais pas le bâti du siège d'exploitation qui est souvent proche de la résidence, ou qui peut être valorisé d'une autre façon. Or la construction de nouveaux bâtiments agricoles est très réglementée sur l'île et impossible sur tout le pourtour littoral. Cela entraîne une difficulté d'installation de nouveaux éleveurs, au profit de l'extension des fermes existantes.

Le travail de la mission foncière, avec la SAFER, permet de sécuriser les bâtiments vendus afin d'imposer un cahier de charges, obligeant à la vocation agricole durant 30 ans. Sur cette thématique, une étude de la prise en compte de l'enjeu agricole dans les documents d'urbanisme a également été réalisée dans le cadre d'un stage de master et a abouti à des pistes d'actions concrètes afin de modifier les documents d'urbanisme à différentes échelles.

Enfin, certains éleveurs s'interrogent sur un changement de système (Conversion en agriculture biologique, arrêt du système laitier,...) et donc de l'utilisation de leurs parcelles.

C'est pour ces raisons qu'un accompagnement fort de la mission foncière/de la chambre de d'agriculture ou du service espaces naturels est nécessaire pour suivre et anticiper ces transmissions ou changements de pratiques.

• **Conventionner sur les terrains du Conservatoire et du Département du morbihan**

Lors du rachat de parcelles agricoles à fort enjeu patrimonial par le Conservatoire du littoral et le Département, une « autorisation d'occupation temporaire » est mise en place avec l'exploitant en place. Cette autorisation se fait à titre gratuit, pour 3 à 6 ans en échange du respect d'un cahier des charges préconisant des pratiques d'élevage extensif.

Certaines parcelles en cours d'enfrichement ont fait l'objet d'un appel à candidature pour trouver des exploitants avec des pratiques de fauche et/ou pâturage, sur des prairies à fort enjeu patrimonial. 11ha ont ainsi été attribués à 3 exploitants.

Les objectifs à court termes seraient de mettre à jour les conventions d'occupation en intégrant les nouvelles données cartographiques sur les prairies / adapter les pratiques en fonction de l'état de conservation recensé / Remettre en exploitation les parcelles enfrichées.

5. Gouvernance et modalités de suivi et d'évaluation

5.1. Les instances de gouvernance

◆ Comité de pilotage

La gouvernance du PAEC est assurée par la Commission « Agriculture et Espaces naturels » de la Communauté de communes. Elle a pour mission de valider le PAEC et les MAEC proposées pour la candidature de Belle-Ile à l'appel à projet. Un bilan des MAEC contractualisées et des actions complémentaires (Cf. Partie 4.5) lui sera également présenté annuellement.

◆ Comité technique

Le PAEC à travers ce comité deviendra un lieu d'échange entre structures permettant de traiter de questions opérationnelles dans un objectif commun. Il est composé de représentants des structures suivantes : CCBI (service espaces naturels et service développement économique), chargée de mission foncier agricole, Réseau Agricole des Iles Atlantiques (RAIA), CPIE, Chambre d'agriculture du Morbihan, CBNB.

Les membres du COTECH interviennent régulièrement auprès des agriculteurs via leurs projets respectifs, et pourront ainsi échanger régulièrement sur les problématiques du monde agricole, et partager les retours des éleveurs. Ils participent également à la mise en œuvre de certaines actions complémentaires (Cf Partie 4.5.)

Le COTECH se réunira annuellement pour échanger sur les bilans annuels du PAEC.

◆ Représentants du monde agricole

Le projet de PAEC, les MAEC demandées sur le territoire ainsi que les paramètres définis au niveau local seront discutés avec les exploitants, en particulier le syndicat d'élevage, les représentants des marques Agneau du large, Viande des embruns, Au coin des producteurs, mais de manière générale tous les agriculteurs volontaires. Un bilan leur sera également proposé annuellement.

5.2. Suivi et évaluation

L'objectif global du PAEC est de poursuivre et structurer une démarche agroenvironnementale sur Belle-Ile. Le suivi visera donc à évaluer l'avancée de cette démarche.

Il se fera à 2 niveaux :

- chaque année un bilan des mesures contractées et des surfaces engagées sera présenté devant le comité technique.
- un bilan intermédiaire à transmettre aux services de l'Etat et cofinanceurs mi-2025, sera réalisé sur la base des indicateurs ci-dessous et présenté en Comité Technique et Comité de Pilotage. Il permettra d'évaluer l'efficacité des actions de cette programmation et d'envisager la suite à donner.

Plusieurs indicateurs permettront de faire l'état de cette avancée PAEC :

- ◆ Suivi des contractualisations : nombre de contrats et surface engagées (cartographie à l'appui)
- ◆ Suivi budgétaire : montants engagés par mesure, par année et montants globaux
- ◆ Suivi des actions complémentaires : nombre d'évènements organisés (visites, études...) et participation (nombre d'agriculteurs), nombre d'accompagnements réalisés
- ◆ Suivi agroenvironnemental : évolutions de l'IFT, évolution des pratiques, assolement (% herbe)
- ◆ Suivi socio-économique : avis et expériences relevés par les exploitants

6. Budget prévisionnel

6.1. Coût de la mise en œuvre des MAEC

Un budget prévisionnel peut être estimé, cependant il ne prend pas en compte les plafonds potentiels des MAEC systèmes et localisées, et se base sur une estimation des contractualisations souhaitables.

Objectifs de contractualisation 2023			
Mesure	Nombre d'exploitations	Surface (ha)	Budget prévisionnel
Mesures système			
Système Elevage d'herbivores - Niveau supérieur	18	1000	233 000,00 €
Système Elevage d'herbivores - Niveau intermédiaire	5	500	88 500,00 €
Eau- Arboriculture	1	3	1 581,00 €
Total	24	1500	321 500,00 €
Mesures localisées			
Préservation des milieux humides	3	35	5 250,00 €
Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage		15	3 015,00 €
Création de prairies	3	10	3 580,00 €
Création de couvert d'intérêt faunistique et floristique	2	2	1 304,00 €
Protection des espèces 2	26	25	3 625,00 €
Protection des espèces 3		100	20 000,00 €
Protection des espèces 4		200	50 800,00 €
Maintien de l'ouverture des milieux	3	10	1 530,00 €
Maintien de l'ouverture des milieux - Amélioration de la gestion par le pâturage		10	2 040,00 €
Ligneux	8	4000	3 200,00 €
Total	X	407	94 344,00 €

6.2. Coût de l'animation du PAEC

Pour l'ensemble de la programmation, l'animation sera mise en œuvre par le chargé de mission Natura 2000 via plusieurs actions :

- Réalisation des diagnostics agroenvironnementaux individuels (répartis avec la Chargée de mission foncier agricole)
- Réalisation des plans de gestion inclus dans les cahiers des charges des MAEC Biodiversité localisées
- Organiser, en relation avec la chambre d'agriculture les temps de formation
- Suivre annuellement les engagements, en lien avec les centres de gestion et la DRAAF
- Réaliser et présenter les bilans annuels et de mi-programmation en 2025
- Animer les actions complémentaires

La nouvelle programmation prévoit le financement du temps d'animation par les opérateurs.
 La demande de subvention suivante a été déposée :

Dépenses prévisionnelles			Recettes prévisionnelles	
Poste de dépense	Nombre de jours	Coût 2023	Financeur	Coût
Animation	10	1910,07	Subvention Etat	7711,6
Diagnostics agro-environnementaux	40	7728,8	Auto-financement	1927,9
Total	50	9638,87	Total	9639,5

ANNEXES

- Liste des espèces de flore remarquable de Belle-Ile-en-mer
- Feuille de route Belle-Ile 2021-2026 : Les défis prioritaires
- Note de synthèse Bilan du PAEC 2016-2019
- Courrier de demande de prorogation du PAEC
- Courrier de sollicitation de la Région Bretagne pour la reconduction d'une démarche agroenvironnementale
- Article « Les prairies de Belle-Ile-en-mer : la prise de conscience d'un patrimoine collectif majeur »

Liste des espèces de flore remarquable de Belle-Ile-en-mer

Taxon	Nom français	Enjeu de conservation	UICN nat 2018	UICN bzh 2015	Vo Abond. relativ	prot.	Irrma 1993	Dernière obs.
Aster linosyris (L.) Bernh. subsp. armoricanus (Rouy) Kerguelen	Aster d'Armorique	Majeur		VU	100	Bzh	anx1	2019
Daucus carota L. subsp. gadeceai (Rouy & E.G.Camus) Heywood	Carotte de Gadeceau		VU	VU	72,73	Nat	anx1	2007
Gladiolus illyricus W.D.J.Koch	Glaieul d'Illyrie		NT	VU	57,14	Bzh	anx1	2019
Polygonum oxyspermum C.A.Mey. & Bunge ex Ledeb. subsp. raii (Bab.) D.A.Webb & Chater	Renouée de Ray		NT	VU	44,44	Nat	anx1	2018
Orobanche ramosa L. subsp. nana (Reut.) Cout.	Orobanche naine		LC	CR	1,65			2017
Prunella laciniata (L.) L.	Brunelle blanche		LC	CR	0,06			2014
Althaea hirsuta L.	Guimauve velue		LC	EN	0,27		anx1	2016
Euphorbia peplis L.	Euphorbe péplis		LC	EN	4,76	Nat	anx1	1993
Scandix pecten-veneris L. subsp. pecten-veneris	Peigne de Vénus		LC	EN	1,51		anx1	1981
Limonium ovalifolium (Poir.) Kuntze	Statice à feuilles ovales		LC	NT	34,78	Bzh	anx1	2019
Puccinellia rupestris (With.) Fernald & Weath.	Glycérie des rochers		LC	NT	48		anx2	2019
Rumex rupestris Le Gall	Oseille des rochers		LC	NT	67,53	Nat	anx1	2017
Cuscuta epithimum (L.) L. subsp. planiflora (Ten.) Rouy var. godroni (Des Moul.) Rouy	Cuscute de Godron			VU	5,17		anx1	2019
Hyoscyamus niger L.	Jusquiame noire		LC	VU	4,55			2001
Hypericum montanum L.	Millepertuis des montagnes		LC	VU	0,88		anx1	2019
Lathyrus pannonicus (Jacq.) Garcke subsp. asphodeloides (Gouan) Bässler	Gesse blanchâtre		NT	VU	2,86		anx1	2017
Lithospermum officinale L.	Grémil officinal		LC	VU	1,26		anx1	2019
Malva nicaeensis All.	Mauve de Nice		LC	VU	7,69		anx2	2017
Otanthus maritimus (L.) Hoffmanns. & Link	Diotis maritime		LC	VU	18,33	Bzh	anx1	2002
Platanthera bifolia (L.) Rich.	Platanthère à deux feuilles		LC	VU	1,21		anx1	2017
Potamogeton obtusifolius Mert. & W.D.J.Koch	Potamot à feuilles obtuses	LC	VU	6,29			2018	
Potamogeton trichoides Cham. & Schltr.	Potamot à feuilles capillaires	LC	VU	5			2019	
Ranunculus ophioglossifolius Vill.	Renoncule à feuilles d'Ophioglosse	LC	VU	4,29	Nat	anx1	2017	
Rosa agrestis Savi	Rosier agreste	LC	VU	1,12			2017	
Scirpus holoschoenus L.	Scirpe jonc	LC	VU	1,36		anx1	2017	
Sonchus maritimus L. subsp. maritimus	Laiteron maritime	LC	VU	7,91			2019	
Thalictrum flavum L. subsp. flavum	Pigamon jaune	LC	VU	1,41		anx1	2013	
Tolpis barbata (L.) Gaertn. subsp. umbellata (Bertol.) Jahand. & Maire	Tolpis en ombelle	LC	VU	3,03	Bzh	anx1	2017	
Trifolium angustifolium L.	Trèfle à feuilles étroites	LC	VU	2,22		anx2	2018	
Triglochin palustris L.	Troscart des marais	LC	VU	4,91		anx2	1990	

Adiantum capillus-veneris L.	Capillaire de Montpellier		LC	NT	2,1	Bzh	anx1	2018
Ammi majus L. subsp. majus	Potamot fluet		LC	NT	3,18			2017
Anogramma leptophylla (L.) Link	Anogramme à feuilles minces		LC	NT	14,29	Bzh	anx1	2018
Butomus umbellatus L.	Butome en ombelle		LC	NT	3,41		anx2	2010
Calendula arvensis L.	Souci des champs		LC	NT	2,93			2018
Centaurea cyanus L.	Bleuet		LC	NT	2,23		anx2	1980
Ceratophyllum submersum L. subsp. submersum	Cornifle submergé		LC	NT	3,73		anx1	2015
Erica vagans L.	Bruyère vagabonde		LC	NT	3,1		anx1	2018
Erodium botrys (Cav.) Bertol.	Érodium en grappe		LC	NT	12,5	Bzh	anx1	2017
Erodium malacoides (L.) L'Hér.	Érodium à feuilles de mauve		LC	NT	1,6	Bzh	anx1	2017
Exaculum pusillum (Lam.) Caruel	Cicendie naine		LC	NT	13,94		anx2	2017
Filipendula vulgaris Moench	Filipendule commune		LC	NT	1,47		anx1	2017
Gastridium ventricosum (Gouan) Schinz & Thell.	Gastridie ventrue		LC	NT	13,45			2017
Isoetes histrix Bory	Isoète épineux		LC	NT	26,36	Nat	anx1	2017
Kickxia commutata (Bernh. ex Rchb.) Fritsch subsp. commutata	Linaire radicante		LC	NT	5,26	Nat	anx1	2018
Lepidium ruderales L.	Passerage des décombres		LC	NT	2,79			2017
Linaria pelisseriana (L.) Mill.	Linaire de Pellicier		LC	NT	8,26		anx2	2019
Linum trigynum L.	Lin à trois styles		LC	NT	0,64			2017
Logfia gallica (L.) Coss. & Germ.	Cotonnière de France		LC	NT	6,18			2018
Medicago marina L.	Luzerne maritime		LC	NT	12			2018
Ophioglossum lusitanicum L.	Ophioglosse du Portugal		LC	NT	27,03		anx1	2019
Ophioglossum vulgatum L.	Ophioglosse commun		LC	NT	2,01	Bzh	anx1	2017
Orchis ustulata L.	Orchis brûlé		LC	NT	1,98		anx1	2013
Ornithopus compressus L.	Ornithope comprimé		LC	NT	1,34		anx1	2017
Pancratium maritimum L.	Lis maritime		LC	NT	10,17	Bzh	anx1	2017
Papaver hybridum L.	Coquelicot hispide		LC	NT	5,65			2018
Plantago holostium Scop. var. littoralis (Rouy) Kerguelen	Plantain caréné		LC	NT	2,84	Bzh	anx1	2018
Polygonum maritimum L.	Renouée maritime		LC	NT	23,39	Bzh	anx1	2018
Polypogon maritimus Willd. subsp. maritimus	Polypogon maritime		LC	NT	10,61			2017
Potamogeton pusillus L.	Potamot fluet		LC	NT	9,73			2017
Scolymus hispanicus L.	chardon d'Espagne		LC	NT	5,85		anx2	1993
Trifolium strictum L.	Trèfle droit		LC	NT	8,88		anx2	2018
Vicia tetrasperma (L.) Schreb. subsp. gracilis (DC.) Hook.f.	Vesce grêle		LC	NT	2,55		anx1	2018
Vulpia ciliata Dumort. subsp. ciliata	Vulpie ciliée	Fort	LC	NT	9,06			2018
Galium mollugo L. subsp. neglectum (Le Gall ex	Gaillet négligé	Réglementaire	LC	DD	52,63	Bzh	anx1	2019

Gren.) Nyman								
<i>Crambe maritima</i> L.	Chou marin		LC	LC	44,63	Nat	anx2	2009
<i>Dianthus gallicus</i> Pers.	Oeillet de France		LC	LC	10,43	Nat	anx2	2009
<i>Eryngium maritimum</i> L.	Chardon bleu		LC	LC	27,41	Bzh	anx2	2018
<i>Linaria arenaria</i> DC.	Linaire des sables		LC	LC	60	Bzh	anx1	2009
<i>Lotus parviflorus</i> Desf.	Lotier à petites fleurs		LC	LC	38,33	Bzh	anx1	2018
<i>Omphalodes littoralis</i> Lehm.	Cynoglosse des dunes		LC	LC	34,38	Nat	anx1	2017
<i>Parentucellia latifolia</i> (L.) Caruel	Eufragie à larges feuilles		LC	LC	18,7	Bzh		2016
<i>Serapias parviflora</i> Parl.	Sérapias à petites fleurs		LC	LC	26,02	Nat	anx1	2018
<i>Trichomanes speciosum</i> Willd.	Trichomanès élégant		LC	LC	54,48	Nat	anx1	2019
<i>Aetheorhiza bulbosa</i> (L.) Cass. subsp. <i>bulbosa</i>	Crépis bulbeux		LC	LC	3,39	Bzh	anx1	2010
<i>Asparagus officinalis</i> L. subsp. <i>prostratus</i> (Dumort.) Corb.	Asperge couchée		LC	LC	50		anx2	2018
<i>Asphodelus arrondeaui</i> J.Lloyd	Asphodèle d'Arrondeau		LC	LC	85,48	Nat	anx2	2013
<i>Asterolinon linum-stellatum</i> (L.) Duby	Astéroline en étoile		LC	LC	3,55		anx2	2018
<i>Atriplex littoralis</i> L.	Arroche du littoral		LC	LC	43,3		anx2	2018
<i>Bellardia trixago</i> (L.) All.	Bellardie		LC	LC	14,02		anx1	2018
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds. subsp. <i>perfoliata</i>	Chlora perfoliée		LC	LC	4,29		anx2	2018
<i>Carex muricata</i> L. subsp. <i>lamprocarpa</i> Celak.	Laïche de Paira		LC	LC	8,15		anx1	2001
<i>Carex punctata</i> Gaudin	Laïche ponctuée		LC	LC	11		anx1	2004
<i>Centaurium maritimum</i> (L.) Fritsch	Érythrée maritime		LC	LC	19,09		anx1	2018
<i>Cynosurus echinatus</i> L.	Crételle hérissée		LC	LC	3,95		anx2	2018
<i>Galium parisiense</i> L. subsp. <i>parisiense</i>	Gaillet de Paris		LC	LC	3,76		anx2	2004
<i>Juncus pygmaeus</i> Rich. ex Thuill.	Gaillet de Paris		LC	LC	16,99		anx1	2016
<i>Ophrys apifera</i> Huds.	Ophrys abeille		LC	LC	2,65		anx2	2015
<i>Ornithopus pinnatus</i> (Mill.) Druce	Ornithope penné		LC	LC	14,11		anx2	2010
<i>Schoenus nigricans</i> L.	Choin noirâtre		LC	LC	4,49		anx2	2004
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link subsp. <i>purpurea</i> (Ten.) Hayek	Torilis hétérophylle		LC	LC	3,87		anx1	2014
<i>Genista tinctoria</i> L. subsp. <i>prostrata</i> Corill., Figureau & Godeau	Genêt prostré			NE			anx1	2018
<i>Bupleurum tenuissimum</i> L. subsp. <i>tenuissimum</i>	Buplèvre très grêle	Autres taxons intéressants	LC	LC	12,5		anx2	2011

LR UICN nat 2018 : Liste rouge des espèces menacées en France (UICN France *et al.*, 2018)

LR UICN Bzh 2015 : Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne (Quéré *et al.*, 2015)

CR : taxon en danger critique **NT** : taxon quasi menacé

EN : taxon en danger insuffisantes **DD** : données insuffisantes /

VU : taxon vulnérable **LC** : taxon de préoccupation mineure

Vo : Niveau de représentativité des populations bretonnes par rapport aux populations françaises

Prot. : Protection nationale (Nat) et régionale (Bzh)

Les défis prioritaires qui nous attendent...

Le logement des bellilois



& la vie à l'année

Belle-Ile-en-Mer est la plus peuplée des îles du Ponant et sa population croît depuis les années 80. A l'économie touristique saisonnière, un tissu d'activités importantes apporte un dynamisme local toute l'année. Belle-Ile est un territoire vivant, bien loin du stéréotype balnéaire.

Depuis quelques années, l'effet de l'attractivité belliloise sur un territoire protégé et dépourvu d'« arrière-pays », induit une pression immobilière entravant l'hébergement des résidents permanents :

- La mutation des résidences principales en résidences secondaires ou en locations saisonnières, rend de plus en plus difficile, (voire impossible) le maintien et l'installation des insulaires.
- La compression progressive du foncier d'entreprise interroge sur la capacité du territoire à répondre aux besoins.

Au-delà de la question de l'habitat, la collectivité locale doit tout mettre en œuvre pour que Belle-Ile-en-Mer reste une île vivante à l'année. Cela passe par le soutien à la vie associative, des actions visant la dynamique commerciale à l'année, de l'animation jeunesse, ...

L'exception agricole



& sa valorisation

Belle-Ile-en-Mer est une île agricole. Cette spécificité, liée à la taille de l'île, a été maintenue et reste très ancrée dans l'identité locale. L'île totalise 36 exploitations sur une surface agricole couvrant près de la moitié de sa surface. Fondée sur l'élevage extensif, elle est à l'origine :

- d'une richesse écologique exceptionnelle et reconnue au niveau européen (ex. prairies),
- d'une part importante de l'intérêt paysager du territoire.

Même si l'agriculture reste fragile et que son développement est très contraint (qualité agronomique des sols, pression foncière sur les terres, cadre réglementaire), la diversité des productions fait figure d'exception pour un territoire insulaire.

Garder cette richesse est un défi passant par l'accompagnement des mutations et par l'amélioration de la valorisation locale des

L'accessibilité de l'île



& les mobilités

D'une part, la dépendance du territoire insulaire aux liaisons au continent est totale. En lien avec la région Bretagne et les entreprises de transports, la collectivité doit veiller à l'adéquation entre les besoins des insulaires, des visiteurs, des activités locales... Cette problématique est la clé de tout.

D'autre part et dans un contexte de transition écologique, les besoins en mobilité touristique et locale sur la plus grande des îles du Ponant, imposent la mise en place d'équipements et le déploiement de solutions pour relever les défis de la sécurité, du bien vivre à l'année autant que de l'attractivité de l'île.

La rareté des ressources



& la nature

L'insularité induit une rareté des ressources et de l'espace, ainsi qu'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel. A l'heure où la transition écologique s'impose à nous, l'île doit faire face à des défis majeurs qu'exacerbe l'attractivité du territoire et l'insularité.

Qu'il s'agisse de l'accès à l'eau potable, du traitement des eaux usées, des déchets, de la préservation du patrimoine écologique ou de notre impact énergétique, la collectivité doit poursuivre son action et innover.

De plus, face aux mutations à l'œuvre, une réflexion sur l'évolution de nos paysages et de nos horizons doit permettre d'en garantir

Des spécificités insulaires à reconnaître



pour améliorer notre capacité à agir

L'Etat, la Région Bretagne, le Département du Morbihan, reconnaissent la nécessité d'aider les petites collectivités insulaires à compenser les surcoûts (d'investissement et de fonctionnement) induits par l'isolement maritime. La persistance de ces partenariats est essentielle pour faire face aux défis.

Mais au-delà, qui dit « insularité », dit absence d'« arrière-pays » pour : trouver un logement accessible, installer un local nécessaire à une entreprise, accueillir un équipement public essentiel, ... Pourtant le cadre réglementaire des îles, imprégné légitimement de protections environnementales fortes, contraint notre capacité à mettre en œuvre des actions pour répondre aux défis qui s'imposent. Il est plus que jamais nécessaire d'adapter les cadres à la typicité des îles, non pas pour les dénaturer, mais au contraire pour en préserver toutes les richesses et relever les défis des transitions.



Axe de travail

// **Soutenir le modèle agricole insulaire et ses valorisations locales** //**Favoriser la valorisation des productions agricoles***en se réappropriant les circuits de commercialisation*

// Nos pistes d'actions //

- Poursuivre les réflexions et innover pour l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits locaux
- Appuyer le développement des circuits de vente directe
- Renforcer l'identification des produits locaux
- Soutenir les initiatives de transformation des produits locaux et de distributions vers tous les insulaires

Accompagner les mutations*des filières locales « viande » et « lait »*

// Nos pistes d'actions //

- Etudier l'opportunité d'une relocalisation de l'abattage des « gros bovins » et de la création d'un atelier de découpe, en partenariat avec les acteurs de la filière (action soutenue par le Plan de Relance)
- Accompagner le développement local d'une filière lait (adaptation du service public de collecte / appui à la création d'une laiterie / ...)
- Appuyer les éleveurs dans l'évolution de leurs systèmes d'exploitation

Créer des conditions favorables*aux porteurs de projets agricoles*

// Nos pistes d'actions //

- Poursuivre la politique communale de maîtrise du foncier agricole et accompagner les projets d'installation-développement agricole
- Repérer les opportunités d'acquisitions et favoriser la mise en bail des parcelles publiques (communes, CCBI, département, conservatoire du littoral, ...)
- Travailler sur l'articulation entre les prescriptions d'urbanisme et l'agriculture
- Appuyer l'accès aux aides à l'agriculture, notamment celles liées à la Politique Agro-Environnementale
- Créer un lieu rassemblant les associations rurales

Sensibiliser et partager*autour des défis de l'agriculture insulaire*

// Nos pistes d'actions //

- Garantir la concertation « producteurs-transformateurs-commerçants »
- Poursuivre la sensibilisation contre le gaspillage alimentaire et les actions de découverte de l'agriculture locale
- Favoriser le « bien manger, manger local » (jardins partagés, éducation alimentaire)

Note **Bilan et suite à donner – Projet Agro-Environnemental et Climatique de Belle-Île-en-Mer**

Bilan de la mise en œuvre 2016 – 2019

Demande de prolongation du PAEC 2020 - 2021

Souhait de poursuite d'un dispositif similaire au-delà de 2021

Préambule

Belle-Île-en-Mer (5 500 habitants, 8 500 ha., 25 000 lits touristiques), est un territoire agricole sur fond marin. Avec 36 exploitations, l'agriculture belliloise, originalement à l'échelle du littoral sud breton, a un rôle structurant direct et indirect dans les paysages physiques et économiques insulaires.

Globalement, le modèle agricole bellilois est atypique car l'insularité, bien qu'ayant été un frein au développement conventionnel de l'activité, agit aujourd'hui comme un véritable atout. De fait, l'activité est basée sur un modèle d'élevage extensif, 90% de la surface exploitée est en herbe et le recours aux traitements est bien plus faible qu'ailleurs en Bretagne (IFT de 0,29 à Belle-Île contre 1,01 en Ile-et-Vilaine en 2010).

De ce fait, de l'agriculture dépend en grande partie la qualité paysagère de l'île, classée depuis 1976 sur plus de 50 % de sa surface, dont le territoire tire son attractivité touristique, pilier de l'économie insulaire.

Plus encore, l'agriculture conditionne largement la présence et le maintien d'écosystèmes devenus rares en Bretagne (prairies maigres de fauches, reconnues par le Conservatoire Botanique National de Brest, en particulier).

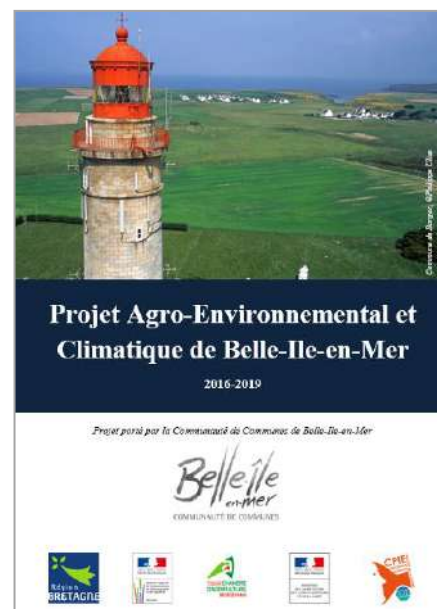
Néanmoins, la déprise agricole soulève des questions majeures à plusieurs niveaux.

Composante économique importante, fondement de l'identité locale et de l'attractivité touristique, condition à la présence d'une biodiversité à forte responsabilité de conservation, le maintien de l'activité agricole est une priorité absolue pour le territoire. Au-delà du fort investissement de la Communauté de communes depuis de nombreuses années, l'EPCI a souhaité porter un Projet Agro-Environnemental et Climatique à partir de 2016.

1 Le PAEC de Belle-Île

Dans le cadre d'un appel à projet régional et en raison du fort intérêt écologique reconnu du territoire insulaire, la Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer porte un Projet Agro-environnemental et Climatique "Biodiversité" depuis 2016. Ce projet, coconstruit avec l'ensemble des acteurs du territoire, en lien étroit avec le Conservatoire Botanique National de Brest, a permis aux exploitants agricoles de contractualiser des Mesures Agro-environnemental et Climatique répondant des enjeux suivant :

- Priorité n°1 pour Belle-Île : Maintien des prairies permanentes / Conservation des plantes rares et menacées,



- Priorité n°2 pour Belle-Île : Maintien des habitats d'intérêt communautaire et des zones humides,
- Priorité n°3 pour Belle-Île : Conservation de l'abeille noire,
- Priorité complémentaire pour Belle-Île : Conservation des races locales menacées de disparition / Développement de l'agriculture biologique.

Considérant l'importance des enjeux portés directement et indirectement par le PAEC, et afin d'en assurer une mise en œuvre efficiente, la Communauté de communes a choisi de porter un programme d'actions pour favoriser le maintien du modèle agro-environnemental bellilois en améliorant la connaissance et la valorisation économique entre 2016 et 2017. Ce programme, soutenu par la Région Bretagne, ayant mobilisé un agent spécifiquement sur cette thématique, a permis sur les 2 premières années de vie du PAEC (2016-2017) :

- d'apporter une animation et un accompagnement fort des exploitants dans la contractualisation des MAEC,
- de réfléchir avec les exploitants à l'opportunité d'améliorer la valorisation économique des pratiques agro-environnementales dans les productions,
- d'améliorer très significativement la connaissance des habitats prairiaux en lien avec le Conservatoire Botanique National de Brest.

Ces 3 actions ont été largement prolongées sur les 2 années suivantes (2018-2019), faisant du PAEC un outil devenu indispensable au territoire.

2. Bilan de la mise en œuvre 2016-2019

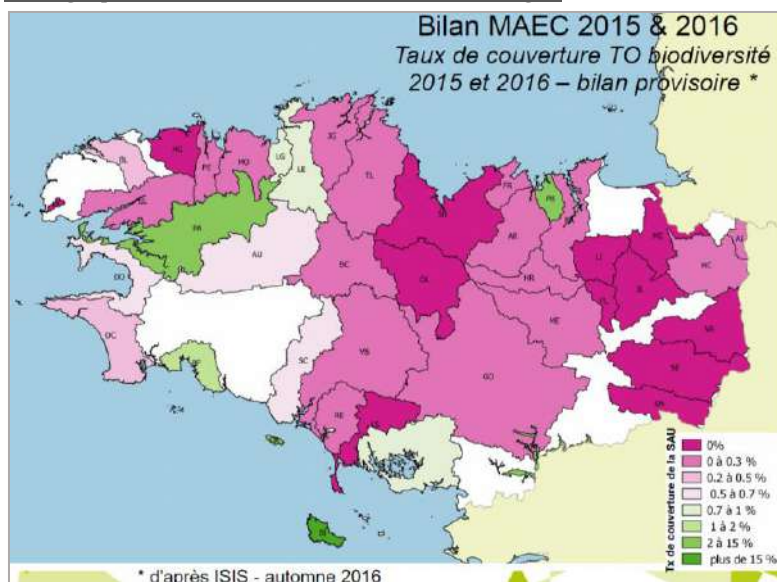
2.1. Contractualisation des MAEC et formations

Avec l'embauche d'un technicien PAEC sur 5 mois, et grâce à l'échelle du territoire, tous les exploitants ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé, en plus de rencontres collectives d'information. Le contexte extensif de l'agriculture belliloise a également permis aux exploitants de valoriser leurs pratiques vertueuses.

Ainsi, une dynamique forte a été engagée dès la première année :

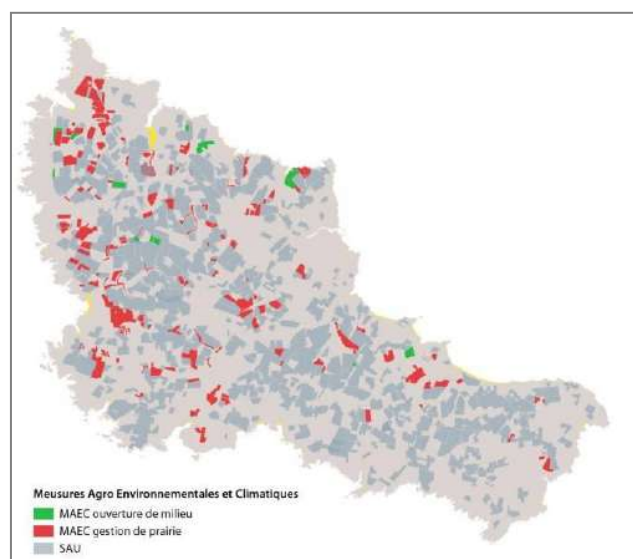
- 61 % des éleveurs se sont engagés dans une MAEC système SPE 18 ou SPE 21,
- 71% des éleveurs ont contractualisé des MAEC localisées, sur plus de 15% de la SAU, soit le plus fort taux de contractualisation de Bretagne (Cf. Cartographie ci dessous), totalisant plus de 75 000€ d'indemnisations annuelles.

Cartographie Bilan des MAEC 2015-2016 Bretagne



- 474 ha de prairie (temporaire et permanente) engagés, essentiellement sur des mesures HERBE_3 et HERBE_6, et 42 ha engagés en mesure "ouverture de milieux",

Cartographie : Bilan des surfaces engagées



	Total surface (ha)	Rémunération totale (€)
HERBE_3	329,19	34 012 €
HERBE_3 + 6	73,36	24 851 €
HERBE_3 + 4	8,3	1 327 €
HERBE_6	21,27	4 743 €
HERBE_3 + OUVERT_1	37,7	10 283 €
HERBE_3 + OUVERT_2	4	490 €
Total	473,82	75 707 €

- 20 % des exploitants engagés en Agriculture Biologique (3 éleveurs et 5 maraîchers) et plusieurs exploitations en projet de conversion.
 - Organisation de formations thématiques (Gestion de l'azote).
- **Toutes MAEC confondues, près de 80 % des exploitants agricoles sont actuellement engagés dans une dynamique agro-environnementale.**

2.2. Du PAEC à la valorisation des productions

Suite à la forte contractualisation de mesures agro-environnementales, l'objectif était de créer une dynamique locale, et d'étudier les possibilités de valorisation des engagements pris par les éleveurs.

Le Centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) de Belle-Ile a été mandaté par la CCBI en 2017 pour rédiger une synthèse intitulé "**Du projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) à la valorisation du terroir bellilois**". Elle expose les pistes possibles de valorisation pour les différentes filières à Belle-Île (structuration d'un collectif agricole bellilois, raccourcissement des filières de vente, recours accru à la transformation des produits, ...).

Sur la base de cette synthèse, un travail de concertation avec les agriculteurs a été mené afin d'envisager concrètement les formes possible de valorisation de leurs production en contexte agro-environnemental fort (trois groupes de travail en 2017 ayant regroupé 6 agriculteurs). Plutôt que la création d'un label commun qui n'a pas abouti pour l'instant, les exploitants ont préféré travailler sur la communication et la sensibilisation des consommateurs à travers des visites de ferme, des stands lors du comice agricole ou autres évènements, la réalisation de supports d'information.

Cette démarche a contribué à la prise de conscience de la part des éleveurs de la nécessité de mener une approche globale du développement agricole, dans lequel la qualité environnementale des systèmes de production, en amont, est liée avec la valorisation en circuit court des produits agricoles, en aval (CPIE., 2016).

Elle a également mis en évidence une réelle envie des exploitants de valoriser l'image de leur activité, et de faire connaître aux élus et aux consommateurs le rôle des pratiques agricoles pour le maintien de la biodiversité et l'entretien du paysage bellilois.

Dans le prolongement de cette réflexion, de nouvelles démarches ont vu le jour :

- Etat des lieux et perspectives de la filière lait : vers un projet de transformation collective,
- Etat des lieux de la filière carnée et pistes de réflexion transversales,
- Projet d'installation d'une Biocoop augmentant les débouchés pour les agriculteurs bio et pouvant encourager la conversion des exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs,
- Etude sur la gestion des friches et du foncier agricole (embauche d'un chargé de mission foncier agricole au CPIE, constitution de réserves par les communes pour l'extension d'exploitations existantes ou l'installation de nouveaux agriculteurs, réflexion sur la collaboration avec l'association « Terres de liens », ...).

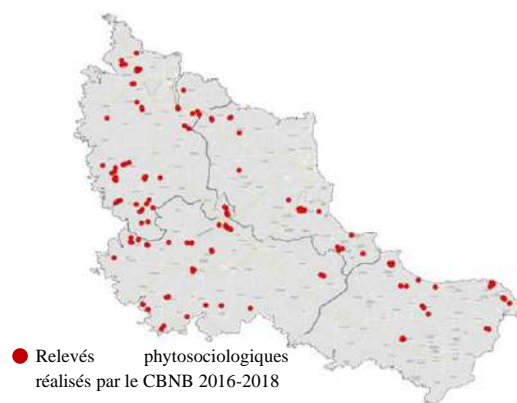
2.3. Amélioration de la connaissance des milieux agro-environnementaux prioritaires de Belle-Île

Considérant l'enjeu reconnu par le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) et mis en exergue dans le PAEC, la Communauté de communes, dans le cadre du programme d'actions 2016-2017 (soutenu par la Région), a commandité une étude : "Contribution à l'étude de prairies de Belle Ile en Mer – Typologie phytosociologique" – Masson 2016. Cette étude a permis d'inventorier l'incroyable richesse prairiale de Belle-Île, désignant le territoire comme ayant une très forte responsabilité de conservation en la matière.

Dans le prolongement de cette étude, le Conservatoire du littoral et le Département du Morbihan ont commandité une cartographie des prairies au sein de leurs zones d'intervention (sur plus de 2 000 ha, soit près de 25 % du territoire insulaire).

Ces études ont permis d'établir les constats suivants :

- l'île abrite de nombreuses espèces rares, protégées et/ou menacées : plus d'un quart des végétations recensées sont dites rares à très rares en Bretagne, et un quart en régression à l'échelle bretonne (COLASSE V., 2015),
- la richesse spécifique est globalement plus importante que sur le continent, ce qui fait de Belle-Île un "hot spot" de la diversité floristique prairiale bretonne.



Dans le prolongement de cette démarche, et concernant indirectement le sujet des prairies, 2 autres études ont été mandatées par la CCBI :

- Une **étude de la flore à forte responsabilité de Belle-Île**, menée en 2019 et 2020 par le CBNB, devrait aboutir à la cartographie des stations de flore

à forte valeur patrimoniale et à la rédaction d'un plan d'action par espèce et/ou par site associé.

- Une **étude préalable à un programme d'actions pluriannuel sur les zones humides** de Belle-Île a permis d'actualiser l'inventaire des zones humides de l'île et de déterminer 6 zones d'action prioritaires, associées à un programme d'actions précis sur 8 ans, avec pour objectif la réouverture des milieux humides en stade d'enfrichement plus ou moins avancé et le retour d'une activité agricole notamment dans les fonds de vallons.

3. Perspectives

3.1. Renouveau et poursuite des contractualisations

Au regard du taux de contractualisation et de la prise de conscience engendrée auprès des agriculteurs, des élus et du grand public, le PAEC constitue aujourd'hui un des piliers du projet agricole insulaire. Selon les modalités de la prochaine programmation de la Politique agricole commune, le renouvellement des MAEC apparaît indispensable pour la politique agro-environnementale et le maintien de la richesse prairiale de Belle-Ile. Au regard des enjeux, l'objectif plus ambitieux d'atteindre un niveau de contractualisation en MAEC de 30 % de la SAU (contre 15% actuellement) pourrait être fixé. En effet, différentes dynamiques en cours semblent accélérer le processus de conversion des exploitations vers l'agriculture biologique. Or, il ne faudrait pas que cette belle mutation du modèle agricole insulaire puisse être défavorable à l'enjeu prairial (du fait d'une nécessité d'augmentation des rendement prairiaux). En ce sens, les MAEC pourraient agir comme garde-fou.

3.2. Diffusion des connaissances sur les prairies permanentes

En attendant l'éventuelle extension de la cartographie exhaustive des prairies sur toute l'île, il apparaît important dans un premier temps de diffuser les nouvelles connaissances acquises auprès des élus, des agriculteurs et du grand public, ainsi que des gestionnaires. Cette diffusion est déjà initiée :

- régionalement avec le CBNB : présentation de l'étude lors Colloque scientifique des Iles en novembre 2019, et prévision de présentation au Forum des gestionnaires d'espaces naturels en 2020 et au Réseau des Biocoop de Bretagne.
- localement : rencontre avec les porteurs de projet Biocoop, échange avec les exploitants, ...

La diffusion des résultats doit être renforcée localement en intervenant auprès des agriculteurs et des syndicats agricoles en lien avec le CBNB afin de partager les résultats des différentes études menées, pour s'assurer d'une bonne prise de conscience. De plus la future Biocoop de Belle-Ile pourra également être un relais intéressant auprès des consommateurs (expositions, conférences,).

3.3. Accompagnement des exploitants dans le nouveau modèle

La prise de conscience générale sur les enjeux agro-environnementaux et les possibilités de valorisation des productions qu'ils induisent, amènent vers une mutation progressive du modèle d'agriculture bellilois, qui tendrait vers plus de transformation et de vente locale, une sécurisation du foncier, et une réflexion sur la conversion en Agriculture biologique, encouragée par l'installation de la Biocoop.

Un accompagnement des agriculteurs dans cette évolution, par la Communauté de communes ou le CPIE, s'avère indispensable et devra également inclure les nouveaux enjeux révélés par le Conservatoire

botanique. D'où la nécessité de former les agents du service espaces naturels à la reconnaissance des prairies à forte valeur patrimoniale et au conseil des exploitants pour pouvoir concilier cet enjeu avec l'évolution en cours.

DEMANDES DE POURSUITE DU PAEC DE BELLE ILE

Demande de prorogation du PAEC sur 2020-2021

Considérant les enjeux, et pour maintenir cette dynamique et la liaison entre MAEC et valorisation des productions, **la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer demande la prorogation du PAEC, pour la période 2020-2021**, soit au moins jusqu'à la nouvelle programmation de la PAC. Ainsi, les MAEC engagées sur la période 2015-2020 bénéficieront également d'une prorogation.

Souhait de renouvellement du dispositif après 2021

Considérant l'enjeu porté par le PAEC de Belle-Ile, et particulièrement la forte responsabilité incombant au territoire pour maintenir ces prairies reconnues par le Conservatoire Botanique National de Brest,

Considérant l'ensemble des actions mises en place dans le cadre et le prolongement du PAEC depuis 4 ans,

Considérant la très forte mobilisation des exploitants agricoles du territoire,

La persistance de MAECs Biodiversité, dans la nouvelle programmation PAC après 2021, ou d'un outil équivalent, apparaît aujourd'hui indispensable pour le territoire de Belle-Île.

Courrier de demande de prorogation du PAEC



Monsieur Le Directeur
DREAL Bretagne
Service Patrimoine Naturel
L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
35065 RENNES Cedex

Belle-Île, le 10 décembre 2019
Réf. ms-jf/ms-19-428-N3
Dossier suivi par Mélanie SCHAAN

Objet : PAEC de Belle-Île-en-mer // Bilan – Prorogation – Poursuite dispositif post 2021

Monsieur le Directeur,

Depuis 2016, la Communauté de communes de Belle-Île-en-mer porte un Projet agro-environnemental et climatique "Biodiversité", co-construit avec les acteurs du territoire. Le maintien de l'activité agricole sur l'île est en effet une priorité absolue, en tant que composante économique importante, fondement de l'identité locale et de l'attractivité touristique, et condition à la présence d'une biodiversité à forte responsabilité de conservation.

Comme l'atteste la note jointe, le travail réalisé depuis 2016 dans le cadre du PAEC a été important et couronné de nombreux succès : études et reconnaissance des prairies à très forte valeur écologique de Belle Ile en lien avec le Conservatoire Botanique National de Brest // 80 % des 35 exploitants de Belle Ile engagés en MAEC pour 15 % de la SAU en mesure localisées // conduite d'une concertation sur le potentiel de valorisation du contexte agro-environnemental de Belle Ile avec les exploitants // autres projets directement ou indirectement liés.

Une dynamique forte a donc été initiée, et le PAEC s'est révélé être un outil indispensable de pérennisation et de valorisation d'un modèle agricole littoral atypique et vertueux, par ailleurs en pleine mutation (orientation progressive vers davantage de transformation et de vente locale, attrait pour la conversion en agriculture biologique).

Aussi, considérant l'enjeu porté par le PAEC de Belle-Ile, et particulièrement la forte responsabilité incombant au territoire pour maintenir ces prairies reconnues par le Conservatoire Botanique National de Brest,

Considérant l'ensemble des actions mises en place dans le cadre et le prolongement du PAEC depuis 4 ans,

Considérant la pertinence de l'outil pour le territoire de Belle Ile à tout point de vue,

Considérant la très forte mobilisation des exploitants agricoles du territoire,

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

Nous sollicitons par la présente, la prorogation du PAEC de Belle-Ile sur les années 2020 et 2021.

Nous appelons de nos vœux, le renouvellement du dispositif, ou d'un outil équivalent, au titre de la future politique agricole régionale qui découlera de la nouvelle programmation PAC.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Frédéric LE GARS
Président



Annaïck HUCHET
Vice présidente
à l'agriculture.



Hervé MICHEL DE LA BAUME
Vice Président
aux Espaces Naturels



Pièce jointe : Note Bilan et suite à donner – Projet Agro-Environnemental et Climatique de Belle-Ile-en-Mer

Copie : Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne // Monsieur le Directeur de la DRAAF Bretagne

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

Courrier de sollicitation de la Région Bretagne pour la reconduction d'une démarche agroenvironnementale



RÉGION BRETAGNE
Service de l'agriculture et de
l'agroalimentaire
283, avenue du Général Patton
C S 21101
35711 RENNES cedex
À l'attention de Pascal RENAUD

Belle-Île, le 8 mars 2021
Réf. jf-ms/gc-21-073-N3
Dossier suivi par Julien FROGER & Mélanie SCHAAN

Objet : Sollicitation pour la reconduction d'une démarche agro-environnementale territorialisée dans le cadre du projet régional inhérent à la programmation européenne 2021-2027

Monsieur le Président,

En seulement 5 ans, le Projet Agro-Environnemental et Climatique de Belle-Île-en-Mer est devenu un outil central d'accompagnement de l'agriculture belliloise et de gestion de la biodiversité insulaire. Notre forte dynamique de contractualisation en est le témoin affirmé.

D'une part, cette stratégie et ses moyens associés ont conforté la dynamique de mutation agricole à l'œuvre sur l'un des derniers territoire agricole littoral de Bretagne sud. Il apporte un soutien cohérent au modèle agricole insulaire traditionnel et à l'ambition de relocalisation actuellement à l'œuvre.

D'autre part, il a permis une prise de conscience collective de l'enjeu prairial exceptionnel porté par Belle-Île-en-Mer à l'échelle régionale. À ce titre, et grâce à votre soutien initial, la collectivité et ses partenaires travaillent depuis 6 ans maintenant avec le Conservatoire Botanique National de Brest afin d'améliorer la connaissance, la compréhension et la conservation de ses milieux.

Ainsi, je souhaite vous exprimer aujourd'hui mon attachement à ce qu'à la construction régionale de la nouvelle programmation européenne permette de poursuivre une politique agro-environnementale à l'ambition comparable.

...

Haute Boulogne • 56360 Le Palais
Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

.../...

Dans le cas où la prochaine programmation nous permettrait de poursuivre cette stratégie territoriale, nous souhaiterions renforcer notre implication en matière d'animation. En effet, alors qu'hier notre action se limitait à l'accompagnement des exploitants en phase préparatoire des mesures parcellaires, il nous semble indispensable demain qu'elle s'étende sur toute la durée des engagements agro-environnementaux des exploitants. Pour ce faire, il faudrait probablement envisager des modalités contractuelles permettant une meilleure reconnaissance de notre rôle et éventuellement un partage d'information avec les services compétents (RPG, données économiques, ...). Il ne s'agirait en rien de se substituer au rôle de contrôle de l'ASP, mais seulement de suivre et d'aider les exploitants concrètement sur le terrain.

Certaine de l'intérêt de la persistance d'une politique agro-environnementale territorialisée pour Belle-Île-en-Mer, je me tiens à votre entière disposition pour contribuer en ce sens à l'élaboration d'un dispositif régional sur la prochaine période de programmation européenne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Annaïck HUCHET
Présidente



Belle-Île
en-MER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Copies : DDTM du Morbihan – Service "Nature et Biodiversité"
DREAL Bretagne – Service Nature et Paysage
DRAAF Bretagne – Pôle agri-environnement
Conservatoire Botanique National de Brest

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

Article « Les prairies de Belle-Ile-en-mer : la prise de conscience d'un patrimoine collectif majeur »

Les prairies de Belle-Île-en-Mer : la prise de conscience d'un patrimoine collectif majeur

Élise LAURENT¹, Julien FROGER², Vincent COLASSE¹, Mélanie SCHAAN²

¹ Conservatoire botanique national de Brest, Antenne Bretagne, 52 allée du Bot, 29200 BREST

² Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer, Service Espaces naturels, Haute Boulogne, 56360 LE PALAIS

Située dans le Golfe de Gascogne, au large du Morbihan, Belle-Île-en-Mer s'étend sur 85 km², ce qui en fait la plus grande des îles du Ponant. Avec près de la moitié de la surface de l'île exploitée par une cinquantaine d'agriculteurs, elle constitue un important territoire agricole où l'élevage joue un rôle primordial tant au niveau paysager qu'écologique, économique et social. En raison du contexte insulaire, les modes de gestion agropastoraux sont restés plutôt extensifs et ont privilégié les systèmes herbagers. Ces pratiques, associées à la conjonction de plusieurs facteurs naturels déterminants – climat doux marqué par une période de sécheresse estivale, forte influence maritime, substrat géologique schisteux d'origine volcanosédimentaire, sols peu profonds... – ont favorisé la présence de végétations prairiales riches et originales. Mais leur intérêt n'a été mis en exergue que très récemment, par le Conservatoire botanique national de Brest venu initialement étudier les milieux littoraux exceptionnels qu'offre l'île.

Suite à la prise de conscience de ce patrimoine, la Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer a mis en 2016 la préservation des prairies permanentes de l'île au cœur de son Projet agro-environnemental et climatique. Pour adapter au mieux la gestion agropastorale de ces espaces aux enjeux qu'ils représentent, il est apparu nécessaire d'améliorer les connaissances sur ces milieux. Le Conservatoire botanique national de Brest a ainsi été sollicité pour caractériser, catégoriser, localiser et globalement mieux comprendre les végétations prairiales de Belle-Île-en-Mer et les enjeux de conservation associés.

La typologie des prairies de l'île, basée sur l'étude des végétations utilisées pour l'alimentation du bétail, a permis de mettre en évidence une grande diversité de prairies permanentes, avec trente types de prairies recensés. Un premier état des lieux cartographique dans les terrains publics du Conservatoire du littoral et du Département du Morbihan a également permis d'identifier et de localiser les prairies les plus intéressantes du point de vue de la biodiversité et de préciser leur état de conservation en lien avec les pratiques de gestion agropastorale insulaires. Ces travaux ont souligné l'originalité et le grand intérêt patrimonial des végétations prairiales de l'île, dont certaines étaient inconnues ou sont devenues rares sur le continent. Près de la moitié d'entre elles sont par ailleurs caractéristiques d'habitats d'intérêt communautaire comme les prairies maigres de fauche assez peu représentées ailleurs dans la région. Ainsi, Belle-Île semble être un des derniers territoires bretons où subsistent des prairies d'une telle richesse floristique.

Les résultats de ces études permettent de mettre en évidence la grande responsabilité du territoire pour la conservation de ces milieux, de sensibiliser les acteurs locaux à ces enjeux et de poursuivre la forte dynamique agroenvironnementale engagée depuis 2016 sur l'île. A cette date, Belle-Île était, en effet, le territoire relevant le plus haut taux d'engagement de mesures agro-environnementales et climatiques de Bretagne. L'enjeu de conservation des prairies permanentes de l'île apparaît d'autant plus important dans le contexte actuel de diminution progressive des surfaces agricoles sur l'île, qui remet en cause la préservation de cette biodiversité ainsi que l'identité paysagère du territoire. Cependant, si les contraintes liées à l'insularité – question foncière, surcoût des transports et des intrants, réglementations diverses... – peuvent

représenter un handicap pour les agriculteurs, elles ont tout de même favorisé l'expression d'un potentiel écologique exceptionnel, qui participe à la production de produits de qualité, notamment à travers les filières du lait et de la viande, dont la valorisation pourrait être améliorée. Ainsi, alors que dans les autres îles du littoral sud breton l'enjeu est le retour d'une activité agricole progressivement abandonnée, à Belle-Île la priorité absolue reste bien de maintenir, de favoriser et de valoriser une agriculture insulaire atypique, source de biodiversité et de revenus économiques durables pour les éleveurs.

Bibliographie :

CCBI (coord.), 2016 - *Projet Agro-Environnemental et Climatique de Belle-Ile-en-Mer 2016-2019*. Le Palais : Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer, 44 p. + 10 annexes.

MASSON G., COLASSE V., LAURENT E., 2016 - *Contribution à l'étude des prairies de Belle-Ile-en-mer. Typologie phytosociologique*. Conseil régional de Bretagne / Conseil départemental du Morbihan / Communauté de communes de Belle-Île-en-mer. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 89 p. + 2 annexes.

LAURENT E. & COLASSE V., 2020 - *Prairies de Belle-Île-en-Mer : état des lieux dans les Espaces naturels sensibles et les terrains du Conservatoire du Littoral*. Département du Morbihan, Conservatoire du Littoral. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 29 p. + 4 annexes.